

François-Xavier Garneau

---

# Histoire du Canada (édition de 1944)

Tome IV

**TV5MONDE**

La télévision qui aime les livres

**François-Xavier Garneau**  
**Histoire du Canada**

Tome IV



**BeQ**

**François-Xavier Garneau**

# **Histoire du Canada**

*Selon la huitième édition entièrement revue et  
augmentée par son petit-fils Hector Garneau*

**IV**

**La Louisiane**

**Le traité d'Utrecht**

**Le commerce du Canada**

**La Bibliothèque électronique du Québec**

*Collection Littérature québécoise*

Volume 70 : version 1.1

Cette numérisation reprend la huitième édition,  
en neuf volumes, publiée en 1944,  
par les Éditions de l'Arbre, à Montréal.

## **Livre sixième**

# Chapitre premier

## Établissement de la Louisiane 1683-1712

On donnait autrefois le nom de Louisiane, [premièrement employé par Cavelier de La Salle en 1679], à tout le pays situé sur le golfe du Mexique, qui s'étend depuis la baie de Mobile jusqu'aux sources des rivières qui viennent de l'ouest verser leurs eaux dans le Mississipi, c'est-à-dire jusqu'au Nouveau-Léon et au Nouveau-Mexique. Aujourd'hui cette immense région est divisée en plusieurs États : le Texas, à l'ouest, entre le Rio del Norte et la Sabine ; la Louisiane proprement dite, au centre, entre ce dernier fleuve et la rivière aux Perles ; le Mississipi, à l'est, depuis la rivière aux Perles jusqu'à quelque distance de la baie de Mobile ; l'intervalle jusqu'à cette baie fait partie de l'Alabama. Au

nord de ces États, il y a encore ceux d'Arkansas, de Missouri, d'Illinois.

À l'époque où nous sommes arrivé, tout ce pays était à peu près inconnu. Hernando de Soto, voyageur espagnol, ancien compagnon de Pizarre, n'avait fait que le traverser en courant après un nouveau Pérou. Parti de la baie Saint-Esprit (Tampa Bay ou Charlotte Harbor), en Floride, [dans l'été de 1539] avec mille hommes, il s'avança jusqu'aux Appalaches. De là, ayant suivi quelque temps le pied de ces montagnes, il rabattit vers le sud, où il vint traverser la rivière Tombeckbee (Tombigbee) près de sa jonction à l'Alabama. Il se dirigea vers le nord-ouest [et aperçut le Mississipi (8 mai 1541 ;)] puis, passant le fleuve, [il fit route dans le pays qui forme aujourd'hui l'État de l'Arkansas. Le printemps suivant,] Soto inclina au sud et [atteignit l'embouchure de] la rivière Rouge : ce fut le terme de sa course. Il y mourut, le 21 mai 1543, sans avoir trouvé ce qu'il cherchait. Luis de Moscoso, son lieutenant, marcha alors vers l'occident, dans l'intention d'atteindre le Mexique. Mais, arrêté par les montagnes, il revint

[sur les bords du Mississippi. L'année d'après (1543), on descendit à la mer et l'on côtoya le golfe jusqu'à l'entrée de la rivière Panuco, qui fut atteinte le 10 septembre. Des six cent vingt hommes qui avaient suivi Moscoso, il n'en restait plus que trois cent onze.] De cette expédition, ainsi que des rares voyages entrepris plus tard par les Espagnols sur les côtes septentrionales du golfe, on n'avait gardé que de vagues souvenirs.

On a vu déjà l'accueil gracieux que La Salle reçut de Louis XIV, en 1683, après avoir découvert l'embouchure du Mississippi. Il proposa au monarque de réunir au Canada la vallée que ce fleuve arrose, et d'assurer ainsi à la France le domaine des pays intérieurs, entre la mer du Nord, ou baie d'Hudson, et le golfe du Mexique. [Il suggérait en outre de bâtir un fort à soixante lieues du golfe pour se rendre maître du pays]. Cette idée agréa au roi, qui aimait tout ce qui avait de la grandeur. La Salle fut chargé de la réaliser en colonisant la Louisiane.

[La Salle reçut sa commission datée le 14 avril 1684. Il avait demandé deux navires : on lui en



donna quatre]. C'étaient le *Joly*, de trente-six canons ; la *Belle*, de six canons, présent du roi ; l'*Aimable*, de trois cents tonneaux, et une petite barque, [le *Saint-François*. La Salle rassembla deux cent quatre-vingts personnes, en comptant les équipages. Il y avait à bord cent soldats, trente volontaires, douze gentilshommes, trois Sulpiciens et trois Récollets, dont l'abbé Jean Cavelier, frère du découvreur, les PP. Zénobe Membré et Anastase Douay, outre des colons, des artisans et des laboureurs. Deux neveux de La Salle, Colin Cavelier et Crevel de Moranget, le premier, âgé de quatorze ans, et un bourgeois de Rouen, Henri Joutel, étaient aussi de l'expédition.] La flotte, commandée par [un capitaine normand,] Taneguy Le Gallois, sieur de Beaujeu, homme vaniteux et jaloux, fit voile de La Rochelle le 24 juillet 1684. [Par suite d'un accident, elle dut relâcher à Rochefort, d'où elle repartit le 1<sup>er</sup> août]. À peine fut-on en pleine mer, il s'éleva des brouilleries entre les deux chefs. [Le ministre Seignelay, successeur de Colbert, avait confié à La Salle le choix de la route et la conduite de l'expédition par terre, ce que Beaujeu

supportait mal]. Cette mésintelligence grandit bientôt au point d'avoir les conséquences les plus désastreuses. La barque [qui portait la majeure partie des vivres] fut enlevée par les Espagnols, sous l'île de Saint-Domingue. Ensuite, trompés par les courants du golfe mexicain, et par des observations faites avec des instruments astronomiques inexacts, les Français se crurent à l'est, tandis qu'ils étaient à l'ouest de la principale bouche du Mississipi. La côte, sans arbres et plus basse même que le fleuve, retenu dans son lit par des atterrissements et des digues naturelles, ne présentait sur la mer aucune marque qui pût guider. Les Français passèrent devant le fleuve sans le reconnaître. Peu après, La Salle soupçonna quelque erreur, et voulut retourner en arrière. Beaujeu, offensé d'être ainsi commandé par un homme qui n'était pas militaire, et que la Cour avait mis au-dessus de lui malgré ses représentations, refusa de l'écouter.

On continua de voguer à l'aventure vers l'ouest. Le 14 février (1685), rendu à la baie [de Saint-Louis ou] Saint-Bernard (aujourd'hui

Matagorda Bay), dans le Texas, à cent vingt lieues au delà du Mississipi, La Salle prit la résolution presque désespérée de débarquer son monde. Il ordonna au capitaine Aigron, commandant de l'*Aimable*, d'aborder dans la baie. Cet officier, en faisant semblant d'obéir, se jeta sur un écueil, où le navire et une grande partie de la cargaison furent perdus. Le malheur était d'autant plus grand que ce bâtiment transportait des munitions de guerre et presque tous les outils. (La Salle à Seignelay, 4 mars 1685).

Beaujeu, loin de punir le coupable, le reçut sur son bord. Par des raisons frivoles, il refusa à La Salle divers objets pour remplacer ceux qui avaient été perdus, et reprit la mer le 12 mars abandonnant à leur sort les colons, au nombre d'environ cent quatre-vingts, sur la plage inconnue où le hasard les avait conduits. [Après bien des aventures, il gagna la baie Chesapeake et rentra à Rochefort le 5 juillet. Quant à Aigron, dès son retour en France, il fut arrêté et mis sous les verrous à La Rochelle pour expier sa faute].

Les Français se mirent aussitôt à cultiver la terre et à bâtir un fort où s'abriter contre les attaques des sauvages. Quand il fut assez avancé, La Salle en fit commencer un autre, [sur une rivière (Lavaca)] à deux lieues de là, dans un endroit plus avantageux, [et qu'il nomma fort Saint-Louis.] Mais la plupart des artisans qui avaient suivi La Salle savaient mal leurs métiers et les constructions marchaient fort lentement. Les grains semés périrent par la sécheresse ou par le dégât des bêtes sauvages. Ces nombreux contretemps mécontentèrent ou découragèrent plusieurs colons. Des mutineries, excitées par le turbulent Duhaut, l'un d'eux, auraient déjà éclaté sans la prudence de Joutel, auteur de la meilleure relation que nous ayons de cette expédition malheureuse. La maladie vint à son tour aggraver la situation commune et enlever les hommes les plus utiles. Pour surcroît d'afflictions, les sauvages étaient chaque jour plus menaçants. La Salle dissimulait ses inquiétudes avec sa fermeté ordinaire. Il donnait l'exemple du travail avec un visage calme et serein. Les ressources de son esprit semblaient se multiplier. Son naturel sévère

devenait plus inflexible sous cette apparence de sérénité, et dans le moment où ses gens s'épuisaient de fatigue, il punissait les moindres fautes avec la dernière rigueur. Peu compatissant dans son langage, il adressait rarement une parole de consolation à ceux qui souffraient sans murmurer. Une tristesse mortelle s'empara insensiblement de ses hommes, qui, devenus indifférents à tout, donnaient par là même plus de prise sur eux à la maladie. Une trentaine succombèrent à ce dégoût fatal de la vie. Le caractère de La Salle n'a que trop contribué à son infortune. Sa fierté dédaignait les moyens de persuasion. Un autre chef, moins capable, moins juste même que lui, mais plus insinuant, se fût emparé des cœurs et eût réussi par une douceur affable là où il échouait par une dureté silencieuse.

Le pays où les colons s'étaient fixés, partout plat et uni, possède un climat chaud, un air pur, un ciel qui donne rarement de l'eau. On n'y aperçoit que des plaines à perte de vue, coupées de rivières, de lacs et de bocages riants. Mais dans ces bocages, sous les palmiers aux formes

sveltes et élancées, se glissaient des tigres. Dans ces rivières si limpides circulaient d'énormes caïmans. Le serpent à sonnettes rampait sous l'herbe dans ces prairies couvertes de fleurs et charmant le regard. Une multitude de peuplades barbares erraient dans ces contrées, où les êtres vivants faisaient contraste avec la nature inanimée. Charlevoix appelle Clamcoëts les sauvages du littoral. Les Cénis étaient plus reculés dans l'intérieur. Ils allaient à cheval et se servaient du mors et de l'étrier comme les Espagnols, à qui sans doute ils avaient emprunté cet usage.

La Salle songea à se remettre à la recherche du Mississipi. Il fit vers la rivière Colorado, [avec cinquante hommes,] une première excursion de quelques mois, dans laquelle plusieurs de ses compagnons furent massacrés par les sauvages (30 octobre 1685-fin mars 1686). D'autres périrent dans le naufrage de la *Belle*, qui lui était restée seule après le départ de Beaujeu. [Mais, écrit Joutel, « ils n'avaient point trouvé sa rivière »]. Une seconde exploration, poussée jusque chez les Cénis [placés près de la rivière

Trinity (État de Texas),] ne fut pas plus heureuse. Sur vingt hommes qui l'avaient suivi, il n'en ramena que huit (22 avril-17 octobre 1686). La Salle s'était proposé d'envoyer chercher des secours aux Îles, et de côtoyer ensuite le rivage du golfe jusqu'à ce qu'il eût retrouvé le Mississipi. La perte de son navire avait rompu son dessein. Restait à faire demander de l'aide en France par la voie du Canada.

Il résolut de se rendre lui-même aux Illinois. Il partit, [le 7 janvier 1687, avec Joutel, l'abbé Cavelier, le P. Douay, Duhaut, Liotot, chirurgien de l'expédition, Moranget, Cavelier, un flibustier allemand, Hiens, l'Archevêque, domestique de Duhaut, et d'autres,] seize hommes en tout. Il laissait vingt personnes au fort Saint-Louis. On voit que le nombre des colons était déjà réduit de cent quatre-vingts à trente-sept. [Joutel, qui avait commandé au fort en l'absence de La Salle, était remplacé par un Canadien nommé Barbier]. « Nous nous séparâmes les uns des autres d'une manière si tendre et si triste, dit Joutel, qu'il semblait que nous avions tous le secret pressentiment que nous ne nous reverrions

jamais. »

La marche fut lente, pénible. Vers la mi-mars, La Salle était encore sur l'un des affluents de la rivière Trinity. C'est alors qu'une sanglante tragédie compléta les désastres qui avaient déjà frappé son entreprise. Quelques hommes, à la tête desquels [étaient Duhaut et Liotot, s'étant éloignés de deux lieues pour chercher des vivres,] eurent un démêlé avec Moranget. Comme son oncle, Moranget montrait beaucoup de hauteur. Ils complotèrent ensemble de le tuer et, pour que rien ne fût révélé, d'ôter aussi la vie à deux autres de leurs compagnons, [Saget, domestique de La Salle et un Chaouanon, Nika. Ceux-ci furent tués à coups de hache par Liotot qui força De Marle à achever Moranget]. À peine, cependant, avaient-ils commis ce triple assassinat (17 mars 1687) que, craignant la justice de La Salle, et entraînés d'ailleurs sur la pente du crime, ils crurent que leur vengeance resterait incomplète tant que ce chef lui-même respirerait, et sa mort fut aussi décidée. La Salle, ne voyant pas revenir son neveu, entra dans une vive inquiétude. Il s'informa si Moranget n'avait pas eu quelque



difficulté avec Duhaut, et partit [en compagnie du P. Douay et d'un sauvage,] pour aller à sa rencontre (19 mars). Les assassins l'aperçurent de loin qui venait. Ils chargèrent leurs armes et se cachèrent dans les hautes herbes de la rive pour l'attendre. La Salle observa deux aigles qui planaient au-dessus de sa tête, comme s'ils eussent vu quelque cadavre aux environs. Il tira un coup de fusil. Un des conjurés, [L'Archevêque,] se montra aussitôt. La Salle s'avança vers lui, et demanda où était son neveu. Pendant que cet homme lui faisait une réponse insolente, une balle frappa La Salle à la tête et le renversa mortellement blessé et sans parole. Il vécut encore une heure. Il indiquait, en serrant la main au P. Douay, agenouillé près de lui, qu'il comprenait ce qu'il lui disait. Le bon Récollet l'enterra dans une fosse creusée au milieu du désert, et planta une croix de bois sur sa tombe. [Suivant Joutel, le coup aurait été tiré par Duhaut. Les meurtriers dépouillèrent ensuite leur victime et abandonnèrent son cadavre aux bêtes fauves]. Ainsi finit, [à l'âge de quarante-trois ans,] celui que l'on peut appeler peut-être le fondateur du

Texas.

Les assassins se saisirent de l'argent et prirent le commandement de la petite troupe. Mais la division ne tarda pas à se mettre entre eux. Dans une querelle au sujet du partage des dépouilles, Duhaut et Liotot, les deux chefs de la conspiration, furent tués à coups de pistolets par leurs complices. Après ces scènes affreuses, qui remplirent les indigènes eux-mêmes de terreur, on se sépara. Tous ceux qui s'étaient compromis restèrent au milieu des sauvages ; les autres, au nombre de sept, parmi lesquels Joutel, le P. Douay et l'abbé Cavelier continuèrent leur route vers le fort Saint-Louis des Illinois, où ils n'arrivèrent que le 14 septembre (1687).

Dans l'intervalle, la petite colonie laissée à la baie Saint-Louis (Texas), eut une fin encore plus malheureuse. Les sauvages surprirent le fort et en massacrèrent tous les habitants, à la réserve de cinq. Ces derniers, avec quelques autres compagnons de La Salle, qui avaient déserté avant son départ, tombèrent plus tard entre les mains des Espagnols, que l'entreprise des

Français inquiétait. Les rapports de ces prisonniers les tranquillisèrent ; mais ceux qui pouvaient fournir des renseignements furent jetés au fond des mines du Nouveau-Mexique. Cinq enfants, dont une fille, d'un Canadien nommé Talon, étant d'un âge encore trop tendre pour avoir pu faire des observations sur le pays, touchèrent la générosité du vice-roi. Il les prit sous sa protection et les éleva à la cour. Quand ils furent assez âgés, il en mit [deux, Pierre et Jean-Baptiste,] dans la marine espagnole. Après diverses aventures plus ou moins romanesques, l'un d'eux parvint en France. (Mémoire rédigé à Brest, 14 février 1698).

Telle fut la funeste issue d'une expédition qui aurait eu probablement un meilleur succès si La Salle et les autres Français étaient restés dans le lieu où ils s'étaient d'abord établis, et s'ils s'étaient uniquement attachés à cultiver la terre. Le Texas est l'un des plus beaux et des plus fertiles pays du monde. La Salle commit encore ici la faute qu'il avait déjà commise en Canada : il se fit suivre par trop de monde dans ses courses. Il était trop remuant. Il voulait toujours

marcher. Certains lui reprochent d'avoir perdu de vue son premier dessein pour aller à la recherche des fabuleuses mines de Sainte-Barbe, [dans le Mexique.] Rien dans Joutel ni dans le P. Zénobe Membré ne justifie cette assertion. Au reste, il paraît que le génie de ce voyageur célèbre était plus propre à imaginer et à exécuter de vastes opérations commerciales dans des contrées lointaines, qu'à fonder un empire agricole. Ses idées avaient quelque chose de grand, et les plans qu'il soumit à Louis XIV ont pour base des calculs exacts et profonds qui font de lui un précurseur de Dupleix.

Nous nous sommes étendu sur cette expédition, parce qu'elle servit de prélude à celle de notre compatriote d'Iberville dans la Louisiane proprement dite, et parce que l'historien du Canada doit marquer sa reconnaissance à ce grand homme qui a sacrifié sa fortune et sa vie pour la cause de la colonisation française en Amérique. Si La Salle n'a pas commencé, du moins a-t-il hâté l'établissement de la Louisiane, si florissante aujourd'hui.

La fondation de la Louisiane devait être accompagnée de beaucoup de vicissitudes et de malheurs. L'expérience d'un siècle n'avait point éclairé la politique coloniale de la France. Tout au contraire, les principes larges et progressifs [du cardinal de Richelieu et] de Colbert furent mis en oubli dans le temps même où cette colonie commençait à naître. La pénurie du trésor la livra à un monopole encore plus dur que celui que l'on a vu peser sur le Canada. On ne saurait trop redire à la France, qui cherche aujourd'hui à répandre sa race, sa langue et ses institutions en Afrique, ce qui a été la cause de la ruine de ses colonies dans le Nouveau-Monde, où elle aurait dû prédominer ; c'est le manque d'association dans la mère patrie pour encourager une nombreuse émigration de laboureurs ; c'est la passion des armes trop répandue parmi les colons, enfin c'est la faiblesse du commerce et de la marine.

La Louisiane reçut une organisation d'un caractère plus commercial qu'agricole, lorsque la France perdait ses flottes dans la guerre de la succession d'Espagne ; elle devait être retardée

par ces événements et le fut. On choisit pendant longtemps des endroits plus favorables au négoce qu'à l'agriculture. On n'abandonna ce système qu'après avoir éprouvé des désastres irréparables. Le gouvernement anglais avait d'abord voulu, comme le faisait la France à l'époque où nous sommes rendu, empêcher ses émigrés de créer des établissements dans l'intérieur des terres, loin de la mer. « Les motifs de cette politique, dit Barbé-Marbois, sont exprimés dans un rapport qui ne vit le jour que fort tard. Les contrées de l'ouest sont fertiles, y disait-on, le climat en est tempéré, les planteurs s'y établissent sans obstacles ; avec peu de travail, ils pourraient satisfaire à leurs besoins ; ils n'auraient rien à demander à l'Angleterre, et point de retours à lui offrir. » Voilà justement ce qu'on craignait. Mais la liberté et les institutions politiques des colons anglais neutralisaient les effets de la conduite intéressée de leur métropole.

La guerre [de la ligue d'Augsbourg,] que termina la paix de Ryswick, avait fait oublier à la France le Texas et la Louisiane. Pourtant la beauté de cette dernière contrée y avait

insensiblement attiré plusieurs Canadiens. Ils finirent par s'y fixer et en devenir ainsi les premiers colons. On les voit s'établir dans le voisinage des bouches du Mississipi et sur la Mobile, pour trafiquer plus facilement avec les Îles françaises. Aussitôt que la tranquillité fut rétablie dans les deux mondes, la Cour reporta son attention sur la Louisiane. Les Espagnols, qui semblaient regarder l'Amérique comme leur patrimoine, avaient vu l'entreprise de La Salle d'un œil jaloux. Ils apprirent avec joie sa mort suivie de la dispersion de ses compagnons, et s'empressèrent de prendre possession de toute cette région pour en éloigner les Français. Ils formèrent leur principal établissement dans la baie de Pensacola, à l'extrémité occidentale de la Floride. Ils y étaient depuis peu quand d'Iberville parut.

À son retour de la baie d'Hudson en 1698, ce marin intrépide avait demandé de reprendre le dessein sur la Louisiane, et de se rendre par mer à la découverte de l'entrée du Mississipi. (D'Iberville à Pontchartrain, 18 juin 1698). Le ministre de la marine, Pontchartrain, lui donna

deux frégates, [la *Badine* et le *Marin* ; un autre navire, le *Français*, devait les rejoindre à Saint-Domingue.] D'Iberville partit de La Rochelle [le 24 octobre 1698, accompagné de Surgères, de son jeune frère Jean-Baptiste Le Moyne de Bienville et du P. Anastase Douay]. Obligé par le mauvais temps de relâcher à Brest, il remit à la voile au mois suivant et atteignit le cap François de Saint-Domingue, le 4 décembre, quitta cette île le 1<sup>er</sup> janvier 1699, et le 24, aperçut la terre de la Floride. Il passa devant la baie de Pensacola, dont les Espagnols, [au nombre de trois cents,] lui refusèrent l'entrée, et reconnut la baie de Mobile. De là il continua sa course vers le sud-ouest. Plus heureux que La Salle, il trouva enfin, le 2 mars, perdue au milieu de terres basses et couvertes de longs roseaux, cette embouchure du fleuve que l'on cherchait depuis si longtemps. Le grand tributaire de l'Océan fut salué d'un chant de *Te Deum*. « Poursuivant sa découverte, d'Iberville entra dans le Mississippi et arriva au village des Bayagoulas, composé de sept cents cabanes (14 mars). On y voyait un temple, à peu près semblable aux habitations du lieu, en forme de



dôme écrasé et de 30 pieds environ de diamètre. Le capitaine y pénétra, et aperçut, à travers la fumée épaisse que produisaient dans cette enceinte deux bûches continuellement allumées, une quantité de peaux de divers animaux du pays, que l'on avait déposées devant les bizarres images noires et rouges d'une autre espèce d'animal qui était le dieu des Bayagoulas ». (L. Guérin.) [Quelque temps après, Bienville apportait à son frère une lettre que Tonty écrivait à La Salle, le 20 avril 1686, et qu'il avait remise à un chef sauvage]. Cette lettre acheva de convaincre d'Iberville qu'il était sur le Mississippi. Il revint alors sur ses pas. Il fit élever un fort, [le fort Maurepas, au nord-est de] la baie de Biloxi, située entre le Mississippi et la Mobile. [Il y plaça une garnison de soixante et seize hommes sous les ordres de l'enseigne Sauvole de Villantray, avec Bienville pour lieutenant. Le 4 mai 1699, il cinglait vers la France en même temps que Surgères]. (D'Iberville à Pontchartrain, 19 et 31 décembre 1698, 11 et 17 février, 22 juin 1699).

À son arrivée à Paris [il présenta un mémoire au roi sur ses entreprises et les travaux qu'il avait

exécutés dans la région du Mississipi.] Il fut nommé ainsi que Surgères, chevalier de Saint-Louis et gouverneur général de la Louisiane. [Il se rembarqua, le 17 octobre 1699, avec Surgères, sur deux vaisseaux, la *Renommée* et la *Gironde*. Il amenait deux cents personnes parmi lesquelles étaient soixante et six Canadiens revenus de la baie d'Hudson avec son frère Sérigny.] Il les mit à terre à Biloxi, le 8 janvier 1700. Ce pays aride et brûlé a une côte de quarante lieues d'étendue, pour ainsi dire inabordable. Les Français ne songeaient sans doute, en choisissant cette position, qu'à la facilité des communications avec les indigènes, les Espagnols, les Îles françaises et avec l'Europe.

La contrée était occupée par de nombreuses tribus : les Bayagoulas, les Capinans, les Chicathas, [les Natchez,] les Biloxis, [les Taensas,] etc. Ces sauvages vinrent en cérémonie présenter le calumet de paix à d'Iberville. En témoignage d'honneur, ils lui frottèrent le visage de terre blanche, et lui donnèrent des fêtes qui durèrent plusieurs jours.

D'Iberville apprit que pendant son absence une corvette anglaise avait paru sur le Mississipi, [armée de douze canons et envoyée par le propriétaire de la Caroline, Daniel Coxe (1698), pour fonder une colonie ; elle portait des huguenots et des Anglais.] Des colons venus des deux Carolines s'étaient en effet avancés jusque chez les Chicachas, [vers le confluent de l'Ohio et du Tennessee.] L'attention des Anglais avait été attirée sur la Louisiane par une espèce de trahison du P. Hennepin. Ce Récollet, en dédiant au roi Guillaume III une amplification de sa *Description de la Louisiane* [sous le titre de *Nouvelle découverte d'un très grand pays situé dans l'Amérique* (parue à Utrecht, en 1697),] invitait ce prince protestant à prendre possession du pays, et à y faire prêcher l'Évangile. Guillaume avait bien accueilli sa suggestion. Il avait envoyé trois bâtiments chargés de huguenots vers le Mississipi. Ces réformés allèrent jusqu'au Mexique, conduits par le désir de se concerter avec les Espagnols pour chasser les Français de Biloxi. Les choses en demeurèrent là. Ceux-ci d'ailleurs éprouvèrent à peine quelque

opposition de la part des Espagnols. Sur ces entrefaites, les rapports d'amitié et d'intérêt qui s'établirent entre la France et l'Espagne mirent fin aux réclamations de la Cour de Madrid.

Un grand nombre de huguenots s'étaient réfugiés dans les Carolines, la Virginie, et quelques autres provinces anglaises, depuis la révocation de l'Édit de Nantes. Le Massachusetts leur donna le droit de représentation à sa législature. Ils fondèrent plusieurs villes. [Quatre cents de] ces malheureux [fixés dans les Carolines,] qui n'avaient pu oublier leur ancienne patrie, firent encore demander à Louis XIV la permission de s'établir dans ses domaines. Ils lui indiquèrent la Louisiane. Ils promettaient d'y vivre en sujets soumis et ne désiraient que la liberté de conscience. Ils l'assuraient que leur nombre rendrait en peu d'années ce vaste pays florissant. Louis XIV, qui s'attachait d'autant plus à sa couronne qu'il approchait du tombeau, les refusa. « Le roi, écrivit Jérôme de Pontchartrain, ministre de la marine depuis 1699, n'a pas expulsé les protestants de son royaume pour en faire une république en Amérique. » Ils

renouvelèrent encore leur demande plus tard, sous la régence du duc d'Orléans. Ce prince dissolu fit la même réponse que son oncle le feu roi, quoiqu'il eût fort peu de religion d'aucune sorte.

D'Iberville remonta le Mississipi. [À dix-huit lieues de son embouchure, il bâtit un fort muni de six canons.] Il visita les Natchez où il projeta de fonder, quelque jour, un autre établissement. [Il se rendit jusqu'aux Taensas.] Pendant qu'il était chez les Natchez, la foudre tomba sur un de leurs temples, et y mit le feu. Aussitôt ils accoururent en foule. Ils s'arrachaient les cheveux, se frottaient le corps et le visage de terre, et levaient les mains vers le ciel en poussant des hurlements terribles. Les mères apportaient leurs enfants et les jetaient dans les flammes. Saisis d'horreur, d'Iberville et les autres Français firent tous leurs efforts pour les arracher à ces mères égarées. Malgré tout ce qu'ils purent faire, dix-sept victimes périrent dans l'édifice embrasé, qui fut réduit en cendres avec les idoles. (*Relation* de Pénicaut dans P. Margry).

Après un court séjour dans le pays des Natchez, d'Iberville redescendit à Biloxi devenu son quartier général. Il y laissa Sauvole et retourna en France (28 mai 1700). Il avait écrit à Paris que les hommes entendus aux affaires de l'Amérique étaient d'avis que jamais on ne coloniserait la Louisiane, sans en rendre le commerce libre à tous les marchands du royaume. Le gouvernement pensait alors retirer beaucoup de la pêche des perles et de la vente du poil de bison, qu'on disait susceptible d'être filé comme la laine. Les rapports sur la découverte de mines d'or, d'argent et de cuivre à l'ouest du Mississipi entretenaient aussi les espérances les plus éblouissantes. D'Iberville, en 1699, avait envoyé son parent, Pierre Le Sueur, [avec 25 hommes,] prendre possession d'une mine de cuivre à la rivière Bleue (Blue Earth River), au nord-ouest du saut Saint-Antoine. [Son grand éloignement et l'hostilité des Sioux] la firent abandonner (1702). Pour ce qui est des mines d'or et d'argent qui faisaient tant de bruit, mais beaucoup plus en Europe qu'en Amérique, elles s'évanouirent peu à peu comme les illusions

qu'elles avaient fait naître. Nous ne dirons rien de ces expéditions. Inspirées par le désir d'un gain prodigieux, elles finirent par la ruine. Telles furent les tentatives d'un Portugais nommé Antoine, échappé des mines du Nouveau-Mexique, qu'on employa pendant quelque temps à fouiller sans succès le sol de la Louisiane. Le seul résultat de ces entreprises fut de conduire les Français de proche en proche jusqu'aux sources des affluents supérieurs du Mississipi, non loin des montagnes Rocheuses. Ils remontèrent ainsi la rivière Rouge, l'Arkansas et le Missouri, à la poursuite de richesses toujours fuyantes. C'était le mirage du désert.

Pour continuer de récompenser les services de d'Iberville, le roi le fit capitaine de frégate, et le renvoya, à l'automne de 1701, dans le golfe du Mexique avec trois bâtiments, [la *Renommée*, le *Palmier*, commandé par Sérigny et un brigantin, l'*Enflammé*] ; il devait travailler à consolider la colonie et empêcher les Anglais de s'installer en Louisiane. [L'Espagne, il est vrai, fit entendre des protestations. Cependant Pontchartrain prit une attitude ferme et réfuta leurs prétentions. Pendant

ce temps, d'Iberville, arrivé dans la baie de Pensacola, le 16 décembre,] chargea ses frères Sérigny et Bienville d'élever un fort à quatre bastions, sur la baie de Mobile. [Ce fort fut construit à seize lieues de la mer (en janvier 1702) et reçut le nom de fort Louis.] Après avoir examiné le pays, ses rivières, ses productions, bois, pelleteries, métaux, d'Iberville estimait que cet établissement avait le plus grand besoin de colons et surtout de cultivateurs. [Il écrivait, notamment au cours de son *Mémoire* du 20 juin 1702 : « Il serait nécessaire d'envoyer dans ces pays des familles, surtout de laboureurs, afin que l'on ne soit plus obligé d'y expédier des vivres. » Il demandait encore l'envoi de vingt ou trente filles pour les marier avec des Canadiens ; « qu'elles soient jolies », insistait-il]. Il commença des habitations [où quatre familles d'abord vinrent se fixer.] Bienville, devenu chef résident de la colonie par la mort de Sauvole (1701), [laissa le fort Maurepas sous les ordres de Dugué de Boisbriant. Puis il] transporta les habitants des sables de Biloxi à la Mobile [qui eut une garnison de cent trente hommes.]



La rivière Mobile n'est navigable qu'en pirogues, et le sol qu'elle baigne n'est propre qu'à la culture du tabac. On voulait se rapprocher de l'île Dauphine, [ou île du Massacre,] située vis-à-vis son embouchure et où se trouve un port qui partageait avec Biloxi l'avantage d'être à proximité des Espagnols et des Îles. La Mobile devint le siège principal de la Louisiane. [Le 27 avril 1702, d'Iberville se rembarquait pour la France.]

[D'Iberville ne devait plus revoir la Louisiane. En 1703, il était nommé commandant en chef de cette colonie.] Mais les fatigues et une atteinte de fièvre jaune l'empêchèrent de partir. Malgré cela, l'activité de son esprit était toujours la même.

La guerre de la succession d'Espagne commençait. Il proposa d'attaquer les flottes anglaises de la Virginie et de Terre-Neuve. Son plan de campagne navale plut au roi. Quand tout fut prêt, le gouvernement employa ailleurs les forces qu'il lui avait promises. D'Iberville conçut un second projet. Mais, dans le temps qu'il se préparait à l'exécuter avec trois vaisseaux, il

retomba malade. À peine remis, il offrit au cabinet de Versailles d'aller surprendre la Barbade, une des Îles du Vent. Le gouvernement, liant ce projet à une entreprise qui avait été proposée par le chef d'escadre Ducasse contre la Jamaïque, accorda [onze bâtiments à] d'Iberville. Celui-ci parut [à la Martinique, le 7 mars 1706. Il fut bientôt rejoint par le comte de Chevagnac qui amenait le reste de l'escadre avec onze cents flibustiers qu'il avait pris à l'île Saint-Christophe.] Mais les Anglais étaient sur leurs gardes, et d'Iberville ne put rien tenter contre la Barbade. Il se rejeta sur l'île de Nièves, qu'il enleva. Il y prit trente navires, les uns armés en guerre, les autres chargés de marchandises et fit prisonniers le gouverneur avec tous les habitants, y compris plus de sept mille nègres. La perte des Anglais fut énorme. Cette conquête répandit des richesses dans la Martinique, où d'Iberville courut déposer les trophées et le butin.

Il remit presque aussitôt après à la voile pour aller fondre sur les vaisseaux de la Virginie et de Terre-Neuve, et les colonies anglaises depuis les Carolines jusqu'au Massachusetts. « Mais cette

entreprise importante, dit Léon Guérin, devait être interrompue par la fin prématurée de son chef. D'Iberville, dont la carrière avait été signalée par vingt ans de combats, de découvertes et d'utiles fondations, fut victime, à la Havane (où il s'était arrêté), d'une seconde attaque d'épidémie. C'était un héros dans toute l'étendue de l'expression. Si ces campagnes prodigieuses par leurs résultats, obtenues avec les plus faibles moyens matériels, avaient eu l'Europe pour témoin et non les mers sans retentissement des voisinages du pôle, il eût eu, de son vivant et après sa mort, un nom aussi célèbre que ceux des Jean Bart, des Duguay-Trouin et des Tourville, et fût sans aucun doute parvenu aux plus hauts grades et aux plus grands commandements dans la marine. »

Il expira le 9 juillet 1706. Il était né à Montréal le 20 juillet 1661 et était le troisième fils de Charles Le Moyne, seigneur de Longueuil, d'une famille originaire de Normandie. D'Iberville avait commencé dès l'âge de quatorze ans l'apprentissage des armes à une rude école : les guerres contre les sauvages et contre les Anglais.

Outre l'intelligence et la bravoure, partout nécessaire pour commander, il fallait en Amérique, aux chefs comme aux soldats, une force de corps infatigable pour résister aux marches extraordinaires qu'ils étaient obligés de faire, au milieu de pays perdus, et durant toutes les saisons de l'année. On devait savoir manier le fusil comme la hache, l'aviron comme l'épée. Si le fondateur de la Louisiane excellait dans un genre de guerre aussi difficile, il n'était pas moins habile sur mer. Il livra de nombreux combats, quelquefois contre des forces bien supérieures, et resta toujours victorieux. Il ravagea deux fois la partie anglaise de Terre-Neuve et en prit la capitale. Il enleva Pemaquid, conquit la baie d'Hudson, fonda la Louisiane, et termina, à l'âge de quarante ans, sa carrière en servant glorieusement sa patrie comme chef d'escadre. Sa mort fut une grande perte. Il avait dû son avancement à Denonville et à la faveur du roi. Louis XIV, qui aimait déjà sa noblesse naissante du Canada, l'avait fait capitaine de vaisseau en 1702.

[Le gouvernement de la Louisiane passa

ensuite à Bienville. À ce moment, la petite colonie de la Mobile, déjà éprouvée cruellement, était réduite à la dernière extrémité, faute d'habitants et de moyens de subsistance. À tel point que Bienville l'abandonna en 1707. Au reste, celui-ci avait eu maints démêlés avec le curé, M. de La Vente et avec Nicolas de La Salle, commissaire ordonnateur.] Cette charge correspondait dans les colonies naissantes à celle d'intendant pour les établissements plus avancés, et tenait à la fois du civil et du militaire. [La Salle ne cessait d'accuser le gouverneur de malversations. Il n'en fallait pas davantage pour faire rappeler Bienville. Louis XIV le remplaça par un officier qui s'était distingué en Canada, Nicolas Daneaux de Muy, auquel il adjoignit Diron d'Artaguiette en qualité de commissaire ordonnateur. (Le roi à Bienville. Instruction à d'Artaguiette, 30 juin 1707.) De Muy mourut en route, mais d'Artaguiette atteignit sa destination (28 février 1708). L'enquête qu'il institua sur la conduite de Bienville fit tomber les accusations de La Salle. Aussi Bienville conserva le gouvernement de la Louisiane. D'ailleurs,] le

nouveau fonctionnaire travailla avec peu de succès à tirer les habitants de leurs habitudes de paresse et d'insouciance. Tout cessa de progresser, la population, le commerce, les défrichements. Cependant on avait en Europe la plus haute idée du pays. Comme on voyait la France s'opiniâtrer à s'en assurer la possession au milieu d'une guerre désastreuse, on conjectura qu'il y avait d'immenses richesses. L'île Dauphine attira dès lors l'attention des corsaires, qui la ravagèrent en 1711. « Une colonie, dit Raynal, fondée sur de si mauvaises bases, ne pouvait prospérer. La mort de d'Iberville acheva d'éteindre le peu d'espoir qui restait aux plus crédules. On voyait la France trop occupée d'une guerre malheureuse pour en pouvoir attendre des secours. Les habitants se croyaient à la veille d'un abandon total ; et ceux qui se flattaient de pouvoir trouver ailleurs un asile s'empressaient de l'aller chercher. Il ne restait que vingt-huit familles, plus misérables les unes que les autres, lorsqu'on vit avec surprise Crozat demander en 1712 et obtenir pour quinze ans le commerce exclusif de la Louisiane. » Mais, avant d'aller

plus loin dans l'histoire de cette contrée, nous allons reprendre au point où nous l'avons laissée celle du Canada, que la guerre de la succession d'Espagne vint troubler avant qu'il eût à peine goûté le repos dont il avait tant besoin, après la lutte acharnée qu'il avait soutenue contre les colonies anglaises et contre les Cinq-Cantons.

Sources et ouvrages à consulter. – Henri Joutel, *Journal historique du dernier voyage que feu M. de La Salle fit dans le golfe du Mexique... 1684 à 1687...* nouvelle édition par E. Netgé, Paris, 1928. – P. Margry, *Mémoires et documents* (tome II), déjà cités, ainsi que les autres sources indiquées dans la bibliographie précédente du chapitre : Découverte du Mississippi. – C. Gayarré, *Histoire de la Louisiane*, Nouvelle-Orléans, 1846-1847. – A. Fortier, *History of Louisiana*, 1904. – M. M. Miller-Surrey, *The Commerce of Louisiana during the French regime*, New-York, 1916. – M. de Villiers, *La Louisiane, histoire de son nom et de ses*

*frontières successives*, Paris, 1929. – E. Lauvrière, *Les premières explorations en Louisiane*, Paris, 1926 ; du même, *Histoire de la Louisiane française, 1673-1939*, Louisiana State University Press, Baton Rouge, 1940 (se montre très sévère pour Bienville et son administration). – C. de la Roncière, *Le père de la Louisiane : Cavalier de la Salle*, Tours, 1936. – G.L. Jaray, *L'empire français d'Amérique*, Paris, 1938. – L. Guérin. *Histoire maritime de la France*, Paris, 1831, tome IV. – Voir aussi notre bibliographie du tome III au chapitre intitulé : Terre-Neuve et la baie d'Hudson.



## Chapitre II

### Traité d'Utrecht 1701-1713

Le P. Louis Hennepin écrivait en 1697 : « Ceux qui auront le bonheur de posséder un jour les terres de cet agréable et fertile pays (delà le lac Érié) auront de l'obligation aux voyageurs qui leur en ont frayé le chemin. » (*Nouvelle découverte d'un très grand pays situé dans l'Amérique...* chap. XIX). [À peine cela venait-il d'être publié] qu'un officier dont Frontenac avait aimé la nature aventureuse et les talents, Antoine Laumet de Lamothe, sieur de Cadillac, arrivait au Détroit, [le 24 juillet 1701. Il était né le 5 mars 1658 d'une famille originaire du Languedoc. Il s'enrôla d'abord parmi les cadets au régiment de Dampierre-Lorraine, puis devint capitaine dans le régiment de Clairambault (1677). Il débarque au

Canada en 1683 et se fixe à Port-Royal. Quatre ans plus tard, il se marie à Québec avec Marie-Thérèse Guyon qui donna naissance à treize enfants. Après avoir habité quelque temps le Maine, il reçut de Frontenac le brevet de capitaine des troupes. On le trouve ensuite de 1694 à 1697 à Michillimackinac où il était chargé du commandement de ce poste et des pays environnants. C'est peu après la mort de Frontenac qu'il retourna en France et adressa à Pontchartrain un mémoire pour proposer l'établissement de Détroit].

[Dans cette expédition, Cadillac était accompagné de cinquante réguliers sous les ordres d'Alphonse de Tonty, autant de Canadiens, avec Dugué de Boisbriant et de Chacornacle, lieutenants réformés, ainsi que d'un Récollet le P. Lhale comme aumônier, et d'un Jésuite le P. Vaillant de Gueslis, missionnaire des Sauvages]. Les colons furent enchantés par la beauté du pays et par la douceur de son climat. La nature s'est plu à déployer sa magnificence dans cette contrée délicieuse. Un terrain ondulé, des prairies toutes verdoyantes ou des forêts de

chênes, d'érables, de platanes et d'acacias, des rivières d'une admirable limpidité, au milieu desquelles les îles semblent avoir été placées comme par la main de l'art, tel est le tableau qu'ils virent en s'avançant dans ces lieux découverts par leurs pères. [Cadillac bâtit, à trois lieues du lac Érié, un fort à quatre bastions, qu'il nomma fort Pontchartrain, ainsi qu'un magasin et des habitations.] (Callières à Pontchartrain, 4 et 5 oct. 1701). C'est aujourd'hui le plus ancien établissement de l'État de Michigan. Des pâturages couverts de troupeaux, des champs chargés de moissons, des métairies, des résidences magnifiques y frappent partout les regards du voyageur.

La ville de Détroit, qui a subi toutes les vicissitudes des villes frontières, [renferme aujourd'hui une population de 1 618 549 âmes, (1941)]. Fondée par les Français, elle est tombée sous la domination anglaise en 1760, et a été cédée aux États-Unis à la suite de la révolution américaine. Malgré tous ces changements, elle a conservé le caractère de son origine, et la langue française y est encore en usage. Comme toutes

les cités fondées par le grand peuple dont sortent en partie ses habitants et qui a jalonné l'Amérique des monuments de son génie, celle-là est destinée à devenir considérable à cause de sa situation entre le lac Huron et le lac Érié.

Son établissement éprouva de l'opposition de la part des indigènes, et surtout de la part des Anglais, qui voyaient avec une jalousie que le temps ne faisait qu'accroître leurs rivaux s'asseoir sur les rives de tous les Grands Lacs, et dans toutes les plus belles positions aux deux extrémités de l'Amérique septentrionale. Ce poste devait passer Michillimackinac en importance, et relier le Canada à la Louisiane. Mais on venait à peine d'en jeter les premiers fondements que la famine et une épidémie [de petite vérole] désolèrent le Canada (1703); l'épidémie elle-même enleva le quart de la population de Québec. Malgré tout, il fallut courir aux armes.

La paix de Ryswick n'avait duré que quatre ans. C'était bien peu de temps pour réparer les maux d'une longue guerre, qui avait retardé

l'accroissement de toute la Nouvelle-France, arrêté le commerce et les défrichements, fait périr beaucoup de monde et causé l'abandon d'un grand nombre de terres. Pendant ces quatre années cependant, en dépit de la lassitude générale et le besoin de repos, on avait fondé la Louisiane, et le Détroit, et signé le traité de Montréal avec les sauvages. Les protocoles ouverts inutilement en Europe pour le règlement des limites de l'Acadie n'avaient occupé que le cabinet de Versailles.

Les Canadiens croyaient jouir d'un long calme quand la mort de Charles II, roi d'Espagne, survenue en 1700, ralluma la guerre dans les deux mondes. Il ne laissait aucun enfant. La disposition de son vaste héritage préoccupait la politique depuis plusieurs années, et des traités secrets s'étaient conclus entre les puissances européennes, dès son vivant, pour partager ses dépouilles. Les Espagnols, qu'on n'avait point consultés, semblaient devoir subir la loi de l'étranger comme s'ils eussent été vaincus. On alla jusqu'à démembler en idée leur monarchie par une première convention en 1696 ; on en

disposa une seconde fois par un autre partage imaginaire. Cette conduite, qui blessait l'honneur de ce peuple fier, jaloux de son indépendance, violait aussi ses droits et ses intérêts les plus chers. Voyant l'Espagne menacée à la fois par tant de prétendants avides, le Conseil d'État de Madrid fut d'avis de préférer la maison de France. Elle avait, d'ailleurs, pour elle le droit du sang, et la puissance de Louis XIV semblait une garantie pour l'intégrité de la monarchie. Le roi moribond légua donc par testament (2 octobre 1700) tous ses États à Philippe, duc d'Anjou, second fils du Dauphin et petit-fils du monarque français.

L'Europe vit avec étonnement Philippe V, un Bourbon, monter sur le trône espagnol. Cet événement trompait toutes les ambitions. Telle fut la surprise qu'aucun prince ne songea d'abord à protester, excepté l'empereur d'Autriche, qui prit les armes afin de conserver un sceptre qui échappait à sa famille. La France ne pouvait éviter le combat, soit qu'elle refusât d'accepter le testament, soit qu'elle s'en tînt au dernier traité de partage. Elle se trouvait entraînée ainsi malgré

elle dans une guerre qui fut la seule juste peut-être de toutes celles entreprises par Louis XIV, et néanmoins la seule funeste de son long et glorieux règne.

Les autres cabinets n'avaient besoin que d'un prétexte. Ils se liguèrent avec l'Empereur pour détacher de la monarchie espagnole les États qu'elle avait en Italie. Ils voulaient rétablir l'équilibre européen. Ce motif, tout-puissant pour Guillaume III, n'aurait pas été regardé par ses sujets du même œil après sa mort, le 19 mars 1702, sans une démarche du roi de France, laquelle avait offensé vivement la nation anglaise. Jacques II, le monarque détrôné, était décédé [à Saint-Germain, le 16 septembre 1701.] Louis XIV reconnut pour roi d'Angleterre le fils de ce prince. Il était cependant convenu avec son Conseil de ne point le faire ; mais les larmes de la veuve de Jacques II et les prières de Mme de Maintenon l'avaient gagné. [Quoi qu'en aient dit ses accusateurs passionnés, Mme de Maintenon « n'employa son crédit qu'avec le plus grand ménagement » (G. Lacour-Gayet)]. Elle avait acquis sur l'esprit du vieux monarque un empire

qui s'étendit jusqu'à la cour de Versailles. « Le roi de France, dit alors la ville de Londres dans des instructions à ses représentants aux Communes, se donne un vice-roi en conférant le titre de notre souverain à un prétendu prince de Galles. Notre condition serait bien malheureuse, si nous devions être gouvernés au gré d'un prince qui a employé le fer, le feu et les galères, pour détruire les protestants de ses États ; aurait-il plus d'humanité pour nous que pour ses propres sujets ? » (Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, chap. XVII). Le Parlement déclara le prétendant Jacques III coupable de haute trahison.

Les causes de la guerre étaient donc tout à fait étrangères aux intérêts de l'Amérique. Peut-être l'espoir de s'emparer de la Nouvelle-France fut-il pour quelque chose dans la résolution du cabinet de Londres. Quoi qu'il en soit, les colons et les sauvages vont reprendre les armes. Cette fois, heureusement, les hostilités dans le Nouveau Monde seront moins meurtrières que durant la guerre de 1689. Tandis que le génie de Marlborough immortalisera, par des victoires en Europe, le règne de la reine Anne, [qui avait



succédé à son beau-frère Guillaume,] l'Angleterre verra presque toutes ses entreprises en Amérique se terminer par des défaites et des désastres.

Dès le début des hostilités, d'Iberville et le baron de Saint-Castin avaient fait proposer à Paris la conquête de la Nouvelle-Angleterre (1701-1702). La Cour répondit que la neutralité était plutôt désirable, et même nécessaire. Le Massachusetts, l'Acadie, Terre-Neuve devinrent les principaux théâtres des combats. L'île de Terre-Neuve, surtout, acquérait d'année en année une si grande importance, que l'Angleterre, quand elle fut devenue plus forte sur mer que la France, songea sérieusement à s'en rendre maîtresse et à s'emparer de toute l'entrée du bassin du Saint-Laurent, base de la puissance française dans cette partie du monde. En minant peu à peu cette base, tout l'édifice devrait crouler au premier choc. Ainsi les points exposés aux coups de l'ennemi étaient les parties faibles du système colonial de Colbert.

Pour compenser cette faiblesse du côté de

l'Atlantique, les Français travaillaient activement à se fortifier dans l'intérieur. Le traité de Montréal en 1700 avait été dicté par cette politique. Son premier effet sera de paralyser l'action des colonies anglaises dans la guerre nouvelle. Nos historiens n'ont pas assez apprécié les conséquences de cet acte capital qui donna aux Canadiens une puissante influence sur toutes les nations indigènes, en établissant entre eux et elles une sorte de droit international. La politique française éleva en quelques jours des barrières qui subsistèrent un demi-siècle, et qui n'auraient jamais été renversées si la France avait eu, en 1755, les vaisseaux et les habiles officiers de mer qui assurèrent le triomphe de la révolution américaine vingt-cinq ans après.

Par le traité de Montréal, la neutralité des Iroquois paraissait assurée et rien ne pouvait être plus avantageux à la colonie que d'être en paix avec eux. Le gouverneur Callières leur donna des missionnaires, [notamment les Pères Jésuites Milet, Bruyan, Lamberville, Garnier et Vaillant, secondés par des laïques comme Louis-Thomas de Joncaire, Maricourt et Longueuil, et qui

exercèrent sur les indigènes une forte influence]. Au reste, ces religieux se répandirent parmi les tribus des Cinq nations pour y prêcher la foi. Ils devaient aussi dissiper les préjugés que ces peuples nourrissaient contre les Français, avertir le Canada de leurs démarches et déconcerter les pratiques sourdes des Anglais, lesquels étaient peu redoutables de ce côté lorsqu'ils n'avaient pas pour eux les Cantons. La province de New-York voulut engager les Iroquois à renvoyer ces missionnaires. Elle ne réussit qu'à ébranler quelques chefs, et à étendre, par leur voie, ses intrigues parmi les nations occidentales ; mais elle ne put pas entraîner les Cantons à transgresser le traité de Montréal. (Callières à Pontchartrain, 4 nov. 1702).

Le gouverneur demanda à la Cour des recrues. La principale inquiétude venait alors des provinces du golfe, l'Acadie et Terre-Neuve, trop peu peuplées pour faire une résistance sérieuse, et qu'on disait menacées par des forces considérables. Mais on sut plus tard que les hostilités des Anglais s'étaient bornées à la capture de quelques bâtiments pêcheurs le long

des côtes. Il fut question à Paris de diriger sur l'Acadie une émigration nombreuse, capable de la défendre. Ce projet, formé déjà bien des fois, n'eut jamais de suite pour le malheur de tout le monde : pour le malheur de la France, qui perdit l'Acadie peu après ; pour celui des Acadiens, qui furent dispersés en divers pays par leurs dominateurs ; enfin pour celui de l'Angleterre elle-même, qui se déshonora par un acte d'autant plus cruel qu'il était commis au préjudice d'un petit peuple que sa faiblesse même devait protéger. Dans le premier moment, Callières crut la péninsule acadienne sauvée. Il ne pensait plus qu'à la province placée plus immédiatement sous son commandement lorsqu'il mourut à Québec, le 26 mai 1703. [Il fut inhumé à Québec, dans l'église des Récollets, aux côtés du comte de Frontenac].

Le Canada, qu'il servait avec une grande habileté depuis plus de vingt ans, le regretta. Callières avait été nommé gouverneur de Montréal pour le roi en 1684 sur la présentation du séminaire de Saint-Sulpice, investi de ce droit comme seigneur de l'île. Il avait ensuite succédé,

en sa qualité de second officier militaire du pays, à Frontenac, à la tête du gouvernement de toute la Nouvelle-France. Son administration avait duré quatre ans et demi. Il contribua beaucoup, par ses actes et probablement aussi par ses conseils, à déterminer la France à mettre dans les Canadiens cette confiance qu'ils ne trahirent jamais.

Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil, gouverneur de Montréal, fut choisi pour son successeur, à la demande de la colonie. On ne lui accorda pas cet honneur sans quelque répugnance. En 1706, le ministre Pontchartrain, qui le blâmait de montrer trop de faiblesse pour des parents auxquels il laissait faire la traite contre les ordonnances, lui écrivit (17 juin 1705) que le roi avait eu de la peine à se décider à le nommer à cette haute charge, [à cause de la nombreuse parenté de sa femme en Canada.]

La confédération iroquoise était alors à l'apogée de sa gloire. Elle voyait les Anglais et les Français tour à tour briguer son alliance, ce qui plaisait à son orgueil et flattait son ambition. Elle se crut l'arbitre des deux peuples. Un chef

(onnontagué), mécontent de la guerre qui s'annonçait, disait à Vaudreuil avec une fierté naïve : « Les Européens ont l'esprit mal fait : ils font la paix entre eux et un rien leur fait reprendre la hache. Nous n'en usons pas de même et il nous faut de grandes raisons pour rompre un traité que nous avons signé. » Ces paroles faisaient connaître assez au gouverneur que les Iroquois respectaient le traité de Montréal, du moins pendant quelque temps. Fidèles à leur ancienne politique, ils entendirent jouer le rôle de médiateurs, et Vaudreuil en avait informé le roi. Louis XIV répondit que, si l'on était sûr de mener à bien la guerre et sans trop de frais, il fallait rejeter les propositions des Cantons, qui voulaient comprendre les Anglais dans la neutralité ; mais que, si le succès de la guerre était douteux, il fallait ménager cette neutralité, sans toutefois passer par la médiation des Iroquois.

On resta sur la défensive dans la partie occidentale du Canada. Le ministre manda à Vaudreuil de mettre toute sa politique à maintenir ses alliés en paix ensemble et à conserver sur eux l'influence française, double tâche qui exigeait

autant d'adresse que de prudence. Vaudreuil possédait ces qualités. De plus, il connaissait parfaitement le caractère indien. Un air de froide réserve, dans telles circonstances qu'il savait choisir, lui ramena quelquefois des tribus prêtes à l'abandonner.

Les Hurons paraissaient par moments pencher vers les Anglais. Les Outaouas avec les Miamis cherchaient à recommencer la guerre contre les Cinq-Cantons. Les Outaouas [enlevèrent même une trentaine de Tsonnontouans] près du fort Frontenac. La paix fut alors en danger. Les sauvages du Détroit envoyèrent des députés à Albany. Le gouverneur Peter Schuyler, l'homme le plus actif du parti de la guerre dans la province de New-York, et l'ennemi le plus acharné des Français, redoubla d'efforts, jusqu'à compromettre sa fortune pour rompre l'alliance entre les Iroquois et le Canada. Sans les Abénaquis, il aurait gagné une partie des Iroquois chrétiens du saut Saint-Louis et de la Montagne. Il avait réussi, par ses intrigues qu'il étendait de tous côtés, à engager, en 1704, quelques sauvages à disperser, en mettant le feu aux habitations, les

colons établis au Détroit. Tout annonçait une crise, peut-être un soulèvement général. Mais une fois que Vaudreuil eut entre les mains les fils de ces menées, il sut, par des négociations conduites avec adresse, non seulement conjurer l'orage qui le menaçait, mais tourner les armes des Iroquois chrétiens contre les Anglais.

Tenir les nations sauvages en paix était toujours une tâche très difficile. C'était presque une tâche impossible lorsque la France et l'Angleterre avaient les armes à la main. Vaudreuil ne comptait guère sur un long calme dans l'ouest. Il venait à peine d'en réconcilier les tribus que des difficultés fort graves s'élevèrent tout à coup en 1706, entre les Outaouas et les Miamis par la faute de La Mothe-Cadillac, commandant du Détroit. [Celui-ci avait en effet attiré et réuni autour du fort Pontchartrain, des bandes d'Outaouas, de Hurons, de Miamis, de Mahingans, sans compter les Poutewatomis qui s'y trouvaient déjà. (Mémoire de Cadillac, 18 mars 1706)]. Les nations de l'ouest pouvaient allumer la guerre entre les Outaouas et les Français ; ce qui aurait probablement fait prendre



les armes aux Cinq-Cantons. Les Miamis tuèrent quelques Outaouas. Les tribus des victimes demandèrent vengeance à Cadillac, qui répondit qu'il ferait informer. En les quittant, peu après, pour se rendre à Québec, il leur dit que tant que les Outaouas verraient sa femme au milieu d'eux, ils pourraient être tranquilles ; mais que, si elle partait, il ne répondait pas des événements. Ces paroles énigmatiques leur parurent une menace. Ils crurent qu'on voulait les punir d'avoir attaqué les [Tsonnontouans au fort Frontenac.] Les paroles et la conduite d'un jeune officier nommé Bourgmont, chargé du commandement en l'absence de Cadillac, les confirmèrent dans cette idée. Un accident fortuit accrut encore leurs soupçons.

Pendant une audience, un d'eux battit le chien de Bourgmont, qui l'avait mordu à la jambe. Bourgmont se jeta sur le sauvage, et le frappa avec tant de fureur qu'il en mourut. Cette conduite atroce combla la mesure. Les Outaouas dissimulèrent néanmoins sur le moment, et firent semblant de partir ; mais ils revinrent aussitôt, attaquèrent les Miamis et les poursuivirent

jusqu'au fort, qui tira sur eux pour les éloigner. Nombre d'hommes furent tués des deux côtés avec un soldat français et un Récollet, le P. Constantin (5 juin 1706).

La nouvelle de cet événement mit Vaudreuil dans un embarras extrême, qu'augmenta l'arrivée d'une ambassade iroquoise. Les Cantons le faisaient prier d'abandonner à leur vengeance ces Outaouas perfides. Il commença par repousser leur demande, à laquelle toutes sortes de raisons s'opposaient. Il exigea ensuite des députés outaouas envoyés vers lui, à Montréal, pour expliquer la conduite de leurs guerriers au Détroit, qu'ils lui remissent les coupables, à qui Cadillac, retourné au fort, avait eu l'imprudence de faire grâce. Mais comment les saisir ? Les Miamis qui les voulaient à tout prix, outrés de ce que leur désir de vengeance restait sans satisfaction, accusèrent de trahison ce commandant et massacrèrent les Français qu'il y avait dans la bourgade. Au moment où il se disposait à les punir, Cadillac apprit que les Hurons et les Iroquois avaient comploté ensemble de faire main basse sur tous les Français dans

cette partie du pays. Il fut alors obligé de dissimuler, faute de moyens suffisants pour leur imposer. Il fit une paix fourrée avec les Miamis, qui, méprisant sa faiblesse, n'en observèrent point les conditions. Cette paix avait rompu le complot des sauvages. Dès qu'il vit les Miamis seuls, il marcha contre eux avec quatre cents hommes pour venger les meurtres et la violation du traité. Ces barbares, complètement battus et forcés dans leurs retranchements, se soumirent sans condition à la clémence du vainqueur.

Tandis que le gouverneur tenait avec une main souple les rênes de cette multitude de tribus, qui, comme des chevaux indomptés, étaient toujours près, dans leur folle ardeur, de se jeter les unes sur les autres, il ne perdait pas de vue les Abénaquis, que la Nouvelle-Angleterre cherchait à détacher des Français. Pour déconcerter ces intrigues quand elles allaient trop loin, il fallait parfois jeter les sauvages dans une guerre, après quoi ils soupiraient sans cesse. C'était un recours extrême. Mais la sûreté, l'existence même de la population française était une raison suprême qui faisait taire toutes les autres.

Au commencement de la guerre (1702-1703), des relations s'étaient engagées secrètement entre Boston et un petit nombre d'Abénaquis. Elles avaient abouti à une espèce de paix. Pour la rompre, Vaudreuil réunit [cinq cents] guerriers de diverses nations et quelques Français sous la conduite de Michel Le Neuf de Beaubassin, et les lança, en 1703, vers Boston. Ce parti ravagea plus de quinze lieues de pays, depuis Casco jusqu'à Wells, dans l'État de Maine. « Les sauvages, dit Bancroft, divisés par bandes, assaillirent avec les Français tous les postes fortifiés et toutes les habitations, n'épargnant, selon les paroles d'un fidèle chroniqueur, ni les cheveux blancs de la vieillesse, ni l'enfant sur le sein de sa mère. La cruauté devint un art, et les honneurs récompensèrent l'auteur des tortures les plus raffinées. Il semblait qu'à la porte de chaque maison un sauvage caché épiât sa proie. Que de personnes furent massacrées ou traînées en captivité ! Si des hommes armés, las de leurs attaques, pénétraient dans les retraites de ces barbares insaisissables, ils ne trouvaient que des solitudes. La mort planait sur les frontières. »

L'excès des maux donna un moment d'énergie aux habitants du pays désolé. À leur tour, ils attaquèrent les Abénaquis dans l'automne, et ne leur firent aucun quartier ; ils massacrèrent tous ceux qui tombèrent entre leurs mains. Les Abénaquis, se voyant pressés, demandèrent du secours au gouverneur canadien. Vaudreuil leur envoya dans l'hiver (1703) deux cent cinquante hommes [y compris des Iroquois chrétiens, sous Jean-Baptiste Hertel de Rouville, officier réformé, qui avait avec lui ses quatre frères].

Ce détachement se porta de Montréal au lac Champlain ; puis, prenant à travers les bois à la raquette, franchit les Alléghanys et tomba, dans la nuit du 28 février 1704, sur Deerfield, aux confins du Massachusetts. Cette bourgade était défendue par une palissade de vingt arpents de circuit ; elle renfermait dix-sept maisons entourées de pieux. Il y avait quatre pieds de neige sur la terre, et le vent en avait formé des amoncellements çà et là jusqu'à la hauteur des palissades. Ces assaillants, au moyen de leurs raquettes, entrèrent dans la place comme si elle n'avait été protégée par aucun obstacle. Les

habitants, au nombre de trois cents, furent pris ou tués et les maisons livrées aux flammes. [On fit cent cinquante Anglais prisonniers ; de leur côté les Français eurent trois tués et vingt blessés. (Vaudreuil à Pontchartrain, 3 avril 1704)]. La plupart des prisonniers furent amenés en Canada, où, malgré le cruel mode de guerre suivi à cette époque, on accueillait toujours bien ces malheureux. Les enfants et les jeunes gens faits prisonniers étaient tendrement traités par les Canadiens et finissaient souvent par embrasser la religion catholique et par se fixer dans le pays. On leur accordait alors des lettres de naturalisation. Nos archives contiennent de ces lettres, avec des pages entières de noms.

Pendant l'été de 1708, une nouvelle offensive contre la Nouvelle-Angleterre fut résolue à Montréal [par Vaudreuil] dans une assemblée des chefs sauvages chrétiens. [Quatre cents hommes, dont cent soldats et autant de Canadiens,] sous les ordres de Rouville et de Saint-Ours Deschaulons, devaient en faire partie. Mais ensuite la plupart des sauvages refusèrent de marcher. Deux cents hommes seulement se mirent en route. Ils

remontèrent la rivière Saint-François, passèrent les Alléghanys par les montagnes Blanches, et descendirent dans le New-Hampshire en se rapprochant d'un petit lac nommé Winnepesaukee pour donner la main aux Abénaquis. Ces auxiliaires, occupés ailleurs, ne se trouvèrent pas au rendez-vous. La petite colonne, trop faible pour aller attaquer Portsmouth, au bord de la mer, comme ses chefs en avaient eu le dessein, se dirigea rapidement vers Haverhill, bourg palissadé, comprenant trente maisons et baigné par les eaux du Merrimac, à quatre ou cinq cents milles de Québec. Il venait de recevoir des renforts, et était sur ses gardes. Rouville ne pouvant plus espérer le surprendre, passa la nuit avec sa troupe dans une forêt voisine. Le lendemain matin (29 août), il mit ses gens en bataille, et exhorta ceux qui pouvaient avoir quelque différend à se réconcilier. Après quoi ils s'agenouillèrent derrière les arbres qui les dérobaient aux regards de l'ennemi, firent une courte prière et s'élançèrent à l'attaque du fort. Après un combat très vif, ils l'enlevèrent la hache à la main. Tout

fut saccagé.

Le bruit du combat avait répandu l'alarme au loin. La campagne se couvrit bientôt de gens de pied et de cavaliers qui cernèrent les Canadiens. Ceux-ci se battirent à l'arme blanche, jusqu'à ce que la victoire, longtemps douteuse, se déclarât pour eux. Hertel de Chambly, frère de Rouville, et Jarret de Verchères, deux jeunes officiers de grande espérance, furent tués. Les vainqueurs opérèrent leur retraite assez tranquillement. [Chez les Français, il y eut huit tués et dix-huit blessés, tandis qu'une centaine d'Anglais demeurèrent sur la place. (Vaudreuil à Pontchartrain, 5 nov. 1708.)].

En peignant ces scènes de carnage, n'oublions pas les beaux traits d'humanité. Parmi les prisonniers qu'on emmenait, se trouvait la fille du principal habitant de Haverhill. Ne pouvant supporter les fatigues d'une longue marche, elle aurait succombé sans un jeune volontaire de Québec, nommé Dupuy, qui la porta sur son dos une partie du chemin.

Les assauts des bandes canadiennes



répandaient le désespoir dans les établissements anglais. Le gouverneur d'Albany, Schuyler, fit les remontrances les plus vives à Vaudreuil. « Je n'ai pu m'empêcher de croire, écrivait-il (7 oct. 1708), qu'il était de mon devoir envers Dieu et envers mon prochain de prévenir, s'il était possible, les cruautés barbares et païennes qui n'ont été que trop souvent exercées sur les malheureux habitants de la Nouvelle-Angleterre. » Mais, tout en élevant la voix au nom de l'humanité contre les excès de ces guerriers farouches, l'Anglais intriguait lui-même auprès des Iroquois chrétiens, des Hurons et des autres nations sauvages, pour les engager à rompre leur alliance avec les Français et à prendre les armes contre le Canada, c'est-à-dire pour les engager à répéter les scènes dont il se plaignait avec tant d'énergie. Aussi a-t-on pu remarquer que Schuyler avait été assez instruit de ce qui se passait depuis cinquante ans dans cette partie de l'Amérique, pour savoir que le Canada avait été réduit par les Anglais eux-mêmes à la nécessité de laisser les sauvages faire des courses dans leurs provinces. Il ne pouvait ignorer non

plus les horreurs auxquelles s'étaient portés les Iroquois à leur instigation pendant la dernière guerre. À Boston même, les prisonniers français et abénaquis étaient encore traités avec une extrême cruauté, au lieu que les prisonniers anglais ne recevaient que de bons traitements des Canadiens et de leurs alliés.

Nous avons dit que le fort de la guerre se passa dans les établissements voisins du golfe. Le gouverneur de Plaisance, Brouillan, avait remplacé en Acadie (1702) Vilebon, mort en 1700. Brouillan avait reçu ordre d'augmenter les fortifications à Port-Royal et à La Hève, et d'encourager le commerce en empêchant, autant que possible, les Anglais de pêcher sur le littoral. Ne pouvant espérer de secours de France, il fit alliance avec les corsaires, dont La Hève devint le refuge. Les affaires y prirent aussitôt un grand accroissement. L'argent y abonda. La ville put récompenser les sauvages qui, par leur irruption dans la Nouvelle-Angleterre, vengeaient les dégâts des navires anglais sur les côtes acadiennes.

Le gouvernement de Boston, usant de représailles après le massacre de Deerfield, envoya, en 1704, le colonel Benjamin Church attaquer l'Acadie. Cet officier, que le récit des ravages des Français avait rempli d'indignation, était venu à cheval, malgré son grand âge, d'une distance de soixante-dix milles, offrir ses services à Dudley, gouverneur du Massachusetts et du New-Hampshire. Il fit voile avec trois vaisseaux, dont un de quarante canons, quatorze transports et trente-six barques, portant cinq cent cinquante soldats, et se jeta sur les habitations des rivières Penobscot et Passamaquoddy, où il mit tout à feu et à sang. Il cingla de là à la côte orientale de la baie Française (Fundy), vers Grand-Pré et ensuite Port-Royal, où il fut repoussé par une poignée d'hommes. Il voulut encore aller prendre les Mines et ne fut pas plus heureux. Changeant de tactique, il chercha les endroits sans défense. D'abord il courut vers la rivière Ipiguit, qu'il dévasta facilement. À Beaubassin (baie de Chignecto), les habitants, prévenus de son approche, l'empêchèrent, quoique en petit nombre, de faire beaucoup de mal. Church passa

ainsi une partie de l'été à effectuer des descentes sur divers points du littoral. Il fit une cinquantaine de prisonniers de tout âge et de tout sexe, et ne prit guère de butin. Que pouvait-il y avoir alors à piller chez les pauvres Acadiens ? mais il découvrit la faiblesse de cette colonie. Trois ans après, les Anglais résolurent d'en faire la conquête. Seize cents hommes furent levés dans le New-Hampshire, le Massachusetts, le Rhode-Island. Le 6 juin 1707, deux régiments sous le colonel March parurent devant Port-Royal sur vingt-trois transports, escortés par deux vaisseaux de guerre.

Daniel Auger de Subercase y avait succédé à Brouillan, mort en 1705 (22 septembre). Il arrivait de Terre-Neuve, où il s'était distingué. L'ennemi avait fait ses préparatifs si secrètement que Subercase fut surpris en quelque sorte dans la ville, ou plutôt dans le bourg décoré du nom pompeux de capitale de l'Acadie. [Port-Royal ne comptait alors que cinq cents habitants, et la population entière de l'Acadie était de mille quatre cent quatre-vingt-quatre Européens]. Les murailles tombaient en ruines. Pour donner le

temps de les réparer, Subercase disputa le terrain pied à pied aux corps débarqués sur les deux rives du bassin. Après trois jours passés en reconnaissance, les ennemis investirent la place et ouvrirent la tranchée. Un détachement de quatre cents hommes, qu'ils avaient envoyé pour tuer les bestiaux dans la campagne, fut abordé par Bernard-Anselme d'Abbadie, baron de Saint-Castin, [fils de Jean-Vincent d'Abbadie, seigneur et baron de Saint-Castin], à la tête des Abénaquis et de quelques Français, et mis en déroute. Le sixième jour du siège, on remarqua beaucoup de mouvement dans la tranchée ; ce qui fit soupçonner que les assiégeants formaient quelque dessein pour la nuit. En effet, vers les dix heures du soir, au milieu du profond silence qui régnait dans la ville et sur les remparts, un bruit sourd causé par des masses d'hommes en marche annonça tout à coup l'approche des colonnes d'attaque. La garnison était prête. Dès que les assaillants furent à portée, elle ouvrit sur eux un feu d'artillerie et de mousqueterie si bien nourri qu'ils reculèrent, et allèrent chercher un abri contre les balles dans les ravins du voisinage, où

ils restèrent tapis toute la journée suivante après s'y être retranchés. Saint-Castin, et Denys de La Ronde, arrivé à Port-Royal avec soixante Canadiens douze heures avant les Anglais, furent d'un grand secours. Ce fut à eux principalement que Port-Royal dut sa conservation. (Subercase à Pontchartrain, 26 juin 1707).

Le surlendemain de l'assaut, les ennemis levèrent le siège (17 juin 1707). On ne doutait point à Boston de son succès, et on y avait fait par avance des réjouissances publiques. La nouvelle de la retraite des troupes y causa la plus vive indignation. Le colonel March, n'osant paraître devant ses concitoyens, était resté avec la flotte à la baie de Casco. Il reçut ordre de ne point débarquer son monde. [Dudley résolut de venger sans plus attendre] l'échec qu'on avait essuyé. Trois vaisseaux portant [plus de mille soldats parurent] dès le 20 août (1707) devant Port-Royal. La consternation y fut au comble parmi les habitants, qui d'abord regardèrent comme une témérité d'essayer à se défendre contre des forces si supérieures. Subercase seul ne désespéra point, et son assurance releva les courages. Les

premiers moments de surprise passés, chacun ne pensa plus qu'à son devoir. Les ennemis attendirent au lendemain pour leur débarquement, et ce fut en partie ce qui sauva la ville en donnant le temps d'appeler les hommes de la campagne.

Les Anglais descendirent à l'autre bord de la rivière et s'y retranchèrent. Les bombes les firent déloger. En marche ils donnèrent, au nombre de sept cents, dans une embuscade que leur avait tendue Saint-Castin avec cent cinquante hommes. Ils dressèrent un second camp où ils se fortifièrent avec hâte. Après ils ne remportèrent aucun avantage. Le corps de Saint-Castin fut porté à quatre cent vingt hommes. Le gouverneur en prit lui-même le commandement, pour forcer les ouvrages de l'ennemi dès qu'il voudrait remonter dans ses navires, dessein que parut bientôt indiquer le mouvement des chaloupes. Mais un officier, impatient de combattre, commença trop tôt l'attaque avec quatre-vingts hommes. Il emporta d'assaut les avant-postes. Échauffé par ce succès, il sauta dans les secondes lignes, où il fut blessé. Le combat ainsi engagé, il fallut le soutenir. Saint-Castin et d'autres chefs

accoururent y prendre part. On se battit à coups de hache et de crosse de fusil. L'ennemi fut repoussé plus de cinq cents verges vers ses embarcations. Honteux de fuir devant si peu de monde, il revint sur ses pas ; mais on le rechargea avec une telle furie qu'il fut renversé et contraint de se rembarquer précipitamment.

Le jour même, une partie de la flotte leva l'ancre ; le lendemain, le reste s'éloigna. Les Anglais avaient éprouvé de grandes pertes tant par les combats que par les maladies. L'échec des deux expéditions augmenta beaucoup la dette du Massachusetts, et blessa l'amour-propre national. (Subercase à Pontchartrain, 20 et 25 décembre 1707). [Louis XIV accorda pour récompense à Subercase une gratification de 2000 livres. D'ailleurs les colonies de la Nouvelle-Angleterre étaient fort désunies et désorganisées. On reprochait même au gouverneur Dudley de faire un commerce clandestin avec le Canada].

Tandis que l'Acadie et la Nouvelle-Angleterre voyaient ainsi la baïonnette et la hache passer



hautes et sanglantes sur leur territoire à la clarté des incendies, Terre-Neuve était en proie aux mêmes désolations.

À la première rupture de la paix, les Anglais avaient perpétré comme en Acadie des dégâts considérables sur les côtes françaises de l'île. Ce ne fut qu'en 1703 que les Français commencèrent à prendre leur revanche. À cette date, le major Daniel Auger de Subercase avait remplacé à Plaisance Brouillan, passé au gouvernement de l'Acadie. [Un officier, François Amariton, aidé de quatre soldats et de quarante-huit miliciens et marins, surprit] en plein jour le Forillon (Ferryland), poste important [occupé par trois cents Anglais et enleva trois navires. Les Anglais attaquèrent à leur tour Amariton. Celui-ci, resté avec une douzaine d'hommes, se défendit vaillamment puis revint à Plaisance. Au même temps, les Anglais armèrent dix-huit frégates, mais leur flotte fut incapable d'appareiller]. Durant l'hiver, les Français continuèrent leurs courses et firent subir de grosses pertes à l'ennemi. Ce n'était là que les préludes d'attaques beaucoup plus sérieuses. Subercase avait repris,

avec l'agrément de la Cour, le projet formé par d'Iberville, de soumettre toute l'île à la domination française. Pour lui en faciliter l'exécution, le roi fit placer sous ses ordres cent Canadiens et douze officiers commandés par le chevalier Dubois-Bertelot de Beaucourt. Ces troupes débarquèrent à Plaisance dans l'automne de 1704 (15 novembre). Subercase se trouva bientôt à la tête de quatre cent cinquante Canadiens, flibustiers, et Abénaquis, tous habitués aux rudes campagnes en hiver. Il se mit en mouvement le 15 janvier (1705) de Plaisance et se dirigea vers Saint-Jean. Le 26, la troupe intrépide était à Bébou (Bay of Bulls), à quelques lieues de cette place ; elle avait traversé quatre rivières rapides, au milieu de glaçons flottants, et cruellement souffert du froid. Les habitants, effrayés en voyant apparaître ces hommes que les obstacles avaient rendus plus farouches, tombèrent à genoux et demandèrent quartier. Après un repos de deux jours, Subercase se remit en chemin et arriva devant Saint-Jean vers le soir (31 janvier). Quoiqu'il fût toujours extrêmement froid, il fut défendu d'allumer des feux. On

campa dans un petit bois de sapins très touffus ; plusieurs mirent leurs chaussures indiennes sous eux pour les amollir par la chaleur de leur corps. Le lendemain, Subercase se présenta devant la ville et entra sans coup férir. Mais les deux forts, garnis de canons qui la protégeaient, se défendirent si courageusement qu'il fallut en abandonner l'assaut (5 mars), [après une perte de quinze hommes tués ou blessés ; parmi les premiers était le chevalier de Lô, neveu de Subercase].

Après avoir mis le feu à la ville, les Français se jetèrent sur la campagne et la ravagèrent en tous sens. Ils brûlèrent le bourg du Forillon, épargné les années précédentes. Jacques Testard de Montigny, suivi de Canadiens et d'Abénaquis, réduisit en cendres toutes les habitations sur la côte, [entre les baies Trinity et Bonavista.] La terreur s'empara des habitants au point que les Français n'eurent qu'à recueillir des prisonniers. [Pour leur part, les dommages qu'avaient subi les Anglais représentaient une somme de 400 000 liv. st.] Il ne leur resta plus à Terre-Neuve que l'île de Carbonnière et les forts de Saint-Jean.

Cela, toutefois, ne fut qu'un orage. Le calme étant revenu, les flots débordés se retirèrent ; on enleva les débris, et tout rentra dans l'ordre.

Quatre ans plus tard, Saint-Ovide, lieutenant de roi à Plaisance, dont Pastour de Costebelle était alors gouverneur, s'offrit à faire une nouvelle tentative sur les forts de Saint-Jean, qui servaient d'entrepôt général aux Anglais dans l'île. Il exécuta cette entreprise à ses propres frais. Ayant réuni cent soixante et quatre hommes, parmi lesquels il y avait des Canadiens, [comme Denys de La Ronde,) il se mit en route le 13 décembre et arriva dans la nuit du 1<sup>er</sup> janvier 1709 devant le fort principal Fort William. Il alla le reconnaître aux clartés de la lune. À l'aube, il fit avancer sa troupe pour donner l'assaut ; ses soldats s'animaient les uns les autres. On fut près d'échouer par la trahison des guides. Saint-Ovide, qui était en tête, fut découvert à trois cents pas des premières palissades, d'où on lui tira des coups de fusil ; mais, sans se laisser intimider, il continua toujours à avancer, et parvint à un chemin couvert que les ennemis avaient oublié de fermer, dans lequel il se précipita avec une partie

de son monde aux cris de : Vive le roi ! Le fossé fut traversé sous le feu des deux forts. Des échelles furent plantées contre les remparts, hautes de vingt pieds. Saint-Ovide monta le premier, avec six hommes, dont trois tombèrent blessés derrière lui. Au même instant une seconde colonne atteignait le sommet de la muraille sur un autre point. Elle était conduite par les Canadiens Dupuys, Despensens, Duplessis, La Chesnaye et d'Ailleboust d'Argenteuil. Les Français s'emparèrent du corps de garde et de la maison du gouverneur, lequel se rendit prisonnier après avoir reçu trois blessures. Le pont-levis fut baissé et le reste des assaillants pénétra dans la place. L'ennemi voyant tout perdu posa les armes.

Ainsi, en moins d'une demi-heure, on emporta par surprise deux forts qui auraient pu arrêter une armée entière, car ils étaient garnis de quarante-huit bouches à feu, et défendus par neuf cents hommes. Il en restait un troisième, plus petit, élevé à l'entrée du port et gardé par quatre-vingts soldats. Il renfermait des vivres en abondance, des canons, des mortiers, des casemates à l'épreuve des bombes. Cependant, il capitula au

bout de vingt-quatre heures.

Saint-Ovide écrivit à Pontchartrain (20 janvier 1709) et au gouverneur Costebelle pour annoncer sa conquête. Ce dernier s'offensa de ce que son lieutenant eût pris sur lui d'écrire directement à la Cour ; il lui ordonna de revenir après avoir fait sauter les fortifications. Le roi partagea le sentiment de Saint-Ovide, qui voulait que l'on gardât Saint-Jean. Mais il était trop tard.

La Carbonnière était le dernier poste de l'ennemi à Terre-Neuve. Costebelle, pour en faire la conquête, organisa deux détachements, qui se mirent en route dans l'été de 1710, l'un par terre et l'autre par eau. [Le premier était aux ordres de Belestre, le second, sous le commandement] d'un corsaire de Plaisance, nommé Gaspard Bertrand. [La flottille, composée de trois chaloupes portant chacune vingt-cinq hommes, parvint] à la baie Trinity, aux environs de la Carbonnière, sans avoir été découverte. Il y avait là, à l'ancre, une frégate de trente canons et de cent trente hommes d'équipage, qui avait convoyé une flotte marchande. Bertrand ne put résister au désir d'en

tenter l'abordage. Ses embarcations se dirigent rapidement vers elle à force de rames, en plein jour, Bertrand le premier saute sur le pont ennemi. En un instant, le capitaine anglais est tué, tous les officiers sont mis hors de combat et l'équipage est rejeté dans l'entrepont, où il se défend longtemps avec vaillance. Mais l'intrépide Bertrand était tombé ; sa mort fit chanceler un peu sa troupe. Un de ses lieutenants, Dacarette, prit sa place et de vive force se rendit maître de la frégate. Au même moment, deux corsaires anglais, l'un de vingt-deux canons, l'autre de dix-huit, vinrent à toutes voiles canonner les Français. Trop fatigués pour recommencer un second combat, ceux-ci coupèrent les câbles, et, profitant d'un vent favorable, ils sortirent de la baie avec leur prise ; ils ne furent point poursuivis. Le détachement de Belestre venu par terre se jeta alors sur les habitations, les pilla et revint à Plaisance chargé de butin. En sorte que la Carbonnière, protégée par sa situation reculée, échappa encore une fois au sort qui la menaçait. (Costebelle à Pontchartrain, 7 août et 30 septembre 1710).

Depuis le commencement de la guerre, les Français se promenaient en vainqueurs d'un bout à l'autre de Terre-Neuve, sans pouvoir pourtant s'en assurer la conservation, vu leur petit nombre. Il ne leur restait que la gloire d'avoir déployé un courage admirable, et peut-être d'avoir empêché l'ennemi d'envahir ses propres établissements. Si la France eût été maîtresse de la mer, l'île entière serait passée sous sa domination. Les colonies anglo-américaines, humiliées de leurs échecs sans nombre, ne cessaient point de demander que leur métropole entreprît encore la conquête de toute la Nouvelle-France avec elles. L'assemblée générale du Massachusetts vota, en 1708, une adresse à la reine Anne. [Le colonel Samuel Vetch alla lui-même la présenter à la souveraine.] On y disait : « Nous ne pouvons songer, sans les plus vives appréhensions, au danger qui menace les sujets de Votre Majesté dans ce pays : si les Français, après s'être attaché peu à peu les nations sauvages, se jettent sur les colonies de Votre Majesté, il sera presque impossible aux forces que la Grande-Bretagne pourrait envoyer contre eux de les vaincre ou de les réduire. » [De



même en 1704, le gouverneur Dudley n'avait-il pas exhorté fermement ses compatriotes à s'emparer du Canada]. À Londres, le moment parut propice pour tenter l'opération. La France, après avoir éprouvé en Europe une suite de revers inouïs, était presque tombée dans un état d'anéantissement. Ses ressources étaient épuisées, son crédit détruit, et « le cruel hiver de 1709 (5 janvier, 26 mars) achevait de désespérer la nation », déjà en proie à la famine. (*Siècle de Louis XIV*, chap. XXI). L'Angleterre se rendit aux vœux de ses colonies. Pendant que Louis XIV implorait la paix, la reine Anne donnait des ordres pour recueillir une des dépouilles du grand roi.

Du reste, le colonel Vetch paraît avoir été le premier auteur de ce nouveau projet de conquête. Quelques années auparavant, en 1705, Dudley, gouverneur du Massachusetts et du New-Hampshire, l'avait envoyé avec le capitaine Livingston à Québec, pour régler un échange de prisonniers et pour proposer à Vaudreuil un traité de neutralité entre la Nouvelle-Angleterre et la Nouvelle-France. Louis XIV avait trouvé ce traité

avantageux dans le temps et il avait permis de le conclure, pourvu que la gloire et l'honneur de la nation n'en souffrissent point et qu'il ne donnât lieu à aucun commerce entre les deux colonies. [Cependant l'affaire n'alla pas plus loin. (Pontchartrain à Vaudreuil, 9 juin 1706)]. Au vrai, la députation n'était qu'un prétexte à examiner le pays. À la faveur de cette mission, plusieurs personnes s'étaient glissées dans le Canada et en avaient étudié les forces et les moyens de défense : ce qui, étant parvenu aux oreilles des ministres à Paris, attira des reproches au gouverneur sur sa facilité impolitique. Vetch lui-même, en remontant le Saint-Laurent, jusqu'à la capitale, avait sondé les passages difficiles. Il avait proposé ensuite au ministère anglais une double invasion par mer et par terre. Il assurait que le succès ne serait pas douteux ; le Canada, qui n'avait reçu aucun secours depuis le commencement des hostilités, était peu capable de résister si on l'attaquait sérieusement. La proposition de Vetch fut bien reçue et l'on travailla sans délai aux préparatifs. Cinq régiments de ligne, auxquels se joindraient douze

cents miliciens du Massachusetts et du Rhode-Island, devaient s'avancer par le fleuve contre Québec. [Quinze cents miliciens] levés dans la province de New-York, le Connecticut, le New-Jersey, avec mille sauvages iraient droit à Montréal par le lac Champlain. La coopération de tant d'indigènes était certaine dans ce moment, parce que l'habile Schuyler venait de réussir à faire rompre par la confédération iroquoise la paix avec les Français, en gagnant quatre des cinq Cantons à prendre part à la campagne, qui promettait d'être aussi profitable que glorieuse. [La Joncaire d'ailleurs avait réussi à gagner la neutralité des Tsonnontouans. Redoutant le pire, les Pères Jésuites Mareuil et Lamberville durent abandonner les autres Cantons ; à peine s'étaient-ils échappés que les Iroquois incendiaient leur chapelle et leur mission. (Vaudreuil à Pontchartrain, 14 novembre 1709. – Le P. Mareuil au P. d'Heu, 6 juin 1709)]. Les colonies anglaises étaient dans l'enthousiasme. « La joie, dit un de leurs historiens, brillait dans tous les yeux ; il n'y avait personne qui ne crût que la conquête du Canada serait achevée avant

l'automne. » On comptait pour rien les sacrifices, et ce fut à cette occasion que le Connecticut, le New-York et le New-Jersey, dont le trésor était vide, créèrent leur premier papier-monnaie.

L'armée de terre, sous le colonel Francis Nicholson, se réunit sur les bords du lac Champlain, dans le mois de juillet (1709). Elle y éleva trois forts, des blockhaus, des magasins, et s'y construisit une flottille d'embarcations. Jamais le Canada n'avait vu tant de forces se déployer sur sa frontière.

Tandis que les Anglais, à la vue de leur supériorité numérique, croyaient déjà triompher, les chefs canadiens, inquiets et vigilants, se préparaient à faire face partout. L'ordre fut donné d'armer Québec et de tenir troupes et milices prêtes. Les forces totales du pays montaient à [trois mille huit cent cinquante hommes, outre mille matelots et sauvages.] Vaudreuil alla lui-même à Montréal et fit opérer des reconnaissances vers le lac Champlain.

Le ministre lord Sunderland avait écrit de Londres au commandant de Boston que les

renforts étaient sur le point de s'embarquer. Les Bostonnais ainsi que les habitants de New-York s'étaient empressés d'assembler leurs troupes. Mais les secours annoncés ne parurent point. Après une longue attente, pendant laquelle on s'était perdu en conjectures, les murmures et les maladies éclatèrent dans l'armée campée au lac. Peu accoutumée à la discipline, elle se lassa de la contrainte et de la sujétion militaire. Ce fut avec peine qu'elle put être retenue jusqu'à la fin de l'été. Alors l'assemblée de New-York, trouvant la saison trop avancée pour une campagne en Canada, demanda au gouverneur de faire revenir les miliciens dans leurs foyers. Peu après, les colonies apprirent que la Cour de Londres avait été obligée d'envoyer les troupes destinées contre Québec au secours des alliés en Portugal. [C'est alors que le capitaine Claude de Ramezay, chevalier de Saint-Louis et gouverneur de Montréal, à la tête de quinze cents hommes dont cinq cents étaient des Canadiens, tenta de surprendre les Anglais au sud de Crown Point, sur le lac Champlain ; mais ceux-ci avaient déjà pris la fuite. (Ramezay à Vaudreuil, 19 octobre

1709)]. Les victoires du duc de Vendôme dans la Péninsule eurent le double effet de consolider le trône de Philippe V et de sauver le Canada.

Ce que le P. Charlevoix et Hutchinson rapportent de l'empoisonnement de l'armée de Nicholson par les Iroquois est sans fondement. [Sauf ce dernier,] aucun historien américain n'en parle. Deux ans après, les mêmes tribus se joignirent encore aux Anglais. Il est probable que l'astuce iroquoise fit courir ce bruit dans une vue politique. La confédération craignait et haïssait également ses deux puissants voisins. Mais elle était divisée à leur sujet, ou plutôt elle voulait ménager l'un et l'autre sans laisser percer ses motifs. Ainsi une partie tenait pour les Français, et l'autre partie pour leurs adversaires. La même tactique fut adoptée l'année suivante (1710). Dans l'hiver, les Onnontagués et les Tsonnontouans députèrent vers le Canada, où l'on n'était pas en état de repousser avec dédain les excuses de ces belliqueux suppliants. Le gouverneur, tout en les menaçant de lâcher ses alliés sur eux s'ils bougeaient, reçut leurs ambassadeurs de manière à les laisser partir

satisfaits de son accueil.

Pendant que les Cinq-Cantons passaient ainsi d'un camp à l'autre, et donnaient ainsi des assurances trompeuses aux deux partis, le colonel Nicholson alla en Angleterre presser le gouvernement de reprendre le projet de conquête [en occupant d'abord Port-Royal. Quatre chefs Agniers] l'accompagnaient. Ils furent présentés à la Cour [où ils firent sensation]. Dans les harangues prononcées par eux devant la reine Anne, ils affirmèrent qu'ils lui seraient fidèles et demandèrent son aide contre leur ennemi commun. Le cabinet de Windsor [agréa ce dessein. Il promit de mettre en mer, aux premiers jours du printemps, une flotte considérable. Après bien des retards, on rassembla cinq ou six navires sur lesquels fut embarqué un régiment de marine.] Nicholson revint en Amérique avec ce secours (15 juillet 1710). Ayant attendu vainement jusqu'à l'automne l'escadre de renfort, il dut renoncer à son entreprise favorite. Mais fallait-il achever l'année sans rien accomplir ? On décida de risquer une tentative sur l'Acadie avec les forces qu'on avait déjà. [Trente-six voiles

portant quatre cents soldats et quatre bataillons de milices provinciales au nombre d'environ quinze cents hommes,] sans compter les officiers, partirent de Boston, le 18 septembre 1710. [Un des navires sombra avec vingt-six hommes à bord ; les autres arrivèrent] devant Port-Royal six jours après. Le 25 septembre, les troupes descendirent à terre sans résistance.

Subercase, comme nous l'avons vu, n'avait pu se maintenir à Port-Royal qu'en s'alliant avec les flibustiers, qui éloignaient l'ennemi par leurs courses, entretenaient l'abondance dans les villes et lui fournissaient de quoi faire de riches présents aux sauvages. Mais ces corsaires l'abandonnèrent au moment où il avait le plus besoin d'eux. Il se conduisit lui-même comme s'il eût voulu provoquer un désastre. Deux fois déjà, il avait repoussé l'ennemi avec une poignée d'hommes courageux. Depuis cette époque glorieuse, un changement inexplicable s'était fait en lui. On eût dit que, pour se venger de l'oubli dans lequel on le laissait, il désirait la perte du pays commis à sa garde. [Outre les soixante et dix] recrues de France, [il avait reçu de Québec



sept officiers et quinze soldats.] C'était là, il est vrai, un secours peu considérable, mais qui lui aurait été très utile à l'heure du danger. Cependant il les renvoya en disant qu'il ne pouvait s'accorder avec les officiers. De leur côté, ces derniers se plainquirent de sa façon d'agir à leur égard. La retraite de ce renfort, la mauvaise disposition des habitants, son inaction à l'apparition de la flotte ennemie, tout cela, coïncidant avec le départ des flibustiers, le fit soupçonner dans le temps de trahison, et, malgré sa justification auprès du roi, il ne put jamais reconquérir la confiance publique.

Qu'il trahît ou non son devoir, il est certain que Subercase [avait seulement deux cent cinquante-huit soldats] lorsque le commandant Nicholson parut avec des forces dont l'évidente supériorité était un hommage rendu à ses talents et à sa bravoure. En dépit des murmures et des désertions, il tint tête aux assiégeants et leur tua quarante hommes. Mais ses gens étaient minés par la famine. Il fallut capituler, le 2 octobre (1710).

La garnison, épuisée de besoin, sortit de la ville après avoir obtenu les honneurs de la guerre (16 octobre). Nicholson regretta de s'être trop pressé de signer la capitulation, en voyant défiler ce petit nombre de soldats au visage hâve et amaigri, que la disette lui aurait livrés à discrétion ; car, dès le lendemain, il dut leur distribuer des vivres. Les militaires et les habitants, au nombre de quatre cent quatre-vingt et une personnes furent transportés à La Rochelle. Subercase, ne pouvant emporter l'artillerie, réservée par un des articles, la vendit aux Anglais pour payer les dettes qu'il avait contractées au nom du roi. [Il avait dû céder jusqu'à ses meubles pour acquitter la solde des soldats de la garnison].

Nicholson donna à Port-Royal le nom d'Annapolis, en l'honneur de la reine Anne ; [et il y plaça quatre cent cinquante hommes pour sa défense]. Cette ville pouvait avoir alors une demi-lieue d'étendue en tous sens. Les maisons, fort éloignées les unes des autres, n'étaient que de mauvaises huttes surmontées de cheminées en terre. L'église ressemblait plutôt à une grange qu'à un temple. L'expédition de Port-Royal,

d'ailleurs, coûta à la Nouvelle-Angleterre vingt-trois mille livres sterling, que le parlement impérial lui remboursa. Le colonel Vetch resta gouverneur de la conquête.

Il n'était question dans les articles de la capitulation que de Port-Royal avec le territoire à la portée de son canon. Nicholson, maître de la place, prétendit que le traité embrassait toute la province. Subercase et lui ne pouvant s'entendre, Saint-Castin et le major Livingston furent envoyés vers le marquis de Vaudreuil, qui, à la simple explication des faits, exigea l'exécution de la capitulation à la lettre. Livingston se plaignit des cruautés exercées par les alliés des Français. Si ces barbares, dit-il, continuent leurs affreux massacres, les Anglais feront mettre à mort les principaux habitants de l'Acadie. Le gouverneur répondit qu'il n'était point responsable des actes des sauvages ; que les Anglais ne devaient imputer la guerre et les maux dont elle était suivie qu'à ceux qui avaient refusé la neutralité entre les deux colonies ; et que, s'ils mettaient leur menace à effet, il userait de représailles sur les prisonniers qu'il avait en sa possession.

(Vaudreuil à Nicholson, 14 octobre 1710).

[Subercase était retourné en France et avait soumis au ministre Pontchartrain un projet pour la reprise de l'Acadie]. Vaudreuil le remplaça comme gouverneur par son lieutenant, le baron Anselme de Saint-Castin (1<sup>er</sup> janvier 1711). Il lui recommanda d'engager les missionnaires à redoubler de zèle pour conserver à la France l'attachement des Abénaquis et des Acadiens. Recommandation inutile, parce que la tyrannie de Vetch devait faire plus pour cet effet que les prières les plus pressantes. De son fort de Pentagouet (Penobscot), l'infatigable Saint-Castin continua les hostilités. Un parti de quarante Abénaquis, qu'il lança en course [dans l'été de 1711,] tailla en pièces ou captura un corps de soixante Anglais occupés à ravager la campagne. [L'endroit du massacre s'est appelé depuis Bloody Creek (Anse du Sang)]. Ce parti, renforcé de quelques Canadiens et Français, osa investir la ville, dont la garnison [forte d'abord de quatre cent cinquante hommes] se trouvait alors très affaiblie par les maladies.

Un officier des troupes à Québec, le marquis d'Alogny, se préparait à aller rejoindre Saint-Castin, avec douze officiers et deux cents hommes d'élite. La nouvelle de l'arrivée à Boston de la flotte de l'amiral Walker fit contremander ce secours, qui aurait très probablement rendu Port-Royal à ses anciens maîtres (Costebelle à Pontchartrain, 24 juillet 1711).

Ce fut alors que le plus grand nombre des Acadiens firent forcément leur soumission aux chefs anglais, qui, suivant leur coutume, envoyaient des troupes incendier les habitations de ceux qui se refusaient à les reconnaître. Malgré cela, trois cents Acadiens reprirent les armes. Avec les sauvages qu'ils purent rencontrer, ils se tinrent prêts à tomber sur Port-Royal, dès que le gouverneur de Plaisance leur aurait envoyé un chef capable de les commander. Mais Costebelle leur fit savoir qu'il avait besoin de tout son monde et ne pouvait laisser partir un seul officier. Il ne leur resta plus qu'à se soumettre aussi, pour sauver les récoltes, leur seul moyen de subsistance.

La perte de l'Acadie fut très sensible à la France. Le ministre de la marine, Pontchartrain, écrivait, le 24 décembre 1711, à l'ancien intendant du Canada, Beauharnois : « Il est important de reprendre Port-Royal avant que les ennemis y soient solidement établis. La conservation de toute l'Amérique septentrionale et le commerce des pêches le demandent également. Ce sont deux objets qui me touchent vivement, et je ne puis trop exciter le gouverneur général et l'intendant de la Nouvelle-France à les envisager du même œil. » Le ministre aurait voulu que le Canada se chargeât de reconquérir Port-Royal avec ses milices et le peu de troupes dont il pouvait disposer. Vaudreuil ne demandait, cependant, pour grossir ses forces, que deux vaisseaux et ce qu'ils pourraient porter de soldats. On ne fut pas capable de les lui donner. Pontchartrain, réduit aux expédients, voulut former en France une puissante société de marchands à laquelle il eût remis le soin de reprendre l'Acadie et d'y créer des établissements solides. Mais personne ne goûta une entreprise dont les avantages ne paraissaient certains que

pour l'État et rien ne fut fait. Cela n'empêcha point les fidèles et malheureux Acadiens, si dignes d'un meilleur sort de faire dire à Vaudreuil que le roi n'aurait jamais de sujets plus dévoués qu'eux. Ces paroles auraient dû soulever la France entière pour l'honneur de ce noble esprit national qui fait la force et la véritable grandeur des peuples.

Après la capture de Port-Royal, le colonel Nicholson était retourné à Londres solliciter encore la métropole d'occuper Québec, principal boulevard des Français dans l'Amérique continentale. La Grande-Bretagne se rendit à ses instances qui flattaient ses secrets désirs. Elle fit faire des préparatifs proportionnés à la grandeur du projet. L'amiral Sir Hovenden Walker mouilla dans le port de Boston, le 24 juin 1711, avec une escadre (de quinze bâtiments de guerre et de quarante transports] portant un bataillon de soldats de marine et sept régiments de vétérans de Marlborough. Ces troupes de terre étaient sous les ordres du brigadier général John Hill, frère de Mme Masham, laquelle avait remplacé la duchesse de Marlborough comme favorite auprès

de la reine. Lorsque Saint-John, depuis lord Bolingbroke, homme d'État de plus d'imagination que de jugement, et l'un des chefs de la réaction contre Marlborough, apprit que la flotte était parvenue heureusement à Boston, il écrivit au comte d'Orrery : « Vous pouvez être assuré que nous sommes maîtres à l'heure qu'il est de toute l'Amérique septentrionale. » La nouvelle de l'arrivée des secours d'Angleterre attendus depuis si longtemps fut reçue avec transport dans toutes les colonies anglaises. L'assemblée de New-York vota des remerciements à la reine et envoya une députation féliciter Nicholson sur le succès de sa mission. En un mois, ces colonies mirent sur pied deux armées complètement équipées et approvisionnées. Dans l'intervalle, Costebelle avait, sur l'ordre de la Cour, envoyé vainement Denys de La Ronde à Boston pour tâcher de dissuader les habitants de fournir de nouveaux secours à l'escadre anglaise destinée à agir contre le Canada. Il fallait vraiment que Pontchartrain fût dans une grande ignorance de leurs sentiments.



Deux régiments de troupes provinciales [commandés par les colonels Vetch et Walton] se joignirent aux troupes réglées du général Hill, et portèrent son armée à douze mille hommes, y compris les matelots, pourvus d'un train d'artillerie et de toutes sortes de machines militaires. La flotte, composée de quatre-vingt-huit bâtiments de guerre et de transport, [ceux-là armés de huit cent quatre-vingt-dix canons,] fit voile pour Québec le 30 juillet (1711). Peu de temps après, le colonel Nicholson s'ébranla de son côté et s'avança avec [deux mille trois cents miliciens] et Iroquois, pour pénétrer en Canada par le lac Champlain. C'était le plan d'invasion de 1690. Rendu au lac Saint-Sacrement (lac George), il s'arrêta et attendit l'arrivée de l'amiral Walker devant Québec. Le Canada semblait perdu sans ressource. Aux quinze mille soldats et matelots qui venaient l'assaillir, il pouvait à peine opposer cinq mille hommes capables de porter les armes. La Providence le sauva.

La perte de Port-Royal avait produit une impression profonde en Canada, moins à cause de

l'importance de poste, qui était réellement assez peu de chose en soi, que parce qu'elle dévoilait la faiblesse ou l'apathie de la mère-patrie. Mais lorsque les Canadiens se virent attaqués de tous les côtés, ils se souvinrent qu'ils avaient eux-mêmes porté plus d'une fois la guerre chez leurs envahisseurs ; qu'ils avaient vu fuir leurs soldats devant eux dans la province de New-York, dans la Nouvelle-Angleterre, dans l'île de Terre-Neuve, dans la baie d'Hudson. Et leur ancienne énergie reprenant son empire, à la voix du gouverneur ils coururent aux armes. Comme les Iroquois menaçaient la partie supérieure du pays, Vaudreuil avait appelé les sauvages occidentaux. Cinq cents de leurs guerriers descendirent, conduits par Alphonse de Tonty, Le Gardeur de Saint-Pierre et quelques autres Canadiens. Longueuil, Joncaire et Maray de La Chauvignerie furent envoyés dans les Cantons pour y appuyer les partisans des Français et rompre les intrigues de Schuyler en engageant les Iroquois à observer la neutralité. Vaudreuil donna à Montréal un festin solennel à huit cents de ses alliés, qui, à la fin du repas, chantèrent le chant de guerre.

(Vaudreuil à Pontchartrain, 25 avril 1711).

Le gouverneur revint à Québec, suivi des Abénaquis des villages sauvages de la rivière Saint-François et de Bécancour, créés au commencement de la guerre pour servir de digue aux irruptions des Iroquois. La capitale était garnie de plus de cent canons en batterie. Les rives du fleuve, en aval de Québec, étaient si bien gardées, que l'ennemi n'aurait pu descendre dans les lieux habités sans livrer un combat périlleux. En amont, les Anglais ne pouvaient guère s'aventurer au loin. La disposition des troupes était réglée. Chacun avait son poste marqué et devait s'y rendre à l'apparition de la flotte. Un jour du mois de septembre, un habitant de la côte vint annoncer qu'il avait vu entrer près de quatre-vingt-dix voiles dans le bas du fleuve. C'était l'amiral Walker.

Il s'avançait moins comme un capitaine qui entreprend une campagne malaisée que comme un conquérant qui n'a que de faciles lauriers à cueillir. L'attaque de Québec n'était pour rien dans les préoccupations de son esprit. Il ne

croyait pas même qu'on osât s'y défendre. Il n'était préoccupé que de l'hivernage de ses vaisseaux dans le climat rigoureux où il croyait passer l'hiver. Après avoir roulé plusieurs plans dans sa tête, il s'arrêta à celui-ci : il ferait dégréer et démâter ses navires ; ensuite il les ferait tirer à sec sur les grèves, hors de l'atteinte des glaces, à l'aide de chameaux et d'autres puissants appareils. Lui-même a raconté ses inquiétudes. Il croyait que le Saint-Laurent, qui a près de cent pieds de profondeur dans le port de Québec, gelait jusqu'au fond de son lit !

Un grand désastre tira bientôt l'amiral Walker de ses pensées oiseuses. Un gros vent s'éleva tout à coup et une brume épaisse enveloppa la flotte. Les pilotes ne pouvaient plus se reconnaître. Un vieux navigateur [rochelais nommé Paradis], retenu prisonnier à bord du vaisseau amiral, avertit de ne pas courir trop vers la côte nord. Il ne fut pas écouté. Cela se passait [au-dessus de l'île Anticosti,] dans la nuit du 22 août. Le vent augmentait toujours. Bientôt la flotte se trouva au milieu d'îles et d'écueils, dans le danger le plus imminent, et personne ne s'en doutait. Un officier

de l'armée de terre, qui était sur le pont de l'amiral, aperçut des brisants à droite. Il courut en informer Walker, qui pensa que la peur le faisait agir et ne voulut pas le croire. L'officier descendit une seconde fois, le priant avec insistance de monter : on voyait des roches de toutes parts : « Sur ces importunités répétées, et entendant plus de bruit et de mouvement qu'à l'ordinaire, dit l'amiral, je passai ma robe de chambre et mes pantoufles, et je montai sur le pont. En effet, j'y trouvai tout le monde dans une frayeur et une confusion étranges. » La direction des vaisseaux fut changée aussitôt. Mais dix transports se brisèrent sur l'île-aux-Oeufs, l'une des Sept-Îles, et environ [neuf cent quarante hommes et femmes, y compris les officiers, soldats et matelots,] périrent sur les [douze cent quarante personnes] qu'ils portaient. Parmi les noyés rejetés à la grève par les vagues on reconnut quelques jours après deux compagnies entières des gardes de la reine, à leurs casaques rouges, et plusieurs familles écossaises, venues pour s'établir dans le pays. On trouva aussi un grand nombre d'exemplaires d'une proclamation,

dans laquelle le général Hill déclarait que les Canadiens étaient sujets anglais en vertu de la découverte de l'Amérique septentrionale par Cabot, la France n'ayant possédé le pays qu'à titre de fief relevant de l'Angleterre ! Jamais on n'avait tant abusé de l'esprit que dans cette guerre.

Après ce désastre, Walker retourna en arrière et alla jeter l'ancre dans la baie des Espagnols (Sydney), au Cap-Breton. En chemin, trois autres transports et une frégate se perdirent dans le golfe. Comme la traversée de Boston avait été extrêmement longue et qu'il ne restait plus de vivres que pour quelques semaines, la résolution fut prise à l'unanimité, dans un conseil de guerre, d'abandonner l'entreprise sur Québec, et celle sur Plaisance, qui devait être attaquée après Québec. Les Américains furent débarqués à Boston, et la flotte cingla vers Portsmouth, où, peu après son retour, le vaisseau amiral, *The Edgar*, de soixante-dix canons, sauta avec quatre cents hommes d'équipage et un grand nombre de personnes qui étaient allées à bord visiter leurs amis.

La nouvelle de la retraite des Anglais fut apportée à Québec par des pêcheurs de Gaspé. [Cette victoire créa un mouvement d'enthousiasme parmi la population. Aussi voulut-elle se rendre en procession à la cathédrale, le quatrième dimanche d'octobre, pour entonner un chant d'action de grâces ; et le soir même, « toutes les troupes étant sous les armes, il y eut un beau feu de joie ». Lettre du P. Germain au R. P. Assistant de France à Rome, 11 novembre 1711)].

Vaudreuil renvoya ensuite à Montréal Ramezay, qui en était alors gouverneur, avec six cents hommes, et s'y rendit lui-même bientôt après avec un pareil nombre de soldats et miliciens. Il rassembla une petite armée de trois mille hommes, qu'il plaça près de Chambly, où elle pouvait fermer le passage au colonel Nicholson, s'il venait à déboucher par le lac Champlain. Mais le commandant américain, en apprenant les malheurs de la flotte, se retira à la tête de ses troupes, qui reprenaient, pour la seconde fois depuis deux ans, le chemin de leurs provinces sans avoir brûlé une amorce. Alors les

craintes du Canada passèrent dans les colonies anglaises. La terreur plana de nouveau sur leurs frontières. Leurs gouvernements réparèrent les forts avancés. Ils retinrent la milice sous les armes, et firent travailler de tous côtés à opposer une digue au torrent de Canadiens et de sauvages qu'ils croyaient voir déborder d'un moment à l'autre.

Mais on songeait peu en Canada à aller assaillir l'ennemi sur son territoire. Vaudreuil était content d'avoir été délivré d'un danger dont il avait redouté les suites, et qui lui paraissait encore plus grand, maintenant qu'il pouvait en mesurer toute l'étendue. Il ne voulut point braver les hasards en tentant une agression avec des forces si inférieures.

Pendant que l'Angleterre cherchait ainsi à diriger son épée droit au cœur de la puissance française en Amérique, sa politique armait, par l'intermédiaire des Iroquois, contre le Canada une nation indomptable et cruelle, les Outagamis, ou Renards, qui [habitaient sur une rivière de ce nom,] par delà le lac Michigan. Ils vinrent en



nombre s'établir sous le fort du Détroit à l'ombre duquel étaient déjà groupés en petits villages [des Outaouas, des Hurons et des Poutewatomis.] Ce peuple se répandait partout, et était devenu l'objet de la haine de toutes les nations indigènes de ce continent. Il avait promis de brûler le Détroit et d'y massacrer les Français. Des bandes de Kikapous et de Mascoutins, [qui s'étaient aussi fixées au Détroit, et] qui avaient en aversion les Outaouas, étaient entrées dans le complot. Jacques Charles Renaud, sieur Du Buisson, commandant du poste, [en l'absence de François Daupin, sieur de La Forest, qui avait remplacé Lamothe-Cadillac (1710)], fut informé par un Outagami chrétien de ce que déjà la conduite de ces barbares ne lui laissait que trop entrevoir. Ils se permettaient depuis quelque temps toutes sortes d'insolences. Les Français, qui n'étaient qu'une trentaine, dissimulaient en attendant l'arrivée de leurs alliés, qu'ils avaient appelés en toute hâte à leur aide. Du Buisson, en cas d'attaque subite, fit monter des canons et percer des meurtrières (1712). Sur ces entrefaites arrivèrent les secours (13 mai). C'étaient six

cents Hurons, Outaouas, Illinois, Missouri, Osages, Sauteurs, Poutewatomis, Sakis, Maloumines, marchant en ordre, chaque nation avec ses enseignes déployées et toutes portant la même haine à l'ennemi qu'elles allaient combattre. « Nous voici autour de toi, dirent-ils au commandant français. Tu nous as retirés du feu des Outagamis l'année dernière ; nous venons exposer notre vie pour ton service ; nous mourrons même avec joie, s'il le faut, pour notre libérateur. La seule grâce que nous te demandons, c'est que tu prennes soin de nos femmes et de nos enfants si nous succombons, et que tu mettes un peu d'herbe sur nos corps afin qu'ils reposent en paix. »

Du Buisson se serait contenté d'éloigner les Outagamis en les forçant à retourner dans leurs anciens villages. Mais les Hurons ne voulurent pas qu'on les laissât échapper. Il fallut les attaquer dans le fort de palissades qu'ils s'étaient construit. Ils s'y défendirent avec une telle résolution que les alliés parlèrent de s'en aller. Du Buisson les ranima. Les Outagamis, surveillés de près, ne pouvaient sortir ; ils se trouvèrent

bientôt sans vivres et sans eau. Ceux qui tentaient de s'en procurer étaient aussitôt pris par les sauvages, qui les fusillaient, les tuaient à coups de flèches ou les gardaient pour les brûler par passe-temps. Ce que voyant, les Outagamis arborèrent des couvertures rouges en signe de guerre à mort, et crièrent à Du Buisson : « Nous teindrons la terre de sang ! » Ils cherchèrent à lui détacher ses alliés, en leur disant : « L'Anglais notre père nous vengera. Vous feriez mieux de vous attacher à lui. » Le chef des Poutewatomis leur répondit : « Méchantes gens, pensez-vous nous effrayer par le rouge dont vous entourez votre village ? Si la terre est teinte de sang, elle ne le sera que du vôtre. »

Peu de temps après, trois députés vinrent demander une trêve de deux jours. Du Buisson répondit qu'il ne pouvait les entendre tant qu'ils n'auraient pas remis trois femmes que réclamaient les Outaouas. Ils lui ramenèrent les captives et le prièrent de faire retirer ses alliés, afin que les assiégés pussent aller chercher quelque nourriture pour leurs femmes et leurs enfants. Le commandant français refusa. Le

désespoir s'empara alors des Outagamis. Ils devinrent ingénieux à force de fureur. Ils lancèrent des flèches enflammées sur les habitations des Français qui étaient couvertes en chaume, et les incendièrent. Mais leur propre situation empirait à chaque instant. On n'entendait plus que des hurlements épouvantables à chaque coup de canon qu'on tirait contre leur fort. Déjà près de quatre-vingts femmes et enfants étaient morts de faim et de soif. L'odeur des cadavres, qu'ils ne pouvaient enterrer à cause du feu continu dirigé sur eux, empoisonnait l'air qu'ils respiraient. Ils durent se résoudre à envoyer une autre députation. Pemoussa, l'un des chefs, portait la parole. Il dit à Du Buisson : « Mon père, je m'adresse à toi et à toutes les nations qui sont en ta présence : je vous demande la vie. Elle n'est plus à nous, vous en êtes les maîtres ; les esprits nous ont abandonnés. Les sept otages que je mets à vos pieds, c'est ma chair que je vous apporte ; mais ne croyez pas que je craigne de mourir. C'est la vie des femmes et des enfants que je demande. Faites luire pour eux le soleil. Vous êtes nos petits-neveux, ajouta-

t-il en s'adressant aux sauvages, dites quelque chose qui les console à notre retour. »

Les alliés ne voulurent rien accorder. Ils tirèrent même Du Buisson à part pour lui proposer de casser la tête à quatre des envoyés, qui étaient de grands chefs. « Ce sont eux, dirent-ils, qui sont la cause de la résistance. » Mais Du Buisson s'y opposa. Les assiégés ne songèrent plus qu'à tromper la surveillance de leurs ennemis et à s'enfuir. Ils profitèrent d'une nuit orageuse pour sortir du fort, mais, exténués de faim, ils s'arrêtèrent à quatre lieues de là, dans une petite presque île du lac Sainte-Claire, où ils se retranchèrent et souffrirent un nouveau siège. Après encore quatre jours de combat, ils se rendirent à discrétion. Suivant une version, les alliés firent un massacre général des hommes, des femmes et des enfants. Selon une autre version, ils accordèrent la vie aux femmes et aux enfants, mais égorgèrent tous les hommes (Lettre de Du Buisson, 15 juin 1712. Vaudreuil à Pontchartrain, 15 oct. 1712).

On n'avait pas encore vu un pareil carnage

dans ces contrées. Ce dénouement ôta alors aux Anglais l'espoir de s'élever dans l'Ouest sur les ruines de leurs rivaux. Il était d'une importance capitale pour les Français de les empêcher d'y prendre pied. En effet, si les Anglais y devenaient les maîtres, la communication entre le Canada et la vallée du Mississipi serait coupée, et ces deux vastes provinces tomberaient d'elles-mêmes comme les branches d'un arbre qu'on sépare de leur tronc.

Au même temps, Vaudreuil [envoya Louvigny] rétablir le fort à Michillimackinac, abandonné depuis quelques années. Il régla aussi tous les sujets de mécontentement qu'il y avait entre les Français et les peuples septentrionaux et occidentaux, ou entre ces différents peuples eux-mêmes. Exploitant avec une rare intelligence les intérêts des sauvages, il savait paralyser les efforts que les colonies anglaises employaient toujours pour détacher ces peuples de la France. Au reste, c'était plus avec des raisons qu'il faisait triompher sa politique qu'avec les forces dont il pouvait disposer. Une seule imprudence aurait pu soulever toute la confédération iroquoise au

commencement de la guerre. Par une attitude digne, il sut se conserver le respect des tribus ; par son calme et sa prudence, il sut dissimuler sa faiblesse.

Un instant, en 1712, le bruit courut que l'Angleterre armait encore une flotte pour assiéger Québec. Cette nouvelle était fausse, mais elle servit à faire éclater le dévouement des habitants de la capitale. Les marchands avancèrent cinquante mille écus au gouverneur afin qu'il augmentât les fortifications de la ville. C'était une somme très considérable pour le pays et pour le temps. Mais le sort des colonies françaises se décidait sur un autre théâtre. La guerre en Europe touchait à sa fin. Dès le début de 1711 (12 janvier), un agent français à Londres, l'abbé Gaultier, avait été envoyé secrètement à Paris. [Il fut suivi du poète Prior qui posa officiellement les conditions du ministère tory de Harley et de Bolingbroke. Le 8 octobre furent signés les « Préliminaires de Londres »]. L'année suivante (19 janvier 1712), l'Angleterre et la France proclamèrent une suspension d'armes.

Cette révolution dans les affaires avait été amenée premièrement par la disgrâce de la favorite de la reine Anne, la duchesse de Marlborough (1710), qui entraîna les whigs dans sa chute ; ensuite par la mort de l'empereur d'Allemagne Joseph I<sup>er</sup>, qui eut pour successeur son frère l'archiduc Charles (1711), lequel disputait le trône d'Espagne au duc d'Anjou. Les alliés furent peu portés, après cet événement, à donner une nouvelle couronne à celui qui était déjà assez puissant avec celle d'Autriche.

Malgré la retraite des Anglais, le prince Eugène, commandant les troupes autrichiennes, avait encore une armée plus nombreuse que l'armée française, et les conférences d'Utrecht ne rassuraient point la France épuisée et n'osant plus croire au succès. Louis XIV, courbé vers la tombe et qui voyait périr, sans en être ébranlé, presque toute sa famille en peu de temps, fit preuve d'une grandeur d'âme qui l'élève beaucoup plus dans l'estime des hommes que la fierté qu'il déploya en ses jours prospères. Il annonça qu'en cas d'un nouveau malheur, « il convoquerait toute la noblesse de son royaume ;



qu'il la conduirait à l'ennemi, malgré son âge de soixante et quatorze ans, et qu'il périrait à la tête ». (Entrevue avec Villars à Marly, 12 avril 1712). Cette résolution n'était pas une menace vaine. Le monde a vu ce que peut un peuple qui lutte pour son existence, en France, sous Charles VII et en 1793, et plusieurs fois en Amérique depuis 1775.

Ce monarque aurait dû, pour sa gloire, mourir dans le siècle où il était né. Le siècle suivant devait lui être fatal comme à tous les siens.

Les revers de la guerre de la succession d'Espagne et le traité d'Utrecht précipitèrent la chute de la puissance française en Amérique. Par ce traité fameux, signé le 11 avril 1713, Louis XIV renonça à tous ses droits sur le pays des Iroquois et livra à l'Angleterre la baie et le détroit d'Hudson, toute l'île de Terre-Neuve et l'Acadie. Il ne resta plus à la France dans les parties littorales de l'Amérique du Nord que l'île du Cap-Breton avec les autres îles du golfe Saint-Laurent, et l'embouchure du Mississipi dans la baie du Mexique. Elle se réserva seulement le

droit de pêche et de séchage [sur la côte occidentale de l'île de Terre-Neuve appelée le « Petit Nord », entre le cap Bonavista et la pointe Rich, et improprement désignée sous le nom de *French Shore* puisque aussi bien les Anglais n'en étaient pas spécifiquement exclus (Art. 13). Le traité de Versailles (3 sept. 1783) accorda aux Français la permission exclusive de pêcher et sécher le poisson, depuis le cap Saint-Jean jusqu'au cap Ray (Art. 5). Depuis, par l'accord franco-anglais du 8 avril 1904, la France renonça au droit de séchage à terre mais garda le droit de pêche. De plus, les pêcheurs français obtinrent le droit de s'approvisionner de boëtte sur le dit territoire ; celui de pêcher, outre la morue, le homard ; enfin le droit à une indemnité en cas d'expropriation. L'arbitrage attribua aux intéressés, le 9 août 1905, 1 375 000 francs.]

Pendant près de quarante ans, Louis XIV avait dominé l'Europe coalisée, après l'avoir vaincue dans trois longues et sanglantes guerres. Cette période avait été illustrée par de beaux génies en tout genre et par les plus grands généraux que les modernes eussent encore vus.

Mais, au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, la France n'avait plus pour diriger ses efforts qu'un vieux roi à son déclin et une femme qu'il avait épousée pour dissiper la tristesse d'une vie dont il avait épuisé toutes les jouissances. Les hommes illustres qui l'avaient couverte de tant de gloire n'existaient plus. Les esprits éclairés avaient vu avec inquiétude la nation entrer dans une nouvelle guerre. Louis XIV, devenu dévot, vivait retiré et ne connaissait plus si bien les hommes. Dans sa solitude, les choses ne lui apparurent plus sous leur véritable aspect. Mme de Maintenon n'avait point non plus le génie qu'il fallait pour manier le sceptre d'un royaume tel que la France dans un temps d'orages. Elle fit la faute de nommer premier ministre Chamillard, sa créature, lequel, malgré son honnêteté, était fort au-dessous de la tâche. Dès lors les généraux furent mal choisis et durent souvent leur nomination à la faveur. La discipline militaire tomba dans un relâchement funeste, et les opérations des armées furent dirigées par le roi et Chamillard du fond du cabinet de Mme de

Maintenon. Tout se ressentit de cette politique malheureuse. La France fut ainsi conduite en quelques années du sommet de la gloire au bord de l'abîme.

Le traité d'Utrecht, qui froissa si profondément l'amour-propre des Français, détruisit l'intégrité de leurs colonies. À la fin du ministère de Colbert, leurs possessions nord-américaines s'étendaient depuis la baie d'Hudson jusqu'au golfe du Mexique, en suivant les vallées du Saint-Laurent et du Mississipi, et renfermaient dans leurs limites les cinq Grands Lacs, ou plutôt les cinq mers intérieures du continent, et deux des plus grands fleuves du monde. Par le traité d'Utrecht, ils perdirent de vastes contrées, précieuses surtout par l'importance de leurs côtes maritimes. Dans le Nord, ils se trouvèrent repoussés loin de l'Atlantique. Leurs pertes augmentaient d'autant le territoire anglais, déjà beaucoup trop étendu en Amérique. La décadence de la puissance française sur ce continent devait avoir un résultat bien plus important qu'on ne pouvait l'imaginer. C'était l'abaissement de la puissance métropolitaine par

la puissance coloniale. L'Angleterre s'était blessée elle-même dans cette lutte qui lui avait assuré un triomphe. Quelques auteurs affirment que ses colonies, en contribuant à briser le réseau que la France avait jeté autour d'elles, avaient une arrière-pensée hostile à l'Angleterre comme à la France ; ces deux métropoles qu'elles confondaient déjà ensemble dans le secret de leur politique, et qu'elles regardaient comme deux ennemies naturelles et irréconciliables des intérêts américains. Trop timides encore pour marcher seules au grand jour, trop faibles pour rompre de vive force les entraves qui les arrêtaient à chaque pas, elles cheminaient vers leur but par des routes cachées. « Un instinct profond leur donnait d'ailleurs, dit Bancroft, la conviction que le moment de l'indépendance n'était pas encore venu. Les colons anglais n'étaient pas simplement des colons de l'Angleterre, ils faisaient partie d'un immense système colonial que tous les pays commerçants de l'Europe avaient contribué à former, et qui enlaçait dans ses bras puissants toutes les autres régions du globe. L'affaire de l'indépendance

serait, non pas une lutte particulière avec l'Angleterre, mais une révolution dans le commerce et dans la politique du monde entier, dans les fortunes actuelles et encore plus dans l'avenir des sociétés. Il n'y avait pas encore d'union entre les établissements qui bordaient l'Atlantique, et, à cette époque, une seule nation européenne eût toléré, mais pas une n'eût favorisé une insurrection. L'Espagne, la Belgique espagnole, la Hollande, l'Autriche, étaient alors unies à l'Angleterre contre la France, qui, par la centralisation des pouvoirs chez elle et par des plans d'agrandissement territorial habilement conçus, excitait leur inquiétude et leur faisait craindre de la voir parvenir à la monarchie universelle. Quand l'Autriche et la Belgique renoncèrent à leur guerre héréditaire contre la France ; quand l'Espagne et la Hollande, favorisées par la neutralité armée du Portugal, de la Suède, du Danemark, de la Prusse et de la Russie, seront prêtes à faire cause commune avec la France pour réprimer l'ambition commerciale de l'Angleterre, alors et pas avant l'indépendance américaine deviendra possible. »

Ces raisons expliquent, selon le même auteur, l'ardeur que les colonies anglaises mettaient dans leurs guerres contre le Canada. C'était pour briser le système qui enchaînait les colons au joug de l'Europe ; et l'Europe, trompée par un faux calcul, aveuglée par des jalousies et des rivalités funestes, travaillait elle-même à l'accomplissement de leur projet. Nous ne savons si les profonds calculs qu'on prête ainsi aux pères de l'indépendance du Nouveau Monde sont bien réels, et si, à cette époque, ils voyaient déjà si clairement leur avenir. Il faut être très sobre dans les jugements que l'on porte sur les motifs qui font agir les peuples à leur berceau. Qu'elles entrevissent ou non ce qui est arrivé ; que, par calcul ou par hasard, elles aient travaillé à l'amener, toujours est-il certain que les colonies anglaises suivaient leur instinct et une pente fort naturelle dans la voie où la Providence les avait placées. Le traité d'Utrecht, en satisfaisant une partie de leurs désirs, accrut leurs espérances ; elles jetèrent un cri de triomphe lorsqu'elles virent tomber trois des plus anciennes branches de l'arbre colonial français. L'arbre resta comme

un tronc mutilé par la foudre. Mais on verra que ce tronc vigoureux, enfoui dans les neiges du Canada, était encore capable de lutter contre de redoutables tempêtes.

## Bibliographie

Sources ; ouvrages et travaux à consulter. P. Margry, *Mémoires et documents*, tome V, *Documents relating to the Colonial History of the State of New-York*, déjà cités, vol. IV. – *Édits et ordonnances*, tome III. – Sir H. Walker's, *Journal of the late Expedition to Canada*, London, 1720. – Abbé Ferland, *Cours d'Histoire du Canada*, tome I. – C. M. Burton, *A. de Lamothe-Cadillac*, Détroit, 1895 ; du même, *A. de Lamothe-Cadillac and Détroit*, 1912. Agnès C. Laut, *Cadillac, Indianapolis*, 1931. – N. Saint-Pierre, « La Mothe Cadillac et la fondation de Détroit », *Bulletin des recherches historiques*, 1913. – Parkman, *A Half Century of Conflict*, Boston, réédit. de 1905. – Mère Juchereau,



*Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, déjà citée. – Le P. Daniel, *Histoire des grandes familles françaises du Canada*, Montréal, 1867. – H. M. Sylvester, *Indian Wars of New-England*, Boston, 1900. – Rameau de Saint-Père, *La France aux colonies*, Paris, 1859. – F. H. Hammang, *The Marquis de Vaudreuil, New-France at the beginning of the Eighteenth Century*, Bruges, 1938. – Bancroft, *History of the United States*, Boston, 1834-1874, 14<sup>e</sup> édit. tome III.

## **Chapitre III**

### **Colonisation du Cap-Breton 1713-1744**

Le traité d'Utrecht arracha des mains débiles et mourantes de Louis XIV les portes du Canada l'Acadie et l'île de Terre-Neuve. Il marque dans l'histoire le commencement du déclin de la monarchie française, qui dès lors pencha vers l'abîme de 1793. La nation humiliée parut prête à faire un dernier effort, afin de reprendre en Amérique la situation avantageuse qu'elle venait de perdre. Elle projeta un système colonial plus vaste encore que celui qu'elle avait imaginé avant la guerre. Elle voulut profiter de la découverte du Mississipi pour occuper dans cette partie de l'Amérique septentrionale une position plus forte, s'il était possible, que celle qu'elle avait tenue à l'autre extrémité du continent. La nation

française montrait par là qu'elle conservait toujours sa vigueur et son énergie. Mais le gouvernement n'était plus guère en état de seconder une pareille entreprise. D'ailleurs, il ne songeait qu'à soutenir les intérêts du monarque et de sa dynastie. Louis XIV n'avait-il pas, par le traité d'Utrecht, acheté le trône d'Espagne pour sa famille au prix de plusieurs colonies françaises, c'est-à-dire en détruisant l'intégrité du royaume.

Par la perte des deux provinces du golfe Saint-Laurent, le Canada restait ouvert du côté de la mer. La puissance qui l'avoisinait déjà sur le continent pouvait désormais, en cas de guerre, intercepter tout secours et séparer Québec de sa métropole. Pour la défense de cette capitale et pour la conservation des pêcheries, il était donc essentiel d'élever un nouveau rempart dans la mer de Terre-Neuve et les parages du Saint-Laurent. Il restait encore aux Français, parmi d'autres îles, celle du Cap-Breton, située entre Terre-Neuve et l'Acadie, les deux provinces cédées. Cette île, méprisée jusque-là, que l'on était heureux maintenant de posséder, pouvait

devenir comme une double épine dans le flanc des nouvelles acquisitions anglaises qu'elle séparait. On planta le drapeau français sur ses rives désertes, et l'on y commença des fortifications étendues, qui annonçaient la volonté de protéger l'entrée du Saint-Laurent. En même temps, on établissait quelques petits postes dans la vallée du Mississipi. Ces travaux et l'importance que le Cap-Breton prit tout à coup attirèrent l'attention des colonies anglaises, qui avaient cru, en s'emparant de l'Acadie et de Terre-Neuve, porter un coup mortel à la Nouvelle-France. Elles virent avec surprise se dresser autour d'elles, depuis le Cap-Breton jusqu'aux sables de Biloxi dans la Louisiane, une ceinture de forts dont les canons menaçaient, pour ainsi dire, tous les points principaux sur leurs vastes frontières. Maîtresse des deux grands fleuves de l'Amérique septentrionale, le Saint-Laurent et le Mississipi, possédant deux fertiles vallées de mille à douze cents lieues où se trouvent les productions de tous les climats, la France pouvait encore acquérir en peu d'années assez de force pour y être inexpugnable. Mais

pour cela il fallait une direction et une énergie qu'il était inutile d'attendre du gouvernement. Il fallait surtout transplanter des colons en nombre sur les bords du Saint-Laurent et du Mississipi, et la Cour n'en envoya point. Elle crut que les hautes murailles élevées sur une plage déserte, à l'entrée du golfe Saint-Laurent, à portée du canon des vaisseaux ennemis, seraient suffisantes.

L'île du Cap-Breton, située à l'est de l'île Saint-Jean (aujourd'hui du Prince-Édouard) et au sud de Terre-Neuve, est séparée de cette dernière île par une des bouches du Saint-Laurent, et de la péninsule acadienne par le détroit de Canso, large d'une lieue. Elle n'a pas tout à fait trente-quatre lieues de longueur. Elle est tellement coupée de lacs et de rivières que les deux parties principales ne tiennent ensemble que par un isthme d'environ huit cents verges, qui est entre le port de Toulouse (St. Peter's Bay) et plusieurs lacs assez considérables dont le plus grand, qui est salé, s'appelle le Bras-d'Or. Ces lacs se déchargent au nord-est, dans la mer.

Le climat du Cap-Breton ressemble à celui de

Québec, excepté que le froid y est un peu moins vif en hiver, par le voisinage de l'Océan. Les brumes, les brouillards y voilent souvent le ciel, sans altérer pourtant la salubrité de l'air. Le sol y est assez fertile et les montagnes au midi peuvent être cultivées jusqu'à leur sommet. L'île était couverte de chênes, de pins, d'érables, de platanes, de cèdres, de trembles, tous bois propres à la construction. Il y a des mines de houille abondantes. Enfin, plusieurs excellents ports comme la baie de Miré, la baie des Espagnols (Sydney Harbour), la baie de Gabori (Gabarus Bay), le port Dauphin ou de Sainte-Anne situés du côté de la mer complétaient, avec la chasse et la pêche, les avantages de cette terre. Le plus beau port était celui de Louisbourg, qui a près de quatre lieues de tour, et où l'on entre par une passe très étroite. Le cap de Lorembec, dont on aperçoit la cime à douze lieues de distance, signale cette entrée aux vaisseaux.

L'île n'avait été fréquentée jusqu'aux dernières années, que par les pêcheurs et par les traitants. L'été, les premiers y faisaient sécher leur poisson ; l'hiver, des habitants de l'Acadie y

venaient faire la traite des pelleteries avec les sauvages. En 1706, et 1708 et les années suivantes, Antoine Raudot, successeur de Beauharnois comme intendant de la Nouvelle-France (1<sup>er</sup> janvier 1705), conjointement avec son père, Jacques Raudot, envoya au ministère plusieurs mémoires sur la nécessité de la coloniser. Ce mémoire de 1706 témoigne excellemment de leurs connaissances. Ils avaient imaginé, pour le commerce français dans l'Amérique septentrionale, un nouveau plan, dans lequel le Cap-Breton devait jouer un grand rôle en devenant l'entrepôt général de cette partie du monde. L'idée était neuve et ingénieuse. Mais elle était mise au jour dans le moment le moins favorable pour être bien accueillie. Elle ne fut pas entièrement perdue, comme nous le verrons par la suite.

Après s'être étendu sur les motifs qu'on avait eus d'établir le Canada et sur la traite des pelleteries, le seul trafic dont on se fût sérieusement occupé jusqu'alors, Antoine Raudot disait que le temps était arrivé de donner une nouvelle base au commerce de la Nouvelle-

France. La traite des fourrures devenait de jour en jour moins profitable et cesserait tôt ou tard. D'ailleurs, elle répandait des habitudes vicieuses et vagabondes parmi la jeunesse, qui négligeait la culture des terres pour un gain trompeur. « Les Anglais, déclarait-il, en substance, sans s'amuser à voyager si loin de chez eux, cultivent leurs terres, établissent des manufactures, des verreries, ouvrent des mines de fer, construisent des navires et n'ont jamais regardé la pelleterie que comme accessoire. » Nous devrions les imiter et nous livrer à un négoce plus avantageux et plus durable que celui que nous faisons aujourd'hui. Comme eux encourageons l'exportation des viandes salées, des bois de toutes sortes, du goudron, du brai, des huiles, du poisson, du chanvre, du lin, du fer, du cuivre, etc. À mesure que le chiffre des exportations s'élèvera, celui des importations suivra une marche ascendante proportionnelle. Tout le monde sera occupé, les denrées et les marchandises seront abondantes, et par conséquent à meilleur marché. Cette activité attirera l'émigration, poussera les défrichements, animera la pêche et la navigation, et répandra une



vie nouvelle dans tous les établissements de cette contrée, aujourd'hui si languissante. Il démontrait, par un raisonnement parfaitement conforme aux meilleurs principes de l'économie politique moderne, les bénéfices qui résulteraient de tout cela pour la France elle-même. « Et qu'on ne dise pas, poursuivait cet administrateur, que si le Cap-Breton tire du Canada une partie des denrées que la France peut lui fournir, c'est autant de défalqué pour le commerce du royaume ; le Canada achètera d'autant plus de marchandises françaises qu'il vendra de denrées de son cru. »

Raudot sollicitait encore le ministère à coloniser le Cap-Breton et à faire un dépôt général dans cette grande île, située entre la France, l'Acadie, Terre-Neuve et le Canada, au centre même des pêcheries. Cette île fournirait à la métropole du poisson, des huiles, du charbon de terre, du plâtre, des bois de construction ; aux colonies, des marchandises entreposées, venant de France, qu'elle échangerait contre leurs produits. « Il y a plus, ajoutait-il encore ; ce n'est pas seulement en augmentant la consommation

des marchandises dans la Nouvelle-France que l'établissement proposé serait utile au royaume, mais encore par la commodité qu'on trouverait à faire passer des vins, des eaux-de-vie, des toiles, des rubans, des taffetas, etc., aux colonies anglaises, qui sont très peuplées et qui en achèteraient beaucoup, quand même ce négoce ne serait pas ouvertement permis » (Résumé par le P. Charlevoix). En un mot, Raudot voulait faire du Cap-Breton, pour une grande partie de l'Amérique du Nord, le centre du commerce. Il pria le gouvernement de ne point confier cette entreprise à une compagnie égoïste, toujours prête à sacrifier l'avenir au présent, et le pressait de s'en charger lui-même. Il était entré dans les détails les plus minutieux, pour lui en démontrer la facilité. [Suivant l'estimation de Raudot, l'exécution de ces divers travaux entraînerait une dépense d'environ 103 000 liv. À quoi le ministre de la marine, Jérôme de Pontchartrain, répondit qu'il trouvait l'entreprise trop dispendieuse, vu l'état précaire des finances. Par suite, il proposait de confier à une compagnie commerciale l'exploitation des richesses du Cap-Breton.

(Lettre à Raudot fils, 6 juillet 1709)]. Du reste, la guerre que la France soutenait alors contre toute l'Europe coalisée, et qui épuisait les ressources du royaume, ne laissa ni le temps ni les moyens de poursuivre un pareil projet. Après la guerre, les choses ayant subi des altérations profondes, il devint nécessaire de le réaliser.

Le gouvernement commença par donner au Cap-Breton le nom d'Île Royale, nom que cette île a conservé jusqu'à la fin de la domination française. Il y choisit ensuite pour quartier général le Havre-à-l'Anglais, qu'il appela Louisbourg. Ce port, situé sur la côte orientale, au milieu d'un terrain stérile, ne pouvait être fortifié qu'à grands frais, parce qu'il fallait tirer les matériaux de loin. Bien des gens auraient préféré le port Dauphin ou Sainte-Anne, au nord de l'île, plus spacieux, très facile à rendre presque imprenable, en outre entouré d'un pays abondant en marbre et en bois de commerce. Costebelle, qui avait perdu son gouvernement de Plaisance, cédé par le dernier traité aux Anglais, fut chargé d'établir la colonie et de jeter les fondements de Louisbourg (1714).

La France comptait moins sur les émigrants venus de chez elle pour peupler l'île et la ville qu'elle voulait fonder, que sur ses anciens sujets de l'Acadie et de Terre-Neuve. [Aussi bien en 1714, La Ronde Denys et Pensens eurent pour mission d'aider les Acadiens à se transporter dans l'Île Royale. Cependant, au mépris du traité d'Utrecht et des ordres donnés par le roi, ceux-ci furent en butte aux tracasseries et aux mauvais traitements de la part du gouverneur anglais. Ainsi Nicholson empêcha les Acadiens d'emporter ou de vendre leurs biens ; il alla même jusqu'à faire saisir les bateaux qui devaient les mener à leur destination. Le colonel Vetch, gouverneur par intérim, usa des mêmes moyens. Malgré tout il pouvait rendre aux Français ce témoignage combien probant : « Cent Français, nés dans le pays, parfaitement accoutumés comme ils sont aux forêts, habiles à marcher à la raquette et à conduire des canots d'écorce, sont de plus grande valeur et d'un plus grand service que cinq cents hommes nouvellement arrivés d'Europe. Il faut en dire autant de leur habileté à la pêche et à la culture du sol » (Documents sur

l'Acadie cités par le Canada français, Québec, tome I). Pour ce qui est des Français qui habitaient Terre-Neuve, ils vinrent tous, sauf quelques-uns, s'installer à l'Île Royale]. La France crut que leur antipathie pour leurs nouveaux maîtres les engagerait à y fixer leur demeure. Elle les y invita même, ainsi que les Abénaquis, comme s'il eût été raisonnable d'espérer que les colons allaient encore se sacrifier pour une mère patrie qui les avait tant négligés, ou qui n'avait pu les défendre. Les gouverneurs anglais, aveuglés par leurs préjugés religieux ou nationaux, avaient d'abord mécontenté les Acadiens, on vient de le voir. Et ces derniers, dans leur désespoir, menacèrent d'émigrer. Mais lorsque ces gouverneurs apprirent que la France créait un nouvel établissement dans leur voisinage, ils se hâtèrent de changer de conduite et de rassurer les colons, telle fut l'attitude que l'Angleterre devait adopter à l'égard de nos pères en 1774. Quand elle vit ses anciennes colonies de l'Amérique prendre les armes contre son autorité, elle s'empressa d'assurer aux Canadiens français l'usage de leur

langue et de leurs institutions nationales, afin qu'ils ne joignissent point les insurgents. Plus tard, par l'Acte d'Union de 1840, elle a cru n'avoir plus besoin d'eux, elle les a sacrifiés en les soumettant à une majorité anglaise, c'est-à-dire à une majorité dont la langue, les lois et la religion sont différentes des leurs.

Les Acadiens, rassurés ainsi par les gouverneurs anglais, ne purent se résoudre à abandonner les héritages où ils trouvaient une douce aisance et se transmettaient les mœurs simples et patriarcales de leurs ancêtres. Un petit nombre seulement émigrèrent, soit qu'ils ne pussent s'habituer à vivre sous une puissance étrangère, soit qu'ils eussent peu de choses à perdre en quittant le pays. Ils s'établirent à Louisbourg, au port Toulouse, et en d'autres endroits de l'Île Royale, où ils formèrent plusieurs petits villages.

La ville de Louisbourg, bâtie en bois sur une pointe qui s'allonge dans la mer, atteignit une demi-lieue de longueur dans sa plus grande prospérité. Les rares maisons de pierre qu'il y

avait appartenait au gouvernement. On construisit des jetées, qui s'étendaient au loin dans le port et où les navires venaient décharger. Comme l'objet de la France, en prenant possession du Cap-Breton, était de le rendre inattaquable, elle se mit à fortifier la ville en 1720. Elle y dépensa plus de trente millions de francs, sans achever son ouvrage. [Pontchartrain, d'ailleurs, ne laissait pas d'estimer que la perte de cette île amènerait celle de toutes les possessions françaises en Amérique. (Lettre à Desmaretz, 10 février 1715).]

La pêche était la principale industrie de l'île. La traite des pelleteries, qui se faisait avec quelques sauvages micmacs, était peu considérable. La population fixe s'éleva à quatre mille âmes de 1713 à 1754. Elle était presque toute concentrée à Louisbourg ; quelques centaines de colons seulement étaient dispersés sur la côte, par groupes, à de grandes distances les uns des autres. À Toulouse, il y avait à peu près deux cents âmes. Cette petite population fournissait la capitale de denrées par la culture, élevait des bestiaux et construisait des barques.

Une centaine de pêcheurs habitaient les îles rocheuses et arides de Madame. Quelques autres colons s'étaient répandus sur la baie des Espagnols (Sydney Harbour), au port Dauphin, aussi bien que dans plusieurs autres endroits de l'île. Les Français les moins aisés employaient annuellement deux cents chaloupes à la pêche, et les plus riches, jusqu'à soixante goélettes de trente à cinquante tonneaux. Les chaloupes ne perdaient jamais les côtes de vue ; mais les goélettes se rendaient jusqu'aux bancs de Terre-Neuve, et, à l'automne, portaient elles-mêmes leurs précieuses cargaisons en France ou dans les îles de l'archipel du Mexique. À vrai dire, l'Île Royale n'était qu'une grande pêcherie. La population y doublait en été par l'arrivée de pêcheurs d'Europe, qui s'éparpillaient sur les grèves pour faire sécher leur morue. Elle recevait en partie sa subsistance de la France ou des Antilles. De la première elle tirait des vivres, des boissons, des étoffes et jusqu'à ses meubles, en échange de poisson. Elle expédiait aux Îles vingt ou vingt-cinq bâtiments de soixante-dix à cent quarante tonneaux, chargés de madriers, de



planches, de merrain, de houille, d'huile de poisson, de morue sèche, de saumon et de maquereau salés ; ils en rapportaient du sucre, du café, du tafia (rhum) et des sirops. L'Île Royale parvint à créer chez elle un petit commerce d'importation, d'exportation et d'échange. Ne pouvant consommer tout ce qu'elle recevait, elle en cédaît une partie au Canada, et une autre partie plus considérable à la Nouvelle-Angleterre, qui l'envoyait chercher dans ses navires et donnait en paiement des fruits, des légumes, de la brique, du bétail, et, par contrebande, des farines, et même de la morue.

Malgré cette apparente prospérité, les habitants, en général, languissaient dans la misère. La pêche, pour un riche qu'elle fait, retient des centaines d'hommes dans l'indigence. L'expérience a démontré depuis longtemps que les industries qui emploient un grand nombre de bras ont toutes le même inconvénient grave, la pauvreté excessive de leurs ouvriers. Outre cette cause, à laquelle on peut attribuer en partie la misère des colons à l'Île Royale, les circonstances dans lesquelles la plupart étaient

venus s'y établir avaient encore augmenté le mal. Fuyant le joug étranger en Acadie et à Terre-Neuve, ils avaient sacrifié ce qu'ils possédaient et étaient arrivés à peu près dénués de tout (1714). « Dans l'impuissance, dit l'historien des deux Indes, de se pourvoir d'ustensiles et des premiers moyens de pêche, ils les avaient empruntés à un intérêt excessif. Ceux mêmes qui n'avaient pas eu besoin d'abord de ces avances ne tardèrent pas à subir la dure loi des emprunts. La cherté du sel et des vivres, les pêches malheureuses les y réduisirent en peu de temps. Des secours qu'il fallait payer vingt ou vingt-cinq pour cent par année les ruinèrent sans ressource. Telle est à chaque instant la position relative de l'indigent qui sollicite des secours et du citoyen opulent qui ne les accorde qu'à des conditions si dures qu'elles deviennent bientôt fatales à l'emprunteur et au créancier : à l'emprunteur, à qui l'emploi du secours ne peut autant rendre qu'il lui a coûté ; au créancier, qui finit par n'être plus payé d'un débiteur que son usure ne tarde pas à rendre insolvable. Il est difficile de trouver un remède à cet inconvénient ; car enfin il faut que le prêteur

ait ses sûretés et que l'intérêt de la somme prêtée soit d'autant plus grand que les sûretés sont moindres. » (Tome IV).

Le commandant du Cap-Breton, comme celui de la Louisiane, était subordonné au gouverneur général de la Nouvelle-France, résidant à Québec. Mais, à cause de l'éloignement des lieux, ces agents secondaires étaient, en général, indépendants de leur chef. Dans ces petites colonies, l'autorité et les fonctions de l'intendant furent déferées à un commissaire ordonnateur, fonctionnaire qui a laissé après lui en Amérique une réputation peu enviable. [Le régime féodal fut introduit dans l'Île Royale alors que, par lettres patentes du 9 avril 1714, Louis XIV autorisa Costebelle et Soubras à y ériger des terres en seigneurie].

Le fondateur du Cap-Breton fut remplacé par Saint-Ovide de Brouillan (1718). En 1720, l'Angleterre nomma gouverneur d'Acadie et de Terre-Neuve le général Richard Philipps. Celui-ci fut bien étonné, en arrivant dans son gouvernement, de trouver les anciens habitants

français en possession de leur langue, de leur religion, de leurs lois, et en communication avec l'Île Royale, comme s'ils eussent encore appartenu à la France. Il voulut prendre sur-le-champ des mesures pour leur anglicisation, croyant le moment venu d'exécuter sans danger ce dessein. Il leur interdit tout commerce avec le Cap-Breton. Ensuite il leur fit annoncer qu'il leur donnait quatre mois pour prêter le serment d'allégeance. [Au surplus, Philipps avait proposé au gouvernement anglais de rappeler les prêtres français de l'Acadie (Proclamation du 10 avril 1720. Lettre du 10 mai 1720). Les Acadiens prièrent alors le curé des Mines, le P. Justinien, Récollet, de consulter pour eux le gouverneur de l'Île Royale. En même temps, ils adressaient une lettre à Saint-Ovide où ils disaient notamment : « Dans cette conjoncture très pressante, nous avons gardé fidélité à notre Roi en déclarant de nouveau que nous continuerons à être fidèles à notre Prince et à notre religion, comme vous le verrez par la copie que nous vous envoyons de notre réponse à la proclamation... », 6 mai 1720]. À son tour, Saint-Ovide, informé de ce qui se

passait, se hâta de prévenir les habitants que, s'ils consentaient à ce qu'on exigeait d'eux, ils seraient bientôt privés du libre exercice de leur religion, et que leurs enfants abandonneraient celle de leurs pères. Les Anglais, disait-il, vous traiteront en esclaves, parce que leur esprit exclusif et leur antipathie naturelle pour les Français les tiendront toujours séparés de vous, ce que les huguenots, tout unis qu'ils sont à ce peuple par les liens de la religion, éprouvent tous les jours. Les Acadiens n'avaient pas attendu cet avertissement pour répondre à Philipps. Ils lui avaient représenté qu'ils étaient restés dans le pays à condition qu'ils conserveraient leurs lois et leurs institutions ; car le traité d'Utrecht leur permettait de se retirer en Canada ou dans l'Île Royale après avoir vendu leurs terres ; leur présence dans le pays était avantageuse aux nouveaux maîtres, parce que c'était par considération pour eux que les sauvages, leurs fidèles alliés, y laissaient les Anglais en repos. Que si l'on persistait à vouloir leur imposer le serment de fidélité, ou à vouloir leur ôter leurs prêtres, ils pourraient bien se soulever et appeler

les sauvages à leur aide. Saint-Ovide avait déjà pris des mesures pour recevoir les Acadiens dans l'île Saint-Jean, que les Français se proposaient aussi de coloniser. Cette opposition arrêta le gouverneur Philipps. Mais dans la pensée du cabinet de Londres ses desseins ne furent qu'ajournés. L'orage ne se dissipa alors au-dessus de la tête des malheureux Acadiens que pour éclater plus tard avec plus de fureur.

L'île Saint-Jean (aujourd'hui du Prince-Édouard), en forme d'arc et qui a cinquante lieues environ de longueur et de une à onze lieues de largeur, est située à quelque distance du Cap-Breton. Elle possède un sol fertile et des pâturages excellents. Jusqu'au traité d'Utrecht, elle avait été oubliée tout comme l'Île Royale. En 1719, il se forma une compagnie pour la défricher et y établir une grande pêcherie. C'était au moment du fameux système de Law. Il était plus facile alors de trouver des capitaux que de leur conserver la valeur factice que l'engouement des spéculateurs y avait attachée. Le comte de Saint-Pierre, premier écuyer de la duchesse d'Orléans, dont sa femme était la favorite, se mit

à la tête de l'entreprise. Le roi lui concéda les îles Saint-Jean et Miscou et les îles de la Madeleine, [Brion et Ramées. Pour sa part, le comte de Saint-Pierre prenait l'engagement d'y transporter cent colons la première année et cinquante les suivantes. Il lui était loisible au besoin, pour aider aux travaux d'agriculture et d'exploitation, d'employer des esclaves nègres]. Malheureusement l'intérêt, qui avait réuni les associés, les divisa presque aussitôt. Ils voulurent tous avoir part à la régie, et le plus grand nombre étaient sans expérience. Un esprit de confusion se mit parmi eux et tout échoua. L'île retomba dans l'oubli d'où elle avait été tirée un instant, et y demeura jusque vers 1749, alors que les Acadiens fuyant la domination anglaise commencèrent à s'y établir.

## **Bibliographie**

Sources et ouvrages à consulter. *Documents inédits sur l'Acadie, 1710-1815*, dans le *Canada-*

*Français*, Québec, 1888-1891, pub. par l'abbé Casgrain. – T. Pichon, *Lettres et Mémoires pour servir à l'histoire naturelle, civile et politique du Cap-Breton... jusqu'en 1758*, La Haye, 1760. – C. M. Raudot, *Deux intendants sous Louis XIV*, Auxerre, 1854. – *Bulletin des recherches historiques*, 1925. – Rameau de Saint-Père, *La France aux colonies*, déjà citée. – C. M. Vernon, *Cap-Breton*, Toronto, 1903. – J. S. Mac Lennan, *Louisbourg*, London, 1918. – Voir aussi le Rapport des Archives canadiennes de 1911. – Le P. F. X. Charlevoix, *Histoire et description générale de la Nouvelle-France*, déjà citée.



## **Livre septième**

## **Chapitre premier**

### **Conspiration des Natchez Système de Law 1712-1731**

Les premiers colons de la Louisiane furent des Canadiens. Ce petit peuple, qui habitait l'extrémité septentrionale du Nouveau Monde, sans avoir eu presque le temps de s'asseoir sur la terre qu'il avait défrichée, courait déjà vers les contrées nouvelles ; ses enfants jalonnaient les rives du Saint-Laurent et du Mississipi dans un espace de douze cents lieues ! Ils disputaient les bords glacés de la mer d'Hudson aux traitants anglais, ou guerroyaient avec les Espagnols presque sous le ciel brûlant des tropiques. La puissance française en Amérique semblait reposer sur eux. Ils se multipliaient avec une incroyable énergie pour faire face partout, vers le

Nord et vers le Sud. Pleins de dévouement et de bonne volonté, ils se sacrifiaient sans cesse pour faire triompher la cause de leur patrie. Au nom de leur roi, ils obéissaient sans calculer ni les sacrifices ni les conséquences ; et comme nous le verrons au cours de ce chapitre, ce fut à eux principalement que la France fut redevable de la conservation de la Louisiane, comme c'était à eux encore qu'elle l'était du salut du Canada depuis un quart de siècle. Mais le flot toujours croissant de l'émigration anglaise devait finir par les surmonter et par arracher leur pays à la France, qui, n'envoyant plus de colons, dépeuplait le Canada pour peupler les bords du Mississippi.

En même temps qu'elle fortifiait le Cap-Breton, la France s'occupait de l'établissement de la Louisiane, et réclamait l'immense territoire arrosé par le Mississippi et ses innombrables affluents.

La Mobile ne conserva guère plus longtemps que Biloxi le nom de chef-lieu. Les désavantages de cette position la firent abandonner pour l'île

Dauphine, nommée par d'Iberville Île du Massacre, parce qu'on y avait vu des ossements humains épars sur le sol. Cette île basse et d'un aspect triste était couverte de sable blanc et tout à fait dépourvue de végétation. Elle fut choisie pourtant à cause d'un bon port qu'elle possède.

Le gouvernement, appliqué à la guerre de la succession d'Espagne, abandonna l'établissement de la nouvelle colonie aux efforts des particuliers. Il y avait alors à Paris un négociant marseillais, habile et puissamment riche. Il avait rendu des services au royaume en important une grande quantité de matières d'or et d'argent dans un temps où l'on en avait un pressant besoin. Comme récompense, le roi l'avait nommé [trésorier de l'ordre du Saint-Esprit, titre qui donnait droit de porter le cordon bleu. (Saint-Simon)]. Ce commerçant et financier, qui était protestant, s'appelait Antoine Crozat. La Cour lui accorda (11 septembre 1712) l'exploitation à perpétuité des mines de la Louisiane, et, pour quinze ans, le monopole du commerce de ce pays. [Sa concession comprenait la vallée du Mississippi depuis la mer jusqu'aux Illinois, avec

le Missouri et le Wabash. Crozat versa tout d'abord dans l'entreprise une somme de sept à huit cent mille livres]. L'octroi de pareils privilèges était contraire à l'esprit du mémoire de Raudot, dont nous avons parlé au dernier chapitre. Crozat se mit en devoir d'utiliser sa gigantesque concession.

Louis XIV nomma gouverneur de la Louisiane Antoine La Mothe-Cadillac, qui s'était distingué en Canada (6 mai 1710). M. Duclos eut la charge de commissaire ordonnateur à la place d'Artaquiette, rentré en France [sur sa demande]. Un Conseil supérieur fut créé pour trois ans ; il devait se composer de ces deux fonctionnaires, [de Bienville, lieutenant de roi, de deux autres conseillers, d'un procureur général] et d'un greffier (18 décembre 1712). Ce Conseil était revêtu d'attributions judiciaires pour les affaires civiles et criminelles. Il devait suivre la Coutume de Paris, qui fut seule reconnue dans la Louisiane, comme elle l'était déjà en Canada.

La Mothe-Cadillac débarqua à l'île Dauphine en juin 1713. Crozat se l'était associé pour le

succès de son négoce. La colonie devint plus que jamais une entreprise commerciale. Le gouverneur trouva que les habitants vivaient misérablement dans cette belle contrée, faute d'argent et faute de débouchés pour l'écoulement des produits. Après avoir jeté les yeux autour de lui, il voulut commercer avec ses voisins, surtout avec les Espagnols. Il envoya [le capitaine de La Jonquière sur] son navire en marchandise à la Vera-Cruz. Le vice-roi du Mexique, [d'après les instructions de la Cour de Madrid, par suite du traité avec l'Angleterre (13 juillet 1713),] ordonna au navire de s'éloigner sans décharger. Malgré le mauvais succès de cette première tentative, Cadillac en dirigea une seconde par les terres. Il en chargea Louis-Juchereau de Saint-Denis, ancien officier établi à la Louisiane depuis quatorze ans. Saint-Denis était un des voyageurs canadiens les plus intrépides de son temps. Il fit avec quelques Canadiens deux voyages au Mexique, qui furent remplis d'aventures romanesques (1714-1716 ; 1716-1719).

Pendant ce temps-là, le gouverneur cherchait aussi à faire la traite chez les Natchez et les autres

peuplades du Mississipi, où ses agents trouvèrent des Anglais de la Virginie, pour lesquels les Chicachas allaient devenir d'autres Iroquois. La lutte sourde qui se continuait dans le Nord devait se répéter dans le Sud, et partager, par la même raison, les indigènes entre les deux peuples rivaux. Bientôt on vit, d'un côté, plusieurs tribus, ayant à leur tête les Chactas, tomber sur la Caroline du Sud et y commettre de terribles ravages (1715) ; et, de l'autre, les Natchez tramer (1716) la destruction des Français, qui ne furent sauvés que par la promptitude et la vigueur avec lesquelles sut agir Bienville, [pour lors commandant sur le Mississipi]. Les Natchez, cruellement punis, furent contraints d'élever de leurs propres mains, au milieu de leur principal village, un fort à ceux-là mêmes qu'ils avaient voulu détruire. C'était la première humiliation que subissait leur grand chef, qui, prétendant descendre du soleil, en portait le nom avec orgueil. Le fort, situé sur le fleuve, couronnait un cap haut de deux cents pieds. Bienville l'appela le fort Rosalie, en l'honneur de Mme de Pontchartrain, dont le mari, ministre de la marine,

protégeait la famille des Le Moyne (3 août 1716). [Le commandement en fut donné au major de Pailhoux]. L'année précédente, un jeune officier, Du Tisé, avait jeté, sur la rivière Rouge, un affluent occidental, les fondements de Natchitoches, aujourd'hui ville florissante des États-Unis.

Les hautes espérances que Crozat avait conçues s'étaient dissipées peu à peu. Il y avait à peine quatre ans qu'il possédait le commerce de la Louisiane, et déjà ce commerce était anéanti. Son monopole avait tout frappé de mort. Avant lui, il s'y faisait quelques affaires. Les habitants de la Mobile, ceux de l'île Dauphine expédiaient des provisions, des bois, des pelleteries aux Espagnols de Pensacola, à la Martinique, à Saint-Domingue, en France, et recevaient en retour les denrées et les marchandises dont ils avaient besoin pour leur consommation ou pour leur trafic avec les sauvages. Crozat n'eut pas plus tôt fait connaître son privilège que cette industrie naissante commença à languir et finit par s'éteindre. Les navires des Îles cessèrent de venir à la Louisiane. Il fut défendu aux habitants d'aller



à Pensacola, d'où provenait tout le numéraire dans la colonie, et de vendre quoi que ce fût à d'autres qu'aux agents du concessionnaire, qui donnaient les prix qu'ils voulaient. Le prix des pelleteries fut fixé si bas que les chasseurs préférèrent les porter dans le Canada et les colonies anglaises. Crozat, à l'aspect de la décadence des affaires, n'en voulut pas voir la cause où elle était. Il adressa de nombreuses représentations au gouvernement [qui laissa faire]. Il se plaignait notamment des conflits survenus entre Cadillac et Duclos et aussi de leurs menées incessantes pour faire échouer ses entreprises. Il demanda en conséquence leur rappel (Mémoires au comte de Toulouse, 1715, 1716)]. À la fin, épuisé par ses avances [lesquelles dépassaient 1 250 000 livres], et trompé dans son espoir d'ouvrir des communications avec le Mexique pour y verser ses marchandises et en tirer des métaux précieux, Crozat remit son privilège, plus onéreux que profitable (janvier 1717). Philippe, duc d'Orléans, Régent de France, le concéda aussitôt, par lettres patentes d'août 1717, à une compagnie dite d'Occident, dont le succès étonna

d'abord toutes les nations. [En retour, la compagnie s'engageait à transporter à la Louisiane, pendant vingt-cinq années, six mille blancs et trois mille noirs. Néanmoins le Conseil d'État décida de réduire ce terme à dix ans et offrit en compensation de payer à la Compagnie cinq cent mille livres chaque année].

Un aventurier écossais, John Law, homme d'imagination et d'audace, qui cherchait avidement l'occasion d'attirer sur lui l'attention par quelque grand projet, crut la trouver dans la situation financière de la France. Après avoir étudié l'économie politique, dont Turgot et Adam Smith devaient plus tard faire une science, il se présenta à Paris comme le sauveur de la nation et le restaurateur de ses finances délabrées. Quel moyen a-t-il de combler l'abîme de la dette nationale, qui devient de jour en jour plus profond, malgré tous les efforts pour le fermer ? Le papier-monnaie et les mines supposées de la Louisiane, ce pays que Crozat vient de rejeter avec dégoût, après y avoir perdu en partie sa fortune ! Il n'y a que l'état déplorable de la France à cette époque qui ait pu entraîner le

peuple, le Régent et ses ministres dans ces illusions, vers lesquelles ils se portèrent avec une ardeur qui se communiqua à d'autres pays.

Depuis Hernando de Soto, qui avait pénétré dans la Louisiane (1539-1542), certains peuples persistaient à croire que cette contrée était remplie de métaux précieux. Les rapports de d'Iberville lui-même avaient entretenu cette croyance. Law voulut l'exploiter.

Il commença ses opérations en établissant, avec la permission du Régent (mai 1716), une banque de dépôt et d'escompte, dont le premier capital fut de six millions divisés en douze cents actions à 5000 livres, payables partie en argent, partie en billets d'État. Cette banque augmenta d'abord le crédit, et produisit beaucoup de bien. car elle pouvait acquitter ses obligations assez facilement. Il fallut bientôt étendre les opérations pour parvenir au but que son auteur avait en vue. Law organisa, en 1717, la Compagnie d'Occident. Il lui obtint la Louisiane, [avec la propriété à perpétuité des terres, havres et îles, celle des mines et des forts ; le monopole du

commerce dans ce domaine et la traite des castors au Canada pour vingt-cinq ans ; les droits de souveraineté et le choix des gouverneurs, officiers de terre et de mer. Elle reçut aussi le privilège de la Compagnie du Castor ou du Canada, formée en 1706. Elle acheta ensuite (1718) les privilèges de la Compagnie du Sénégal, de la Compagnie d'Afrique (1719) et des Compagnies de Saint-Domingue et de Guinée (1720), après s'être fait céder le monopole des Compagnies des Indes Orientales et de la Chine (26 mai 1719). En outre, elle avait obtenu la ferme des tabacs (1718)]. La Compagnie embrassait donc toutes les colonies françaises en Asie, en Afrique et en Amérique. Alors elle s'intitula la Compagnie des Indes (mai 1719) et le duc d'Orléans en fut déclaré gouverneur. Si le succès couronnait ses efforts, une pareille société devait dégénérer en monopole. Mais à cette époque, on était incapable de mesurer les avantages ou les désavantages d'une aussi vaste entreprise commerciale. Jusque dans notre siècle, les hommes les plus éclairés ont différé entre eux sur ce sujet.

[La Compagnie émit 200 000 actions de 500 livres ;] ces actions se payaient en billets d'État ou anciennes promesses du gouvernement, que l'on prenait au pair, quoiqu'ils ne valussent que vingt-cinq pour cent dans le commerce. En un instant le capital nominal, fixé à cent millions, fut rempli. Chacun courait porter un papier décrié, croyant le voir bientôt racheté en or de la Louisiane. Les créanciers de l'État, qui entrevoyaient leur ruine dans l'abaissement graduel des finances, se livrèrent à cette spéculation, qu'ils regardaient comme le seul moyen de salut. Les riches, entraînés par le désir d'augmenter leur fortune, s'y lancèrent avec des rêves dont Law eut soin de nourrir la cupide extravagance.

Le gouverneur et le commissaire ordonnateur de la Louisiane avaient été changés. La Mothe-Cadillac eut pour successeur un ancien officier de marine, de Lespinay et M. Duclos fut remplacé par M. Hubert (1717). [À peine La Mothe-Cadillac était-il de retour en France que la Compagnie d'Occident le fit enfermer à la Bastille pour avoir tenu des propos préjudiciables

aux intérêts de la Louisiane. Quatre ans après sa libération (1722), on lui confiait la charge de gouverneur de Castelsarrasin, dans la Gascogne, qu'il conserva jusqu'à sa mort en 1730]. Presque aussitôt la nouvelle compagnie rappelait de Lespinay. Le gouvernement du pays fut redonné à Jean-Baptiste de Bienville qui était nommé commandant général [et en même temps fait chevalier de Saint-Louis (20 septembre 1717)].

Les Français occupaient alors Biloxi, l'île Dauphine, la Mobile, Natchez, Natchitoches sur la rivière Rouge. Ils avaient aussi commencé des habitations sur plusieurs autres points. Biloxi était redevenu le chef-lieu, et l'île Dauphine, ayant perdu son port (Port Dauphin) par un coup de mer qui en avait fermé l'entrée (1717), fut abandonnée pour l'île aux Vaisseaux (aujourd'hui Ship Island) (1720). Mais on commençait à penser que les bords du Mississipi offraient une meilleure situation pour une capitale, et l'on résolut d'aller ouvrir la forêt sur sa rive gauche, dans un endroit que Bienville avait déjà remarqué, à cent milles de l'Océan. Ce gouverneur, avec des charpentiers, et quelques

faux-sauniers expédiés des galères de France, y fonda, en 1718, une ville qui est aujourd'hui l'une des plus populeuses et des plus riches du Nouveau Monde. Il lui donna le nom de Nouvelle-Orléans, en l'honneur du Régent du royaume. La colonie avait eu pour fondateur un Canadien illustre dans nos annales ; la capitale de ce beau pays devait encore son existence à un autre de nos compatriotes. Le major de Pailhoux en reçut le commandement. Mais le gouvernement n'y fut pas transféré tout de suite. On ne pouvait se résoudre à la Louisiane à perdre la mer de vue, tandis que dans le Canada l'on cherchait au contraire à s'en éloigner, en avançant toujours sur le Saint-Laurent pour faire la traite des pelleteries dans les forêts.

Quand la Compagnie des Indes fut en possession de cette fertile contrée, elle en réorganisa l'administration. [En 1720, elle nommait Duvergier commissaire ordonnateur avec tous les pouvoirs d'un intendant. L'année suivante, le Conseil était reconstitué. Bienville, Le Blond de La Tour, lieutenant général de la colonie, Duvergier, deux autres directeurs et

lieutenants de roi en faisaient partie. De plus, la Louisiane fut partagée en neuf quartiers : Nouvelle-Orléans, Biloxi, Mobile, Illinois, Natchez, Arkansas, Yazoux, Alibamons, Natchitoches].

La Compagnie s'efforça d'y envoyer une émigration nombreuse pour la prompte exploitation des terres, et surtout des mines, dont les richesses devaient, disait-on en France, payer la dette nationale. Dans la nouvelle organisation, Bienville demeura gouverneur général et directeur de la Compagnie en Amérique. Un autre officier canadien, Dugué de Boisbriant, major à la Mobile, qui s'était distingué dans les guerres de Terre-Neuve, au siècle précédent, fut nommé commandant aux Illinois (1718).

[Le pays des Illinois avait été réuni à la Louisiane en 1717. L'année suivante (mai 1718), trois bâtiments, la *Victoire*, la *Duchesse-de-Noailles* et la *Marie*, y conduisirent trois cents personnes. La même année (novembre), une centaine d'autres s'embarquaient sur le navire le *Comte de Toulouse*. Au même temps, quantité de



mendiants et de prisonniers étaient passés en Louisiane, quelques-uns de force. Cependant un arrêt du Conseil (9 mai 1720) prononça l'interdiction de ces envois. C'est alors que trois cents soldats, suivis d'engagés et d'autant de fraudeurs de tabacs, vinrent s'installer dans la colonie. Déjà en 1718 et 1719 des terres avaient été concédées en assez grand nombre à des familles nobles, comprenant le duc de Guiche, les marquis d'Asfeld, d'Ancenis et de Mézières, les comtes d'Artagnan et de Belle-Isle]. On remarquait aussi, parmi les gentilshommes et les anciens officiers, Le Page du Pratz qui a laissé de précieux mémoires sur les événements arrivés en ce temps-là, dans la colonie ; [et Bénard de La Harpe, le futur explorateur et annaliste du pays]. Tout ce monde s'était dispersé sur différents points. Les gentilshommes espéraient obtenir des seigneuries en concession, et introduire dans la nouvelle province une hiérarchie nobiliaire comme il s'en formait une en Canada. Le Régent créa pour eux des duchés, des marquisats, des comtés, etc. Law lui-même obtint, en mai 1719, sur l'Arkansas, une terre de quatre lieues carrées,

qui fut érigée en duché et pour laquelle il fit partir des Allemands, des Provençaux, [et cinq cents nègres achetés en Afrique]. Il se proposait de faire suivre ces premiers colons par six mille Allemands du Palatinat, lorsqu'en 1720 croula en France sa puissance factice, et avec elle l'échafaudage de ses magnifiques projets, entraînant la ruine de la fortune publique et d'une multitude de fortunes particulières. Le contrecoup de cette chute financière, inouïe chez les modernes, laissa la jeune colonie exposée aux désastres les plus déplorables. Mille émigrants rassemblés à grands frais disparurent avant l'embarquement à Lorient. « Les vaisseaux, qui portaient le reste ne furent prêts à faire voile des ports de France qu'en 1721, un an après la disgrâce de Law ; et il ne put donner lui-même aucune attention à ce débris de sa fortune. La concession fut transportée à la compagnie » (Le Page du Pratz). Cette dernière ne fit point contremander le départ. Les colons furent entassés sans choix, pêle-mêle, dans les navires, et jetés, en arrivant en Amérique, sur la plage de Biloxi, où ils se trouvèrent sans moyens de

subsistance. On n'avait pas assez d'embarcations pour les transporter tous sur le Mississippi. Il y eut encombrement ; les provisions manquèrent, et la famine apparut avec ses horreurs. Ces malheureux n'eurent bientôt plus pour vivre que les huîtres qu'ils pêchaient au bord de la mer. Plus de cinq cents personnes moururent de faim ; un grand nombre d'autres, de chagrin et de désespoir. La mésintelligence, la discorde, suite ordinaire du malheur, s'empara de ceux qui restaient. Des complots se tramèrent. [La garnison des Alibamons se révoltait et passait à la Caroline (1721), et une compagnie de soldats suisses placée au Biloxi, malgré l'ordre qu'elle avait de se rendre à la Nouvelle-Orléans, faisait route vers Charleston (1722)].

Tant de désastres firent enfin renoncer à Biloxi cette rive funeste, et la Nouvelle-Orléans devint définitivement le chef-lieu de la Louisiane (1722).

Il ne faut pas croire que tous ces efforts mal dirigés n'aient produit aucun bon résultat. [Par exemple, en 1720, les marchandises exportées par

la Compagnie d'Occident en Louisiane se montaient à neuf millions de livres, tandis que les importations de cette colonie atteignaient douze millions. Au surplus, la Compagnie y dirigeait, en 1719, trente navires. Quant à l'immigration, de 1717 à 1720 on estime que sept mille vingt personnes passèrent dans le pays. Ainsi en 1721, la population pouvait comprendre cinq mille quatre cents blancs et six cents nègres. Mais, quelques années plus tard (1725), les blancs ne comptaient plus que deux mille deux cent vingt-huit âmes]. Nombre d'établissements, commencés alors au milieu du deuil et des larmes, fleurirent peu à peu, et ont pris de nos jours un développement considérable. [La Nouvelle-Orléans et ses environs : Cannes Brûlées, Bâton Rouge, Chapitoulas, Bayagoulas, Colapissas ; les Natchez, surtout les Illinois et notamment le fort de Chartres, montraient ou annonçaient déjà une réelle prospérité.] Sans doute on eût pu faire mieux, mais Raynal (tome IV) exagère singulièrement le mal. Une colonisation forte, puissante, se fait graduellement, se consolide par ses propres

efforts et par la jouissance d'une certaine liberté. Ne fût-il mort personne à Biloxi, les émigrés eussent-ils tous été des cultivateurs laborieux, intelligents, persévérants, le succès prodigieux qu'on attendait de leurs travaux ne se serait pas réalisé. Nous avons vu jusqu'à quel degré l'on avait élevé les espoirs de la France : les mines du Mississipi devaient payer la dette nationale ; la Louisiane elle-même, dans l'imagination des faiseurs de projets, allait à jour nommé relever le commerce français et former un empire capable de lutter avec celui qui grandissait entre elle et le Canada. On fut déçu, comme on devait l'être, et le désappointement que l'on en éprouva fut si vif que longtemps après il influençait encore la plume irritable de l'historien des deux Indes, et que le sage Barbé-Marbois ne put au bout d'un siècle échapper entièrement à l'impression profonde qu'il avait laissée dans sa patrie.

Dans leur appréciation du système de Law, les uns, comme Barbé-Marbois, disent « qu'après avoir persuadé aux gens crédules que la monnaie de papier peut avec avantage tenir lieu des espèces métalliques, on tira de ce faux principe

les conséquences les plus extravagantes. Elles furent adoptées par l'ignorance et la cupidité, et peut-être par Law lui-même, car il portait de l'élévation et de la franchise jusque dans ses erreurs.

« Des hommes éclairés résistèrent cependant, et beaucoup de membres du Parlement de Paris opposaient à ces impostures les leçons de l'expérience. Vaine sagesse ! John Law parvint à persuader au public que la valeur de ses actions était garantie par des richesses inépuisables que recélaient des mines voisines du Mississipi. Ces chimères appelées du nom de Système ne différaient pas beaucoup de celles qu'on s'est efforcé de nos jours de reproduire sous le nom de Crédit. Quelques-uns ont prétendu que tant d'opérations injustes, tant de violations des engagements les plus solennels, étaient le résultat d'un dessein profondément médité, et que le Régent n'y avait consenti que pour libérer l'État d'une dette dont le poids était devenu insupportable... Il est plus probable qu'après être entrés dans une voie pernicieuse, ce prince et son Conseil furent conduits de faute en faute à pallier

un mal par un mal plus grand, et à tromper le public en se faisant illusion à eux-mêmes. Si au contraire ils avaient agi par suite d'une mesure préméditée, il y aurait encore plus de honte dans cet artifice que dans la franche iniquité du Directoire de France, quand, en 1797, il réduisit au tiers la dette publique. »

D'autres auteurs, ayant Say à leur tête, attribuent la ruine du système de Law à une autre cause. « Les gouvernements qui ont mis en circulation des papiers-monnaies, dit cet économiste, les ont toujours présentés comme des billets de confiance, de purs effets de commerce, qu'ils affectaient de regarder comme des signes représentatifs d'une matière pourvue de valeur intrinsèque. Tels étaient les billets de la banque formée, en 1716, par l'Écossais Law, sous l'autorité du Régent. Ces billets étaient ainsi conçus : *La banque promet de payer au porteur à vue... livres, en monnaie de même poids et au même titre que la monnaie de ce jour, valeur reçue, à Paris, etc.* La banque, qui n'était encore qu'une entreprise particulière, payait régulièrement ses billets chaque fois qu'ils lui

étaient présentés. Ils n'étaient point encore un papier-monnaie. Les choses continuèrent sur ce pied jusqu'en 1719, et tout alla bien. À cette époque, le Roi ou plutôt le Régent remboursa les actionnaires, prit l'établissement entre ses mains, l'appela banque royale, et les billets s'exprimèrent ainsi : *La banque promet de payer au porteur à vue... livres, en espèces d'argent, valeur reçue, à Paris, etc.*

« Ce changement, léger en apparence, était fondamental. Les premiers billets stipulaient une quantité fixe d'argent, celle qu'on connaissait au moment de la date sous la dénomination d'une livre. Les seconds, ne stipulant que des *livres*, admettaient toutes les variations qu'il plairait au pouvoir arbitraire d'introduire dans la forme et la manière de ce qu'il appellerait toujours du nom de *livres*. On nomma cela rendre le papier-monnaie *fixe* : c'était au contraire en faire une monnaie infiniment plus susceptible de variations, et qui varia bien déplorablement. Law s'opposa avec force à ce changement : les principes furent obligés de céder au pouvoir, et les fautes du pouvoir, lorsqu'on en sentit les



fatales conséquences furent attribuées à la fausseté des principes. »

Telles sont les opinions d'un homme d'État connu et d'un illustre économiste. L'un et l'autre, trop exclusifs dans leurs idées, n'ont peut-être pas dit toute la vérité. Say, qui ne fait aucune attention aux entreprises étrangères à la banque de Law, semble en attribuer uniquement la banqueroute à l'altération des monnaies. Marbois, lui, impute cette catastrophe à la base chimérique donnée à la banque, qu'il fait dépendre du succès des compagnies d'Orient et d'Occident, rétablies ou formées par le financier étranger. Ne faut-il pas dire plutôt que le système de Law était prématuré en France, et qu'il ne pouvait convenir qu'à une nation très commerçante, ayant déjà l'expérience des opérations financières et des variations du crédit public. Or, l'on sait que les Français en général n'avaient point acquis encore cette expérience. C'était la grande faute du système.

[Au reste, en 1715, la dette de la France montait à 3 milliards et demi de livres]. Dès lors,

on s'adressa au commerce. Il était peu considérable, les guerres l'avaient ruiné. On voulut le faire grandir tout à coup à l'aide d'un crédit factice. On oublia qu'il manquait à la France l'esprit d'entreprise et d'industrie. Law avait senti le vice de la situation. Il faisait les plus grands efforts pour accélérer l'établissement des possessions d'outre-mer et augmenter le commerce du royaume. Mais les ressources dont il jetait ainsi la semence allaient venir trop tard pour qu'il pût en profiter. D'ailleurs, dans son ardeur fiévreuse, il s'en était laissé imposer sur les avantages que présentait le Nouveau Monde. Il crut ou feignit de croire que la Louisiane renfermait des mines inépuisables, dont le rapport pourrait suffire à tous les besoins. Il se trompait. Nous avons vu ce qu'était cette contrée et ce que l'on pouvait en attendre. Law fut donc obligé, faute d'un Pérou, faute de marchandises, faute d'industrie, faute enfin d'autres valeurs réelles, d'asseoir son papier-monnaie seulement sur le numéraire qu'il y avait en France. Bientôt, pour satisfaire aux besoins, il fallut multiplier les émissions, et, pour conserver en apparence à ce

papier une base solide, on altéra les espèces en leur donnant une valeur factice ; de là, la ruine du système ; cette opération absurde amena une banqueroute. On s'aperçut alors que le système était fondé sur une chimère.

Après Law, la Compagnie des Indes, cessionnaire de ses droits, recouvra l'usage de son monopole dans la Louisiane (24 mars 1723). Ce monopole avait déjà coûté vingt-cinq millions. Pour cacher au public les calamités qui s'étaient produites, on violait, on interceptait la correspondance avec la France. Quant à l'établissement dans le pays par une émigration nombreuse de cultivateurs, outre qu'il n'y avait pas surabondance de population en France, le régime féodal y mettait obstacle. Les nobles et le clergé n'avaient garde de favoriser l'éloignement des laboureurs, d'envoyer au Nouveau Monde des vassaux qui faisaient fructifier leurs domaines. Aussi très peu de paysans français ont-ils jamais quitté le champ paternel pour venir en Amérique. Au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle surtout, rien n'était capable de donner une forte impulsion à la colonisation.

Malgré cet obstacle, en dépit de toutes ces fautes et de tous les malheurs qui en furent la suite, on fit encore plus qu'on n'aurait pu espérer. De sorte que les établissements formés dans la Louisiane en assurèrent à la France la possession. Outre les habitations dont nous avons parlé, d'autres furent commencées aux Yazous, [au fort Toulouse, à la Balise,] aux Écores-Blancs, à la Pointe-Coupée, à la Rivière-Noire, [à Sainte-Catherine, aux Tonicas, aux Oumas et jusqu'aux Taensas.] C'était occuper le pays sur un grand espace. Ces diverses plantations se maintinrent la plupart et finirent par prospérer.

Pendant que Law était encore occupé de ses opérations financières, des événements survenus en Europe avaient fait prendre les armes à deux nations qui semblaient devoir être des alliés inséparables depuis qu'un Bourbon régnait à Madrid, la France et l'Espagne. Le Régent avait déclaré la guerre à l'Espagne (9 janvier 1719) qui se trouva avoir contre elle la France et l'Angleterre, celle-ci comme signataire du traité

de la quadruple alliance. Les Espagnols furent partout malheureux : ils furent défaits sur mer par les Anglais, et sur terre par les troupes françaises, qui envahirent leur pays, sous la conduite du maréchal de Berwick.

Ils subirent aussi des échecs en Amérique. Le Moyne de Sérigny avec trois vaisseaux, [*le Philippe, le Maréchal-de-Villars et le Comte-de-Toulouse*, ayant à bord cent soixante-six officiers et soldats et quarante-cinq volontaires,] alla prendre Pensacola, que les Français convoitaient depuis longtemps. C'est le seul port sur la côte depuis le Mississippi jusqu'au canal de Bahama. Attaquée du côté de la terre par [Bienville qui conduisait quatre-vingts soldats et colons,] et du côté de la mer par Sérigny, la place se rendit à eux après une faible résistance (15 mai 1719). [Le Moyne de Châteauguay arriva le lendemain avec soixante Canadiens et quelques cents sauvages. On lui confia le commandement du fort.] La garnison de cent soixante hommes et une partie des habitants, quatre cents personnes en tout, furent ensuite embarqués sur deux frégates pour la Havane. Quand ils se trouvèrent

dans ce port, une flotte espagnole, sur l'ordre du gouverneur, attaqua les deux vaisseaux et les enleva.

La reddition de Pensacola fit du bruit au Mexique. Le marquis de Valero, vice-roi, résolut de reprendre cette ville. Il rassembla les forces de terre et de mer qu'il avait à sa disposition, et, le 6 août 1719, don Alphonso Carascosa se présenta devant la place avec quatre frégates, [y compris le *Maréchal-de-Villars* et le *Comte-de-Toulouse* et huit] bélandres portant des troupes nombreuses de débarquement. Cinquante soldats de la garnison, qui était composée de déserteurs, faux-sauniers et autres gens de cette espèce, passèrent à l'ennemi ; le reste, [une vingtaine environ,] après s'être à peine défendu, força Châteauguay de se rendre prisonnier. La plupart de ces misérables entrèrent ensuite au service des Espagnols.

Encouragé par ce succès facile, Carascosa eut l'idée qu'il pourrait chasser les Français de tout le golfe du Mexique. Il fit voile pour la Mobile et l'île Dauphine, en se flattant de les prendre sans

peine ; mais ses projets eurent une fin malheureuse. Un détachement qu'il fit mettre à terre dans la baie de Mobile fut battu ; lui-même ensuite fut repoussé à Guillory, îlot voisin de l'île Dauphine, autour de laquelle il rôda pendant dix jours comme un loup qui épie sa proie (26 août 1719). Le brave Sérigny déjoua tous ses mouvements, quoiqu'il n'eût [qu'un seul navire, le *Philippe*, avec deux cents sauvages et cent soixante Français, parmi lesquels quatre-vingts] soldats mal disposés, qu'il osait à peine risquer devant l'ennemi.

Alors les Espagnols, refoulés dans leurs attaques, furent assaillis à leur tour. Le chef d'escadre, comte de Champmeslin, [qui arrivait de France avec trois vaisseaux, l'*Hercule*, le *Mars* et le *Triton*,] ayant su qu'ils avaient pris quatre bâtiments devant Pensacola, vint avec [deux autres voiles l'*Union* et la *Marie*] à l'île Dauphine le 1<sup>er</sup> septembre 1719. Il y fut décidé, dans un conseil de guerre, d'attaquer Pensacola à la fois par terre et par mer. Carascosa, pour protéger la place, avait embossé sa flotte, [comprenant quatre frégates et sept bélandres,] à

l'entrée de la rade et hérissé le rivage de canons. Le 17, Champmeslin, [avec cinq navires et précédé de Sérigny qui commandait le *Philippe*,] força le passage ; et, après un combat de deux heures et demie, les vaisseaux ennemis baissèrent pavillon. Le lendemain, la ville, qui essuyait depuis deux jours la mousqueterie de Bienville, du côté de terre, ouvrit ses portes pour éviter un assaut. Les Français [tuèrent ou blessèrent beaucoup d'Espagnols et] firent plus de douze cents prisonniers. Ils démolirent le fort de l'île Sainte-Rose et laissèrent un officier avec quelques hommes dans celui de Pensacola. [Le 2 novembre, l'escadre de Champmeslin repartait pour la France.]

Après cette campagne, le roi voulut récompenser les officiers canadiens qui commandaient dans la Louisiane depuis sa fondation. Il leur en devait la conservation ; car les soldats et les colons européens, périssant de faim ou dégoûtés du pays, étaient presque tous passés dans les colonies anglaises. Cette désertion avait été telle que le gouverneur de la Caroline crut devoir en informer le gouvernement



français. « Les colons les plus prospères dans la Louisiane, dit Bancroft, étaient les vigoureux émigrés du Canada, qui n'avaient guère apporté avec eux qu'un bâton et les vêtements grossiers dont ils se couvraient habituellement. » Renommés pour leurs mœurs douces dans la paix, ils formaient dans la guerre une milice aussi dévouée que redoutable. Les principaux chefs canadiens étaient Bienville, Sérigny, Dugué de Boisbriant, Louis Juchereau de Saint-Denis et Châteauguay. Louis XV nomma Sérigny capitaine de vaisseau, récompense due à sa valeur, à ses talents et surtout au zèle avec lequel il servait l'État depuis l'enfance. Saint-Denis reçut un brevet de capitaine et la croix de Saint-Louis. Boisbriant aussi eut la croix. Châteauguay fut nommé lieutenant de roi et commandant à Saint-Louis de la Mobile.

La guerre tirait alors à sa fin. Elle n'apporta que des désastres à l'Espagne. La paix fut signée à Londres le 17 février 1720. On déposa les armes en Amérique comme en Europe, et le port de Pensacola, pour lequel on se battait depuis trois ans, fut rendu aux Espagnols [par le traité

d'alliance franco-espagnole (27 mars 1721). Encore une fois, les intérêts coloniaux de la France étaient sacrifiés à sa politique continentale].

Peu après (1722), les Français traitèrent avec les Chicachas et les Natchez, qui avaient commis des pillages dans la Louisiane. À peine ces heureux événements étaient-ils annoncés, qu'un ouragan terrible y éclata, dans la nuit du 12 septembre 1722. Il laissa la désolation après lui. La mer, gonflée par un vent impétueux, franchit ses bornes, brisant tout sur son passage. La Nouvelle-Orléans et Biloxi furent presque ruinés.

Le gouvernement ne s'était guère occupé du soin des âmes dans cette contrée. En 1723, le pieux Jésuite Charlevoix, qui en arrivait, appela l'attention de la Cour sur ce sujet que les intérêts de la religion et de la politique tout ensemble recommandaient au bon accueil des ministres. « Nous avons vu, dit-il, dans son *Histoire*, que le salut des sauvages fut toujours le principal objet que se proposèrent nos rois partout où ils étendirent leur domination dans le Nouveau

Monde, et l'expérience de près de deux siècles nous avait fait comprendre que le moyen le plus sûr de nous attacher les naturels du pays était de les gagner à Jésus-Christ. On ne pouvait ignorer d'ailleurs que, indépendamment même du fruit que les ouvriers évangéliques pouvaient faire parmi eux, la seule présence d'un homme respectable par son caractère, qui entende leur langue, qui puisse observer leurs démarches, et qui sache, en gagnant la confiance de quelques-uns, se faire instruire de leurs desseins, vaut souvent mieux qu'une garnison, ou peut du moins y suppléer, et donner le temps aux gouverneurs de prendre des mesures pour déconcerter leurs intrigues. » Cette dernière raison dut avoir autant de poids que la première à la Cour du voluptueux Régent, et auprès d'une partie de la Compagnie des Indes. Les Jésuites et d'autres religieux partirent pour évangéliser les indigènes, et pour les disposer favorablement envers les Français.

[Que si l'on demande quel était l'état de la religion en Louisiane ? C'est encore le P. Charlevoix qui va nous répondre. L'historien de la Nouvelle-France visita à cette époque les

établissements français au pays des Illinois et sur les rives du Bas-Mississipi. Et il écrivait, à la date du 10 janvier 1722, de la Nouvelle-Orléans : « Comment songerait-on à prendre des mesures pour la conversion des infidèles tandis que les *domestiques mêmes de la Foi* sont presque tous sans pasteurs. » (*Journal historique*, lettre XXXI). Cependant, en 1706, les Jésuites exerçaient les fonctions d'aumôniers au fort de la Mobile en même temps qu'ils prêchaient l'Évangile aux Illinois. Forcés de se retirer au bout de six mois, ils furent remplacés par des prêtres des Missions-Étrangères. Bienville eut souvent à se plaindre des nouveaux missionnaires ; il visait particulièrement M. de la Vente, prédicateur, et il en donnait les raisons au ministre de la marine Pontchartrain. Les préférences du gouverneur allaient décidément aux Pères de la Compagnie de Jésus qu'il louangeait fort. Toujours est-il que la conduite de M. de la Vente envers les habitants, qui avait troublé la paix de la colonie, finit par provoquer son départ en 1710. Il eut pour successeur M. Antoine Davion, prêtre du séminaire de Québec,

missionnaire des Tonicas. La tranquillité régna désormais dans les consciences. Et d'Artaguiette pouvait écrire au ministre : « M. Davion a déjà par sa douceur, ses conversations familières et ses discours apostoliques, ramené à leurs devoirs beaucoup de chrétiens égarés. » (10 janvier 1711). M. Davion allait devenir grand vicaire de l'évêque de Québec. Les choses en étaient là lorsque, le 23 juin 1716, le Conseil de la marine ordonna à la Compagnie d'Occident de choisir des Jésuites comme directeurs spirituels des deux postes de la rivière Ouabache (Wabash) et de l'Arkansas. Les Pères désignés s'appelaient Jean Le Boullenger et Guillaume Loyard. Ils s'embarquèrent aussitôt pour le Canada et de là se rendirent chez les Illinois. Plus tard ce sont des Capucins de la province de Champagne qui viennent répandre la parole divine en Louisiane. Ainsi en 1722 on voit arriver les Pères Bruno de Langrès, Philibert de Viander et Christophe de Chaumont ; ils s'installent à la Nouvelle-Orléans, d'où ils vont diriger les travaux de leur mission].

En juillet 1726 cessa l'administration de Bienville qui avait été rendue si difficile par

l'application des systèmes ruineux de Crozat et de Law. [Châteauguay fut également déplacé, comme second lieutenant de roi en faveur de Diron d'Artaguiette, frère de l'ancien ordonnateur]. Lorsque Perrier, lieutenant de vaisseau, vint en octobre remplacer Bienville, passé en France, il trouva le pays assez tranquille. Cependant il se préparait dans le silence des forêts un orage beaucoup plus terrible que tous ceux auxquels la colonie avait résisté jusqu'à ce jour, et qui l'ébranla plus fortement encore sur ses fondements si fragiles.

Des peuplades indigènes, entre l'Ohio et la mer, firent ensemble le complot de massacrer les Français répandus parmi elles. Il fallait peu de choses pour que les sauvages du Mississipi prissent les armes contre les Européens, qu'ils regardaient comme des étrangers incommodes et exigeants, ou plutôt comme des ennemis, qui, parlant au nom de la civilisation, prétendaient avoir droit sur leur pays, et les traitaient sérieusement en rebelles s'ils osaient le défendre. D'abord les Européens agirent bien avec les naturels, qui les reçurent à bras ouverts. Mais, à

mesure qu'ils augmentèrent en nombre et qu'ils se fortifièrent, leur langage devint plus impérieux ; ils voulurent bientôt à l'envi exercer une suprématie réelle et entière, malgré les protestations de ces peuples. Il en fut ainsi partout où ils s'établirent paisiblement. Les Français, grâce à la franchise de leur caractère, furent toujours bien accueillis et en général toujours aimés des sauvages. Ils n'eurent presque jamais d'ennemis déclarés que les Iroquois et les Chicachas, qui ne voulurent voir en eux que les alliés des nations qu'ils combattaient. Les Français, en effet, avaient pour politique d'épouser la cause des tribus au milieu desquelles ils venaient s'établir.

On sait avec quelle inquiète jalousie les colonies anglaises avaient vu les Français s'étendre le long du Saint-Laurent et sur les bords des Grands Lacs. Cette jalousie n'eut plus de bornes quand elles surent qu'ils prenaient possession de l'immense vallée du Mississipi. Les Chicachas se présentèrent ici, comme les Iroquois sur le Saint-Laurent, pour servir leur politique. Elles se mirent à leur inspirer des

sentiments de défiance et de haine contre les Français ; elles les peignirent comme des trafiquants avides, des voisins ambitieux qui les dépouilleraient tôt ou tard de leur territoire. [Ce reproche s'adressait particulièrement aux Anglais de la Caroline du Sud. Au mépris du traité d'alliance qu'elle avait signé le 13 juin 1721, l'Angleterre s'employait quand même à ruiner la puissance française en Amérique. (Mémoire du Board of Trade de Londres, 8 sept. 1721). De son côté, la Compagnie des Indes, avec une singulière indifférence, négligeait de faire parvenir à la Louisiane les marchandises de traite et les secours dont elle avait tant besoin].

La crainte et la colère se glissèrent dans le cœur des Chicachas naturellement altiers et farouches, et ils résolurent de se défaire des Français. Ils tramèrent une conspiration dont l'exécution demandait un secret inviolable, une dissimulation profonde, une continuelle prudence et l'alliance d'un grand nombre de tribus. Plusieurs années furent employées à développer cette conjuration. Les Chicachas n'en avaient point fait part aux peuples trop attachés aux



Français et qu'ils n'espéraient point y entraîner, tels que les Illinois, les Arkansas, les Tonicas. Les autres tribus s'étaient liguées ensemble et devaient frapper le même jour et à la même heure dans toute l'étendue du pays.

Les Français, sans rien soupçonner, ne songeaient qu'à jouir du calme apparent qui régnait dans ces contrées. [À dire le vrai, les agents résolus de la conspiration étaient les Natchez. Mais ils étaient poussés par les Chicachas cependant que les Anglais de la Caroline avaient incité ces derniers à se soulever contre les Français]. Les conjurés redoublaient d'attentions pour eux, afin d'augmenter leur confiance et leur sécurité. Les Natchez ne cessaient de leur répéter qu'ils n'avaient point d'alliés plus fidèles ; les autres tribus en faisaient autant ; c'était un concert incessant d'assurances et d'amitié et de dévouement. Ainsi bercés par ces protestations perfides, les Français s'endormirent sur un abîme. Par bonheur, la cupidité des Natchez, qui fut trop impatiente, décela une machination si bien formée, avant qu'elle pût être exécutée complètement.

Le jour et l'heure du massacre avaient été fixés. Le principal établissement français se trouvait chez les Natchez, où le capitaine Etcheparre commandait. Quoique cet officier se fût un peu brouillé avec les sauvages, ceux-ci protestaient toujours, avec cette dissimulation dont ils ont poussé l'art si loin, qu'ils étaient ses amis ; et ils l'en avaient si bien persuadé, que, sur des bruits sourds de quelque complot, il fit mettre aux fers sept habitants qui avaient demandé à composer une garde. Il porta, par une étrange fatalité, la confiance jusqu'à recevoir les sauvages dans le fort, et à leur permettre de se loger chez les colons et même dans sa propre maison. On ne voudrait pas croire à une pareille conduite si le gouverneur Perrier et le Père Charlevoix ne nous l'attestaient, tant elle est contraire à celle que les Français avaient pour règle de tenir avec les indigènes.

Les conspirateurs, sous divers prétextes, prirent les postes qui leur avaient été assignés au milieu de leurs victimes. Pendant qu'ils attendaient ainsi le jour de l'exécution, des bateaux arrivèrent à Natchez tout remplis de

marchandises. La cupidité des barbares fut excitée ; leurs yeux s'allumèrent à la vue de ces richesses, et ils ne purent résister au désir du pillage. Ils se concertèrent pour faire main basse sur-le-champ. Ils prétextèrent une chasse. Ils voulaient présenter, disaient-ils, du gibier au commandant pour fêter les hôtes qui lui étaient arrivés. On leur prêta des fusils et de la poudre. Le lendemain, 28 novembre 1729, de grand matin, ils se répandirent dans toutes les habitations, en publiant qu'ils partaient pour la chasse, et en ayant soin d'être partout plus nombreux que les Français. Ils poussèrent la feinte jusqu'au bout, et entonnèrent un chant en l'honneur d'Etcheparre. Il se fit un moment de silence, puis trois coups de fusil retentirent successivement devant la porte de ce commandant. C'était le signal. Les sauvages fondirent partout sur les Français, qui, surpris sans armes, ne pouvaient résister ; ils ne se défendirent qu'en deux endroits. La Loire des Ursins, ancien commis principal de la compagnie, attaqué à quelques pas de chez lui, tua quatre Natchez de sa main avant de tomber. À son

comptoir, huit hommes eurent le temps de saisir leurs armes ; ils s'y battirent jusqu'à la nuit, et deux d'entre eux réussirent à s'échapper. Les Natchez y eurent huit des leurs renversés morts. Ainsi leurs pertes se bornèrent à douze hommes, tant l'affaire avait été bien menée. Deux cent trente-huit personnes périrent dans un instant. Une vingtaine de Français seulement, la plupart blessés, purent se sauver avec quelques nègres. Quatre-vingts femmes, cent cinquante enfants et presque autant de noirs furent faits prisonniers ; plusieurs d'entre eux moururent dans d'affreux tourments.

Pendant le massacre, le chef des Natchez était assis sous le hangar à tabac de la compagnie, attendant la fin du drame. On lui apporta la tête d'Etcheparre, qu'il fit placer devant lui, ensuite celles des principaux Français, qu'il fit ranger autour, enfin toutes les autres, qui furent mises en piles. Il y eut les plus affreuses réjouissances. Les sauvages ouvrirent le sein aux femmes enceintes, ils égorgèrent les mères qui avaient des enfants en bas âge, parce qu'elles importunaient par leurs cris et leurs pleurs ; les autres femmes furent

faites esclaves et exposées à toute la brutalité de ces barbares couverts du sang de leurs enfants et de leurs époux. On leur dit que la même chose s'était passée dans toute la Louisiane, et que les Anglais allaient venir prendre la place des Français.

La nouvelle de cet épouvantable carnage répandit la consternation dans le pays. Le gouverneur Perrier en fut instruit le 2 décembre à la Nouvelle-Orléans. Il dépêcha aussitôt un officier avec un détachement pour avertir les habitants sur le Mississipi de se mettre sur leurs gardes, et en même temps pour observer les petites tribus éparpillées sur les bords du fleuve.

Les Chactas n'étaient entrés dans la conspiration qu'en vue de profiter du dénouement ; ils ne remuèrent point. Les Natchez, qui ignoraient la haine que cette nation ambitieuse nourrissait contre eux, et qui auraient déjà été détruits ou asservis par elle si la crainte des Français ne l'avait retenue quelques années auparavant, s'étaient laissé tromper par ses encouragements perfides. Les Chactas voulaient

les mettre aux prises avec les Européens ; ils espéraient que ceux-ci les appelleraient à leurs secours, et ils comptaient avoir ainsi l'occasion de se défaire plus facilement des Natchez. L'événement réalisa leur calcul.

Perrier n'avait pas pénétré d'abord cette politique astucieuse, et quand il l'aurait fait, cela ne l'eût pas empêché de se servir des Chactas pour venger l'assassinat des siens. La plupart des autres tribus, voyant les colons sur leurs gardes, n'osèrent pas bouger. Celles qui s'étaient découvertes durent s'attendre à éprouver toute la vengeance des Français, et, en effet, elles ne demandèrent point de quartier. Les Yazous, [peu après le massacre des Natchez], avaient surpris le fort Saint-Claude près de leur village et égorgé dix-sept Français qui s'y trouvaient ; ils furent exterminés. Les Koroas et les Sioux subirent le même sort. Les Arkansas, puissante nation fort attachée aux Français, étaient tombés sur les premiers et en avaient fait une tuerie générale ; ils poursuivirent ensuite les Sioux avec tant d'acharnement qu'ils les tuèrent jusqu'au dernier. Ces représailles, la présence d'un corps

d'hommes armés aux Tonicas, les retranchements et les petits forts de pieux qu'on se hâta d'élever autour des concessions, rassurèrent un peu les colons, dont la terreur avait été si grande que Perrier s'était vu obligé de faire détruire par des nègres une trentaine de Chaouachas, qui demeuraient au-dessous de la Nouvelle-Orléans, et qui faisaient trembler la ville !

Perrier fit monter deux barques de la Compagnie aux Tonicas. Il forma sur ce point, pour attaquer les Natchez, une petite armée dont il donna le commandement au chevalier Louboey. Il n'osait point s'éloigner lui-même de la ville parce que les habitants doutaient de la fidélité des noirs. Toutes ces démonstrations avaient fait déjà rentrer dans les intérêts des Français les petites nations qui s'en étaient détachées. Ils purent dès lors compter sur des alliés nombreux ; ils n'avaient jamais douté de l'affection des Illinois, des Arkansas, des Ofogoulas, des Tonicas, et ils étaient sûrs maintenant des Natchitoches, qui n'avaient point inquiété Saint-Denis, et des Chactas, qui avaient pris les armes contre les Natchez. La Louisiane

était sauvée.

Les affaires avaient changé de face par l'énergie de Perrier. Il écrivit à Le Pelletier des Forts le 18 mars 1730 : « Ne jugez pas de mes forces par le parti que j'ai pris d'attaquer nos ennemis ; la nécessité m'y a contraint. Je voyais la consternation partout, et la peur augmenter tous les jours. Dans cet état j'ai caché le nombre de nos ennemis, et fait croire que la conspiration générale était une chimère, et une invention des Natchez pour nous empêcher d'agir contre eux. Si j'avais été le maître de prendre le parti le plus prudent, je me serais tenu sur la défensive, et j'aurais attendu des forces de France pour qu'on ne pût pas me reprocher d'avoir sacrifié deux cents Français de cinq à six cents que je pouvais avoir pour la défense du bas de ce fleuve. L'événement a fait voir que ce n'est pas toujours le parti qui paraît le plus prudent qu'il faut prendre. Nous étions dans un cas où il fallait des remèdes violents, et tâcher au moins de faire peur, si nous ne pouvions pas faire de mal. »



Les troupes de Louboey se composaient de mauvais soldats, se pliant avec peine à la discipline. Il ne put joindre [l'enseigne canadien, Régis du Roulet,] qui entrait dans les terres des Natchez à la tête de sept cents Chactas. Régis attaqua seul l'ennemi ; [après s'être emparé de quatre villages, il délivra cinquante et une femmes et des enfants, outre cent nègres (27 janvier 1730).] Les Natchez se réfugièrent alors dans deux forts de palissades, où Louboey vint les investir avec deux cents hommes et quatre bouches à feu (8 février). Mais le siège fut conduit si mollement, les volées de canon furent si lentes et si mal dirigées, qu'après six jours de tranchées ouvertes et dix jours de canonnade, les assiégeants n'avaient pas encore réussi à abattre un seul pieu de ces misérables petits forts. Les Chactas se dirent fatigués d'une campagne trop longue à leur gré. Ils savaient qu'on ne pouvait rien entreprendre sans leur aide, et ils affectaient beaucoup d'indépendance. Louboey dut accepter les conditions qu'offrirent les assiégés, et se contenter de la remise des prisonniers qu'ils

avaient en leur possession (26 février). [Durant la nuit du 26, les Natchez purent s'échapper et gagnèrent la rivière Noire. Louboey revint alors à la Nouvelle-Orléans, ayant laissé en arrière cent vingt hommes].

Dans toute la colonie, cette affaire qui terminait la campagne fut regardée comme un échec, et le gouverneur écrivit à la Cour pour se justifier. Les colons, commandés par le chevalier d'Arensbourg, Suédois, et par le capitaine Delaye, avaient montré beaucoup de bravoure et de bonne volonté, les soldats au contraire, s'étaient fort mal conduits ; les assiégés étaient réduits aux extrémités de la famine, et, si l'on eût persisté deux jours de plus, se seraient rendus sans condition ; mais on se voyait toujours au moment d'être abandonné par les Chactas, et leur départ aurait exposé les Français à essuyer un revers et à voir brûler leurs femmes et leurs enfants prisonniers dans les forts. [Il ne restait plus à ce moment en Louisiane que quatre-vingt-dix soldats pour défendre le pays].

Les Chicachas, qui tenaient toujours les fils de

la conjuration, s'étaient contentés de faire agir secrètement leur influence. Les Chactas, quoique sollicités par eux et aussi par les Anglais, dont ils avaient reçu de riches présents, [vinrent à Mobile au nombre de huit cents et] jurèrent fidélité à Perrier. Ils se regardaient avec quelque raison comme les protecteurs de la colonie.

La retraite des troupes de Louboey accrut l'orgueil et l'audace des Natchez. Il fallait réduire à tout prix leur ardeur belliqueuse. Comme à tous les sauvages, un succès ou un demi-succès leur faisait concevoir les plus folles espérances ; parce que leurs forts n'avaient pas été pris, ils se flattaient de faire fuir désormais les Français devant eux comme une faible tribu. Ces illusions furent la dernière cause de leur perte. Le gouverneur avait reçu de France [trois compagnies de marine formant cent cinquante hommes, commandés par son frère, Perrier de Salvert. À ces renforts, il ajouta un détachement d'infanterie de deux cents soldats aux ordres du baron de Cresnoy et cent cinquante miliciens conduits par le capitaine de Bénac. Le 4 janvier 1731, la petite armée, augmentée des sauvages,

était réunie à l'embouchure de la rivière Rouge.] On remonta le Mississipi, et, le 20, on arriva devant les forts que Louboey avait assiégés inutilement l'année précédente.

À son approche, la division s'était mise parmi les Natchez. Au lieu de réunir leurs forces, ils les avaient dispersées. Une centaine de leurs guerriers, avec le soleil et les autres principaux chefs, s'étaient renfermés dans un fort. On y jeta quelques grenades avec des mortiers de bois. Comme on se préparait à donner l'assaut, ils arborèrent un drapeau blanc (24 janvier). [Perrier déclara qu'il ferait les chefs prisonniers, mais il promit la vie sauve aux assiégés qui consentiraient à se rendre. Quarante-cinq hommes, quatre cent cinquante femmes et enfants se présentèrent ; les autres, plus d'une centaine, s'étaient enfuis.]

Perrier, revenu à la Nouvelle-Orléans, envoya tous ses prisonniers en esclavage à Saint-Domingue. Cela irrita profondément les restes de cette nation orgueilleuse. Ils coururent encore aux armes, se jetèrent sur les Français avec fureur et

combattirent vaillamment ; mais ce désespoir ne fit qu'honorer leur chute. Ils ne purent lutter longtemps, et presque toutes leurs bandes furent détruites. Saint-Denis leur infligea la défaite la plus complète qu'ils eussent éprouvée depuis leur déroute par Régis du Roulet. Tous les chefs y périrent (octobre 1731). Après tant de pertes, ils disparurent comme nation. Ceux qui avaient échappé au fer ou à la servitude se réfugièrent chez les Chicachas.

Ainsi finit une guerre qui amena une révolution dans les affaires de l'association qui exploitait alors la Louisiane, et dont le privilège embrassait toutes les possessions françaises en Amérique, en Afrique et en Asie. L'insurrection des sauvages l'épuisa et souleva l'opinion publique contre elle. Elle fut obligée de rétrocéder au roi la Louisiane et le pays des Illinois (23 janvier 1731). Nous pouvons juger de son gouvernement en lisant dans ses actes que, pour attacher à ses intérêts le gouverneur et l'intendant de la Louisiane, elle leur accordait des gratifications annuelles et des remises sur les envois de denrées en France. Une telle

administration devait mener à la ruine.

[L'année suivante, Perrier était rappelé et Bienville renommé gouverneur de la Louisiane (25 juillet 1732). Il s'embarqua le 1<sup>er</sup> décembre avec cent cinquante soldats, des marchandises et des munitions. Son retour dans la colonie causa une grande joie, et l'on se reprit à espérer].

## Bibliographie

Sources et ouvrages à consulter. P. Margry, *Mémoires et documents*, tome V. – Aux ouvrages déjà cités sur le chapitre : Établissement de la Louisiane, ajouter Le Page du Pratz, *Histoire de la Louisiane*, Paris, 1758. – Le P. Charlevoix, *Histoire et description générale de la Nouvelle-France*, tome IV, suivies du *Journal historique*, tome V. – Barbé-Marbois, *Histoire de la Louisiane*, Paris, 1829. – P. Heinrich, *La Louisiane sous la Compagnie des Indes*, Paris, 1907. – Le P. C. de Rochemonteix, *Les Jésuites*

*et la Nouvelle-France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, tome I, Paris, 1906. – *Mémoires de Saint-Simon*, édit. de Chéruel. – E. Levasseur, *Histoire du commerce de la France*, tome I, Paris, 1911. – P. Muret, *La prépondérance anglaise, 1715-1763*, Paris, 1937, tome X de la collection *Peuples et Civilisations* dirigée par L. Halphen et Ph. Sagnac. – Voir aussi J.-B. Say, *Traité d'économie politique*, 6<sup>e</sup> éd. Paris, 1841. – Bancroft, *History of the United States*, 14<sup>e</sup> édit. déjà citée, tome III.

## **Chapitre II**

### **Découverte des montagnes Rocheuses 1713-1744**

Nous revenons au Canada, dont nous reprenons l'histoire en 1713. Après une guerre d'un quart de siècle, qui n'avait été interrompue que par quatre ou cinq années de paix, les Canadiens avaient suspendu leurs armes dans leurs chaumières et repris tranquillement les travaux champêtres. Beaucoup d'hommes étaient morts dans les combats. Un plus grand nombre encore avaient été envoyés aux postes établis sur les Lacs et dans la vallée du Mississippi, d'où ils ne revinrent jamais. Cependant, malgré ces pertes et les troubles du temps, malgré la faiblesse de l'émigration française, qui se réduisait alors à quelques marchands et à quelques soldats, le chiffre des habitants n'avait pas cessé de



s'accroître. Après la guerre, il augmenta plus rapidement, et, sous l'administration douce et sage du marquis de Vaudreuil, le pays fit bientôt, par ses seuls efforts, des progrès considérables. Ce gouverneur, qui était allé passer deux ans en France, revint au Canada en 1716. Son influence avait grandi par son commerce avec les ministres de Louis XIV. Vaudreuil avait eu, au reste, un très grand moyen d'influence à la Cour : sa femme était sous-gouvernante des enfants du duc de Berry ; son mérite personnel et sa conduite l'avaient fait choisir pour remplir cette place. À la mort du duc d'Alençon, elle voulut venir rejoindre son mari en Canada ; mais le duc de Berry l'engagea à rester en France pour l'éducation de ses autres enfants.

Vaudreuil apportait à Québec la nouvelle de la mort de Louis XIV (1<sup>er</sup> septembre 1715), et y proclama son successeur. Il s'appliqua à guérir les maux du passé. Conduisant avec habileté les négociations commencées avec les Iroquois, il confirma ces tribus guerrières dans la persuasion que leur intérêt était de rester neutres dans les luttes des blancs qui les environnaient de toutes

parts. Libres dès lors des obstacles dont leurs entreprises avaient été si souvent entravées, les Canadiens purent se livrer davantage à l'agriculture et au commerce. À aucune autre époque, si ce n'est peut-être sous l'intendance de Talon, le commerce ne fut l'objet de tant de sollicitude. Plusieurs décrets furent rendus et annoncèrent aux habitants qu'on s'occupait sérieusement des intérêts matériels du pays.

Un des principaux embarras qui arrêtaient l'action du gouvernement, c'était le désordre des finances. Les affaires de finance sont toujours étroitement liées au commerce, et des plus difficiles à régler, surtout lorsque le crédit est détruit ou ébranlé. Aujourd'hui le crédit est si bien établi, les besoins d'améliorations matérielles et de luxe sont si grands, l'argent est si abondant, que les capitalistes courent d'eux-mêmes au-devant des emprunteurs pour leur fournir des fonds ; ils ne demandent que la garantie de l'intérêt. À l'époque où nous sommes parvenus, il n'en allait pas ainsi. Les capitalistes étaient défiants et fort exigeants. Le crédit public, exposé à mille abus, était presque nul, surtout en

France. De là les difficultés que rencontrait l'État depuis quelques années. Le Canada en souffrait encore plus que le reste du royaume. Détenteur d'une monnaie de carte que la métropole, sa débitrice, était incapable de racheter, il fut obligé de sacrifier la moitié de sa créance pour avoir l'autre moitié, parce qu'il ne pouvait attendre. L'arrangement de cette affaire, dont nous parlerons plus en détail dans le chapitre sur le commerce, fut un des actes où la dignité du gouverneur comme représentant du prince eut le plus à souffrir.

Après avoir réglé la question des finances, Vaudreuil réforma l'administration intérieure, réforme devenue nécessaire par l'accroissement de la colonie. Il fut ordonné que les officiers subalternes d'épée rendraient compte de leur gestion au gouverneur, et les officiers subalternes de justice, à l'intendant, et non au Conseil comme c'était la coutume. Les lois auraient pu être améliorées : les lois criminelles admettaient l'application de la torture, quoique nos tribunaux, pour leur honneur, eussent rarement recours à une pratique qui déshonorait à la fois la raison et

l'humanité. Elle était en usage alors en France comme dans presque tous les pays de l'Europe ; elle existait par conséquent dans notre code et l'on s'en prévalut quelquefois jusqu'aux dernières années du régime français. L'instruction publique appelait aussi les soins de l'autorité. En 1722, Vaudreuil établit huit écoles gratuites, fondées par le roi. L'agriculture reçut quelque encouragement. Enfin les défenses de Québec fixèrent l'attention. On avait commencé, vers 1704, à y travailler sur les plans de l'ingénieur Levasseur de Néré. Plus tard, en 1714, on avait posé les fondements de deux tours, près des bastions Saint-Jean et du Palais, et élevé un mur derrière l'Hôtel-Dieu, sur la côte du Palais, d'après les plans du chevalier de Beaucour. Mais tous ces plans étaient défectueux, et les travaux avaient été suspendus. Vaudreuil [et l'intendant Michel Bégon, successeur de Raudot (1712),] prièrent le Régent, en 1716, de faire achever les fortifications par [Gaspard Chaussegros de Léry, ingénieur en chef,] car cette ville prise, le Canada serait perdu. Les ouvrages furent continués jusqu'en 1720 et

approuvés par le ministère de la guerre. En 1716, le Conseil de Marine s'était résolu aussi de ceindre Montréal d'un mur de pierre avec bastions. Par suite de l'état précaire des finances du royaume, cette dépense fut en partie payée par les habitants et les seigneurs de la ville, [à raison de sept mille livres par année. Là-dessus les Messieurs de Saint-Sulpice durent souscrire deux mille livres, non sans faire entendre des protestations].

Vaudreuil, l'intendant Bégon, l'évêque de Québec, Mgr de Saint-Vallier, firent, en 1721, une nouvelle division paroissiale de la partie habitée du Canada, déjà partagée en trois gouvernements : Québec, Trois-Rivières et Montréal. On y forma quatre-vingt-deux paroisses, dont quarante-huit sur la rive gauche du Saint-Laurent et trente-quatre sur la rive droite. La Baie-Saint-Paul et Kamouraska étaient les deux dernières vers l'est ; Sainte-Anne-du-Bout-de l'Île de Montréal et Châteauguay, les dernières sur l'ouest. Un arrêt du Conseil d'État consumma, en 1722, la première érection civile des paroisses.

On procéda de même au recensement de la colonie. [En 1692, il y avait dans la Nouvelle-France 11 075 âmes, 12 786 en 1695 et 13 815 en 1698. En 1706, la population monte à 16 417 habitants ; en 1712, la colonie compte 18 440 Français et 18 964 deux ans après.] Vaudreuil, voulant réparer un oubli, ordonna de faire le dénombrement tous les ans avec toute la précision possible. On trouva dans le Canada, par celui de 1721, 25 000 habitants, dont 7000 à Québec et 3000 à Montréal ; 62 000 arpents de terre en labour et 12 000 en prairie et pâturage. Les produits de ces terres fertiles atteignaient un chiffre considérable ; ils s'élevaient à 282 700 minots de blé, 7200 minots de maïs, 57 400 minots de pois, 64 000 minots d'avoine, et 4600 minots d'orge ; on avait aussi recueilli 48 000 livres de tabac, 54 600 livres de lin et 2100 livres de chanvre ; ce qui faisait en tout 416 000 minots de grain, ou 6 minots deux tiers par arpent, outre une livre deux tiers de tabac, lin ou chanvre. Il y avait 59 000 animaux domestiques, dont 5600 chevaux.

Environ la moitié de la population habitait les

viles, signe que l'agriculture était négligée. Le total des habitants inspire aussi, par son faible chiffre, de pénibles réflexions. Le gouverneur prévoyait tous les dangers du voisinage des colonies anglaises, dont la force numérique devenait de plus en plus redoutable, et il appela l'attention du Régent sur ce péril, que la France ne pouvait plus se dissimuler. Dès le 2 novembre 1714, il avait écrit au ministre Jérôme de Pontchartrain : « Le Canada n'a actuellement que quatre mille quatre cent quatre-vingt-quatre habitants en état de porter les armes, depuis l'âge de quatorze ans jusqu'à soixante, et les vingt-huit compagnies des troupes de la marine que le roi y entretient ne font en tout que six cent vingt-huit soldats. Ce peu de monde est répandu dans une étendue de cent lieues. Les colonies anglaises ont soixante mille hommes en état de porter les armes, et on ne peut douter qu'à la première rupture elles ne fassent un grand effort pour s'emparer du Canada, si l'on fait réflexion que dans les instructions données par la ville de Londres à ses députés au prochain Parlement, il est dit qu'ils demanderont aux ministres du

gouvernement précédent pourquoi ils ont laissé à la France le Canada et l'île du Cap-Breton. » Dans son désir d'augmenter la population, Vaudreuil [et Bégon avaient proposé d'expédier des prisonniers au Canada comme on avait fait, un moment, en Louisiane]. (Lettre du 25 octobre 1719).

Le Régent, livré aux plaisirs et à un commerce d'esprit puéril, envoya une réponse tardive aux remontrances du gouverneur et de l'intendant, en faisant un léger effort, qui cessa bientôt. [Mais c'est à peine si cette émigration, au bout de vingt années, de 1728 à 1749, donna au pays mille habitants. Les colons se composaient en partie de braconniers, de faux-sauniers surtout, coupables seulement d'avoir « fraudé les droits du Roy ». Nombre d'entre eux rendus dans cette contrée nouvelle se mirent à l'œuvre et réussirent, en s'adonnant aux travaux agricoles ou en pratiquant divers métiers]. La plupart des Français qui s'installaient en Canada étaient des soldats, auxquels on donnait le congé à condition qu'ils se marieraient et resteraient dans la colonie ; ils recevaient une année de solde en quittant les



drapeaux. (Frontenac et Champigny au ministre, 15, 18 et 25 octobre 1698). On a cru jusqu'ici que les Canadiens français descendaient presque tous d'émigrés de Normandie ; cette affirmation du P. Charlevoix ne tient guère. Des recherches faites avec soin dans les archives nous permettent de dire que les ancêtres des Canadiens français sont venus du nord-ouest de la France, c'est-à-dire de cette région qui est située entre les Pays-Bas, Paris, Bordeaux et l'Atlantique. La Normandie, le Poitou, l'Aunis, la Saintonge, la Picardie, l'Angoumois, paraissent avoir fourni séparément plus de colons qu'aucune autre province.

Au reste, nos recherches ont porté également sur les études de notaires à Québec, avant ou pendant l'année 1700. Et si nous nous sommes arrêté à cette époque, c'est que la majeure partie des colons français qui se sont fixés en Canada avaient franchi l'Océan au cours du XVII<sup>e</sup> siècle. Nous avons remarqué qu'un grand nombre de contrats portent des signatures des époux et des parents ou amis, preuve que l'instruction était plus répandue parmi les Français venus d'outre-mer, qu'on ne le pense généralement. En outre,

les contrats de mariage sont signés par plusieurs témoins, quelquefois par le gouverneur lui-même.

Les émigrants étaient des chercheurs d'aventures plutôt que des hommes poussés hors de France par la nécessité ; des jeunes gens, plusieurs de bonne famille, attirés en Amérique par la traite des pelleteries, et qui espéraient que la fortune les dédommagerait de leurs travaux et des dangers qu'ils auraient courus ; des marins, las de la vie sur mer ; d'ardents catholiques, fuyant le voisinage des huguenots, nombreux et puissants dans quelques provinces, dans le Poitou, par exemple. Le clergé, notons-le, a exercé une forte influence sur le choix des personnes. Si nous n'en avons pas déjà d'autres témoignages, nous pourrions le présumer sur quelques circonstances dont la signification n'est pas douteuse. Une entre toutes : le choix d'épouses fort jeunes, dont l'âge répondît de l'innocence et de la vertu, se faisait sans doute d'après une idée qui venait bien plus de la religion que de la politique. (Colbert à l'archevêque de Rouen et à Guenet, de Rouen, 27 février 1670).

La France, qui n'envoyait presque plus de colons en Canada, oublia bientôt sa résolution de fortifier Québec et Montréal. Les défenses de ces deux boulevards du pays restèrent incomplètes, au point que Montcalm, trente ans après, n'osa pas se retirer derrière celles de la capitale avec son armée, quoiqu'elles eussent encore été augmentées. En 1728, le gouverneur Beauharnois demanda que l'on bâtit une citadelle à Québec. On se contenta de lui répondre : « Les Canadiens n'aiment pas à combattre renfermés ; d'ailleurs, l'État n'est pas capable de faire cette dépense, et il serait difficile d'assiéger la ville dans les formes et de s'en rendre maître » (Beauharnois et d'Aigremont au ministre, 1<sup>er</sup> octobre 1728.)

Pourtant, dans le moment même, un grave sujet qui devait être tôt ou tard une cause de guerre inquiétait beaucoup le gouvernement : la question des frontières était toujours pendante. Les ministres y revenaient fréquemment, et avec une préoccupation marquée. La France avait à défendre d'immenses contrées encore sans habitants ; et les problèmes de limites, on le sait, sont les plus difficiles et les plus délicats à

résoudre.

La grandeur des projets de Louis XIV sur l'Amérique avait effrayé l'Angleterre, qui chercha à les déranger. Elle disputa aux Français leur territoire, leur influence, la traite des pelleteries, l'alliance des indigènes. Dans les premiers temps, les questions de frontières et de rivalité commerciale étaient peu ardentes. On ne connaissait pas toute l'étendue des pays dont on prenait possession, et il ne se faisait aucun commerce entre eux. Mais, depuis un siècle et demi, les établissements créés par les Français, les Anglais et les Espagnols avaient pris assez d'extension pour se toucher sur plusieurs points, et pour obliger ces nations à rechercher l'alliance ou les dépouilles des indigènes, afin de faire triompher plus facilement leurs prétentions nouvelles. Les lois internationales, violées dès l'origine sur ce continent par les Européens, y étaient partout méconnues et sans force. L'Amérique du Nord présenta le spectacle que l'Europe avait offert dans la première moitié de l'ère chrétienne. Une guerre sans cesse renaissante s'alluma entre les Européens pour la

possession du sol.

Rien d'étonnant qu'ils eussent une répugnance extrême à se lier par un droit des gens quelconque, en reconnaissant des principes généraux pour la délimitation de leurs terres ; ils ne purent éviter d'en avouer quelques-uns cependant. Quoique ces principes fussent peu stricts, on voulut encore souvent s'en affranchir. Après avoir posé que la simple découverte donnait droit de propriété, puis, que la prise de possession était en outre nécessaire, on décida que la possession réelle d'un territoire auparavant inoccupé en conférerait seule la propriété. L'Angleterre et la France adoptèrent à peu près cette règle. Par territoire non occupé, on entendait celui qui ne l'était que par les sauvages. Après cette explication, il est facile de se rendre raison des différends qui surgirent entre les deux nations relativement aux frontières de leurs colonies. Quant aux difficultés qui résultèrent des interprétations différentes données à un traité spécial, comme dans le cas de l'Acadie, il suffira pour en juger de connaître les faits.

Après le traité conclu à Utrecht, l'Angleterre garda l'Acadie sans en faire déterminer les limites ; elle ne réclama point pour lors les établissements formés sur le littoral opposé, entre la rivière Kennebec et la péninsule. Les Français restèrent en possession de la rivière Saint-Jean et s'y fortifièrent ; ils continuèrent d'occuper aussi la côte à l'est et le fond des terres jusqu'au fleuve Saint-Laurent.

Pour se gagner les indigènes et les détacher en même temps des missionnaires français, l'Angleterre leur envoya un ministre protestant, [M. Joseph Baxter, en 1717.] Il vint résider à la rivière Kennebec, et commença par se railler des pratiques catholiques. Le P. Sébastien Rasle, qui gouvernait cette mission depuis longtemps, engagea avec lui une controverse à laquelle les Abénaquis ne comprirent rien (1722). Mais dans la dispute le protestant se jeta en la vieille ornière des accusations d'idolâtrie ; c'était une imprudence devant les sauvages, qui entendent bien mieux une religion dont les symboles parlent à l'âme, qu'une religion abstraite, qui se borne à des prières sans sacrifice et sans actes extérieurs

de pénitence. Le P. Jésuite n'eut pas de peine à triompher, et son adversaire retourna à Boston. Les Anglais se rejetèrent sur le commerce, qui leur était toujours bien plus favorable ; moyennant certains avantages, ils obtinrent la permission d'établir quelques comptoirs sur le Kennebec. Bientôt ses bords se couvrirent de forts et d'habitations. Les sauvages à cette vue conçurent des craintes. Ils questionnèrent leurs nouveaux hôtes. Ceux-ci se croyant déjà assez puissants pour ne plus rien cacher répondirent que la France leur avait cédé le pays. Les Abénaquis refoulèrent dans leur cœur leur colère, et députèrent à Québec pour savoir la vérité. Vaudreuil répondit que le traité d'Utrecht ne faisait aucune mention de leur territoire. Ils résolurent aussitôt d'en chasser les usurpateurs les armes à la main. Déjà la France, avertie des prétentions émises par la Grande-Bretagne, avait proposé, en 1719, de remettre le règlement des difficultés à des commissaires. Il en fut nommé de part et d'autre, mais ils ne firent rien.

Les Anglais, voyant les dispositions des Abénaquis, songèrent à se procurer des otages

pour leur sûreté. Le moyen qu'ils employèrent dans ce dessein fut perfide et irrita davantage encore la tribu. Le gouverneur de Boston fit demander une conférence. Mais au lieu de s'y rendre, il retint les quatre otages qui lui avaient été donnés pour la sauvegarde de sa personne ; c'était combler la mesure. Les Abénaquis auraient sur-le-champ pris les armes, sans le P. Rasle et le P. de la Chasse, supérieur des Jésuites en visite dans cette contrée. Ces deux missionnaires les décidèrent à écrire à Boston pour redemander les otages, et sommer les Anglais de sortir du pays. La lettre resta sans réponse. Cela se passait en juillet 1721.

Au même temps, les Anglo-Américains attribuaient l'antipathie de ces sauvages contre eux aux discours des Jésuites, à qui ils portaient toujours une haine profonde. Ils crurent que le P. Rasle surtout était cause de l'attitude des Abénaquis, et, tandis que ce Père jésuite usait de toute son influence pour empêcher les indigènes de les attaquer, ils mirent sa tête à prix, et envoyèrent vainement deux cents hommes pour le surprendre dans le village où il faisait sa



résidence. Ils réussirent seulement à mettre la main sur le chef des Abénaquis, Saint-Castin de l'Abbadie, [fils du baron Vincent de Saint-Castin.] Le jeune homme demeurait sur le bord de la mer. Un jour, en décembre (1721), un bâtiment bien connu parut sur la côte. Saint-Castin alla visiter le capitaine, comme il faisait quelquefois. On se saisit aussitôt de lui et on le conduisit à Boston, où il fut traité en criminel. Il y fut retenu cinq mois, malgré les réclamations de Vaudreuil, qui parvint enfin à obtenir sa libération. Saint-Castin passa peu de temps après en France pour recueillir l'héritage de son père dans le Béarn, et ne revint plus en Amérique.

À la nouvelle de l'enlèvement de leur chef, les Abénaquis, si fiers de leur liberté que l'un d'eux disait à un envoyé anglais en 1727 : « Je n'entends point reconnaître ton roi pour mon roi et le roi de mes terres : Dieu a voulu que les sauvages n'eussent pas de roi et qu'ils fussent maîtres en commun », les Abénaquis levèrent la hache des combats. Ils se mirent en campagne et incendièrent tous les établissements de la rivière Kennebec, sans cependant faire de mal aux

habitants. Les Anglais, qui rapportaient toujours la conduite de ces sauvages aux conseils du P. Rasle, étaient résolus à s'emparer de lui, mort ou vif. Ils firent partir, le 8 août 1724, deux cent huit hommes pour le prendre à Narantsouak, sur le Kennebec, bourgade assez considérable qu'il avait formée autour de sa chapelle. Cerner ce village, environné de buissons épais et de longues herbes, l'enlever, livrer l'église aux flammes, fut l'ouvrage d'un instant. Au premier bruit, le vénérable missionnaire sortit de sa demeure. En l'apercevant, les assaillants poussèrent un grand cri, et abaissèrent sur lui leurs armes ; il tomba sous une grêle de balles avec sept sauvages qui avaient voulu le couvrir de leurs corps. Les Anglais épuisèrent leur vengeance sur son cadavre, qu'ils mutilèrent de la façon la plus barbare. Ensuite ils se retirèrent précipitamment. (12 août 1724, Lettre du P. de la Chasse, 29 octobre 1724).

Le premier soin des sauvages, en rentrant dans leur village, et tandis que les femmes cherchaient des herbes pour panser les blessés, fut de pleurer sur le cadavre de leur missionnaire. « Ils le

trouvèrent percé de coups, la chevelure enlevée, le crâne brisé à coups de hache, la bouche et les yeux remplis de boue, les os des jambes fracassés. » Jamais les indigènes, dont on exagérait souvent la cruauté, ne s'étaient acharnés ainsi sur un ennemi mort.

Après cette surprise, la guerre continua quelque temps. Elle fut partout à l'avantage des Abénaquis.

En mars 1725, Vaudreuil, qui était à Montréal, vit arriver deux députés du Massachusetts, [les colonels William Dudley et Samuel Thaxter et M. Atkinson, député du New-Hampshire ;] ils y venaient traiter de la paix avec ces sauvages, dont plusieurs chefs se trouvaient alors dans cette ville. Après avoir remis au gouverneur une réponse vague pour satisfaction de la mort du P. Rasle, ils cherchèrent à entrer secrètement en négociation avec les Abénaquis, qui s'y refusèrent.

Il y eut trois conférences chez M. de Vaudreuil ; la question des limites et celle des indemnités furent discutées. L'ultimatum des

sauvages fut qu'ils resteraient maîtres du pays littoral entre la rivière Saco (dans le Maine) et Port-Royal, et que la mort du P. Rasle et les dégâts de la guerre seraient couverts par des présents. Ainsi, peut-on dire, les Français, en mettant en oubli dans cette circonstance leurs prétentions sur les terres baignées par les eaux de la baie de Fundy, ne faisaient que reconnaître l'indépendance des Abénaquis, comme ils avaient reconnu déjà celle des Iroquois. Les agents anglais ne voulurent pas accepter ces conditions et se contentèrent de répondre qu'ils feraient leur rapport à Boston. Ils se plaignirent ensuite aux Français des secours donnés aux Abénaquis contre la foi des traités, et demandèrent la remise des prisonniers anglais retenus en Canada. Ils faisaient là allusion à la part qu'avaient prise aux hostilités nos sauvages, plutôt excités que contenus par Vaudreuil.

Le gouverneur, qui redoutait le rapprochement des Anglais et des Abénaquis, vit avec joie finir les pourparlers. Le nouveau ministre de la marine, le comte Phélypeaux de Maurepas (fils de Jérôme Phélypeaux de Pontchartrain), écrit

de faire en sorte qu'il n'y eût pas d'accommodement. Mais les conférences n'avaient été qu'ajournées ; car, deux ans après, en 1728, les belligérants conclurent un traité entre eux, avec la condition verbale que la tribu resterait maîtresse de ses terres, et qu'elle serait libre de suivre le parti des Français ou celui des Anglais, en cas de rupture entre les deux nations. Quand la nouvelle lui en parvint à Paris, Maurepas sentit le danger que courrait désormais le Canada s'il était attaqué par mer. Il manda qu'à tout prix les missionnaires conservassent l'attachement de ces sauvages, qui servaient de barrière vers l'Acadie. Trop d'intérêts leur dictaient cette politique pour qu'ils ne la suivissent pas. Ce ministre enjoignit aussi « de peupler le bas de la colonie, au lieu des pays situés au-dessus de Montréal, afin d'être mieux en état de repousser une invasion, qui causerait plus de dommages par ce côté-ci que par l'autre ».

Quant à la frontière acadienne, il paraît qu'il n'en fut plus question jusqu'à la guerre de 1744. Le Père jésuite, Joseph Aubry, illustré par la

plume de Chateaubriand dans *Atala*, et par le pinceau de Girodet, écrivait, en 1718, que l'Acadie ne dépassait pas la péninsule, et que si l'on ne soutenait point les sauvages les Anglais porteraient bientôt leurs frontières jusque dans le voisinage de Québec et de Montréal. Et il proposa une ligne tirée depuis Beaubassin, sur la baie de Chignecto, au nord-est de la baie de Fundy, jusqu'à la source de la rivière Hudson. L'humble missionnaire canadien avait prévu les prétentions du cabinet britannique longtemps avant qu'elles fussent affirmées. Le gouvernement français commit une faute en ne distinguant pas, dès le principe, par une ligne démarcatrice chacune de ses provinces. Il n'y avait pas de limite tracée et connue entre l'Acadie et le Canada ; les autorités des deux pays avaient fréquemment fait acte de juridiction sur les mêmes terres.

Tel fut l'état des choses en Acadie jusqu'au traité d'Aix-la-Chapelle (1748). Les Français établis sur la rivière Saint-Jean, le long de la côte des Etchemins et depuis cette côte jusqu'au fleuve Saint-Laurent, ceux mêmes qui habitaient

les Mines, l'isthme acadien et les pays les plus voisins du territoire cédé à la Grande-Bretagne, ne s'aperçurent d'abord d'aucun changement. Les Anglais ne cherchèrent alors ni à les chasser ni à leur faire prêter le serment de fidélité.

Les vues et les prétentions des deux peuples n'étaient pas moins opposées en ce qui regardait leurs frontières au sud-ouest du Saint-Laurent et à l'est du Mississippi. Mais ici la question se simplifiait. La France avait posé comme principe que les vallées découvertes et occupées par elle lui appartenaient avec toutes les terres arrosées par les eaux qui s'y rendaient. En conséquence elle réclama toujours le pays des Iroquois jusqu'à ce qu'elle l'eût abandonné par une stipulation expresse. Elle prit possession aussi de l'Ohio, ou Belle Rivière, et par droit de découverte, et parce que cette rivière se jette dans le Mississippi. L'Angleterre, néanmoins, plus lente à pénétrer dans l'intérieur du continent, ne voulut jamais admettre cette règle dans ses négociations par des raisons faciles à apprécier. À défaut de principe, elle se retrancha, pour justifier par la suite ses envahissements, sur le motif de la sûreté

nationale, et, suivant l'accusation consacrée, sur l'ambition dangereuse de la France.

Depuis le commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, le gouvernement français était comme ces vieillards dont le génie a survécu à la force. Les grandes conceptions de Henri IV, de Richelieu, de Colbert, de Louis XIV, sur les colonies éclairaient encore les hommes d'État, qui tâchaient de les mettre en œuvre. Mais leurs efforts échouaient devant le vice des institutions sociales, qui étouffaient à la fois l'énergie et la liberté, l'industrie et l'émigration ; ils échouaient devant le système politique de la France, obligée de retenir tous ses enfants chez elle pour résister aux formidables coalitions qui se formaient par crainte de sa puissance. Faute d'émigration, il fallut donner aux établissements coloniaux un caractère presque militaire dans l'intérêt de leur défense. Beauséjour, au fond de la baie de Fundy, Niagara, le fort Du Quesne (aujourd'hui Pittsburg), à la fourche de l'Ohio, devinrent ainsi des avant-postes. Mais les colonies françaises ne pouvaient espérer de se maintenir en Amérique que par une population qui ne fût pas trop



inférieure à celle des colonies anglaises.

Par le traité d'Utrecht, la France avait abandonné tous les droits qu'elle prétendait avoir sur le territoire des Iroquois. Abandon plus imaginaire que réel, car les Cinq-Nations ou Cantons s'étaient toujours regardés comme libres. L'Angleterre, en persistant à vouloir les soumettre à sa souveraineté, s'exposait à s'en faire des ennemis. La France avait reconnu depuis longtemps leur indépendance, en se refusant à négocier avec elles par l'intermédiaire de New-York, et en signant avec leurs ambassadeurs le traité de 1700. [Au surplus, les Iroquois avaient déjà prié la France de les prendre sous sa protection. (Vaudreuil au Conseil de marine, 24 octobre 1717)].

Cependant les Français ne se maintenaient dans le haut de la vallée du Saint-Laurent et dans celle du Mississipi qu'à l'aide de la traite et de leur alliance avec les tribus indigènes. Les Anglais travaillaient depuis longtemps à leur enlever l'une et l'autre. Le gouverneur de New-York, William Burnet, recommanda dans cette

vue, en 1720, d'interdire tout commerce avec le Canada. « Les Français, avait dit un autre gouverneur de la province anglaise, Robert Hunter, son prédécesseur, les Français ont des forts et des établissements sur plusieurs points du Mississipi et des Lacs, et ils tiennent que ces contrées, avec le commerce qui s'y fait, sont à eux ; si ces établissements s'étendent et se remplissent, ils finiront par menacer même l'existence des plantations anglaises... Je ne sais sur quoi ils fondent leur droit ; à mon idée, on ne peut prévenir le mal que je signale, qu'en les décidant à abandonner le pays, et en reculant nos frontières ». (Hunter to the Lords of Trade, 7 July 1718). Le gouverneur Hunter ne s'autorise point de titres chimériques pour établir un droit de priorité en faveur de sa patrie. Il s'appuie sur l'intérêt seul. L'intérêt est sa règle car de droits, même celui de possession, même celui du premier occupant, il n'en reconnaît aucun.

De son côté, Vaudreuil suivait d'un regard attentif les actes des colonies anglaises. Il vit toute la portée de la recommandation de Burnet et du statut prohibitif qui fut passé pour la mettre à

exécution. Il chercha à en prévenir les conséquences. Le commandant Louis-Thomas Chabert de Joncaire reçut, en 1721, l'ordre de relever le poste à Niagara, du côté sud, afin d'empêcher les Anglais de s'avancer sur les Lacs et d'attirer le commerce de ces contrées à Albany. Joncaire était un homme intelligent, et qui possédait cette éloquence poétique et figurée qui charme tant les sauvages. Les Tsonnontouans l'avaient adopté et le chérissaient comme un des leurs. Il en obtint sans difficulté la permission d'ouvrir un comptoir dans leur pays de chasse. Une députation, composée du baron de Longueuil, du marquis de Cavagnal, fils du gouverneur, [du capitaine Le Ber de Genneville et de La Chauvignery, interprète,] obtint de même l'assentiment des Onnontagués. Aussitôt que la nouvelle en parvint à Albany, Burnet protesta contre « cette violation du traité d'Utrecht ». Vaudreuil lui répondit que Niagara avait toujours appartenu à la France. Burnet, qui ne voulait pas commettre lui-même d'hostilités, sollicita les Iroquois à expulser les Français par la force. Il considérait le fort de Niagara comme

funeste à la politique anglaise. Ce poste était fait pour protéger la communication établie entre le Canada et le Mississipi, qu'il cherchait à interrompre par le moyen de ses alliés. Si les Français y mettaient une garnison assez forte, ils devenaient les maîtres du passage du lac Ontario au contraire, si le fort était démoli, les sauvages occidentaux tomberaient dans la dépendance des Anglais. Burnet adressa des plaintes vives à tous les Cantons, et réussit à en mettre quatre dans ses intérêts ; mais il ne put décider les Tsonnontouans à renvoyer Joncaire, non plus qu'à lui permettre à lui-même de faire un établissement dans leur pays. Alors il prit le parti d'ouvrir à ses propres frais un comptoir sur la frontière ; il choisit l'entrée de la rivière Oswégo ou Chouaguen, sur la rive sud du lac Ontario, à mi-chemin entre Niagara et le fort Frontenac.

Les deux nations étaient ainsi résolues à se maintenir dans les positions qu'elles prenaient ou qu'elles avaient prises. Louis XV écrivit de sa main sur un mémoire : « Le poste de Niagara est de la dernière importance pour conserver le commerce des Pays d'en haut. » Et il ordonna, en

1725, de construire un fort en pierre sur l'emplacement même de celui qui avait été autrefois bâti par Denonville ; il rendit libre le trafic de l'eau-de-vie chez les sauvages, comme il l'était chez les Anglais, et rétablit la vente des congés ou permissions spéciales de traite, qui furent fixés à deux cent cinquante livres. En même temps, le gouverneur reçut le commandement d'empêcher qu'aucun étranger ne mît les pieds sur le territoire français pour commercer ou pour étudier le pays, et d'en faire sortir les Anglais. Il y en avait beaucoup d'établis à Montréal, et leur nombre avait excité les soupçons du gouvernement.

Le duc de Newcastle, premier ministre d'Angleterre, se plaignit en vain à la Cour de Versailles de la création du poste militaire à Niagara. Burnet écrivit aussi inutilement une lettre au baron de Longueuil, gouverneur par intérim après la mort de Vaudreuil ; cette lettre fut apportée à Québec par James Livingston jeune homme qui voyageait en apparence pour son plaisir, ou son instruction, mais qui était chargé probablement de quelque mission secrète.

Ne recevant aucune réponse favorable, Burnet se fortifia à Oswégo, et, à la suite d'une sommation que le nouveau gouverneur français, le marquis de Beauharnois, lui fit porter en 1727, il y plaça une garnison nombreuse. Oswégo avait une grande importance pour les Anglais : ce fort était nécessaire dans le dessein qu'ils avaient de s'emparer de la traite des pelleteries, et il protégeait leurs établissements entre la rivière Hudson et le lac Ontario.

Ces empiétements entraînent des représailles. Voyant qu'il ne pouvait déloger Burnet de l'endroit qu'il occupait sur le lac Ontario, Beauharnois le tourna, et fit bâtir un fort de pieux vers le haut du lac Champlain sur la Pointe-à-la-Chevelure, à cinq ou six milles du village actuel de Crown Point (État de New-York). Ce lac, qui se décharge dans le Saint-Laurent par la rivière Richelieu, tire ses eaux du même plateau que la rivière Hudson, laquelle coule du côté opposé et va se perdre dans la mer à New-York. La partie supérieure du lac est entourée de montagnes ; dans sa partie inférieure, les rives s'abaissent graduellement jusqu'à son

extrémité. Jean-Louis de La Corne, [lieutenant de roi à Montréal,] officier canadien de mérite, avait le premier appelé l'attention sur l'importance de ce lac, qui donnait entrée dans le cœur même de la colonie de New-York. De la Pointe-à-la-Chevelure, les Français menaceraient à la fois Oswégo et Albany. Cette colonie et la Nouvelle-Angleterre envoyèrent une députation en Canada ; leurs remontrances à Beauharnois restèrent sans fruit. Malgré les réclamations et les menaces, les Français achevèrent le fort, qui fut nommé Saint-Frédéric, et gardèrent leur position sur le lac Champlain.

Ces événements, graves par les suites qu'ils devaient avoir, se passèrent entre les années 1713 et 1744. En 1725, la France voulut redonner quelque essor à l'émigration. Le *Chameau*, bâtiment du roi, partit chargé de [trois cent seize personnes] pour le Canada. Il portait aussi le chevalier de Chazel, qui venait d'être choisi (8 mai 1725) pour remplacer l'intendant Bégon, Louis de La Porte de Louvigny, nommé gouverneur, des Trois-Rivières, plusieurs officiers civils et militaires, des ecclésiastiques,

des marchands et six maîtres d'école. [Au vrai, Edme-Nicolas Robert, avait d'abord été désigné pour remplir l'office d'intendant, mais il mourut le jour de son départ de La Rochelle]. Par malheur, une tempête surprit le navire à l'entrée du golfe Saint-Laurent, et le jeta, en pleine nuit, sur les récifs de l'île du Cap-Breton (27-28 août). Personne ne fut sauvé. Le lendemain la côte parut jonchée de cadavres et de marchandises.

Ce désastre fut suivi par une perte non moins sensible dans la personne de M. de Vaudreuil, qui mourut octogénaire, à Québec, le 10 octobre (1725). Il gouvernait le pays depuis vingt-deux ans. Il avait reçu, en 1722, la grand-croix de Saint-Louis après cinquante-trois ans de services. Il fut sincèrement regretté. Son administration n'avait été troublée par aucune de ces querelles qui avaient si souvent agité la colonie, divisé les fonctionnaires, et paralysé les corps publics ; elle fut constamment marquée par des événements heureux, dus en partie à sa vigilance, à sa fermeté et à sa bonne conduite. Son successeur fut Charles de la Boische, marquis de Beauharnois, [frère de François de Beauharnois, l'ancien



intendant de la colonie. Il était né dans l'Orléanais en 1670. Il fit sa carrière dans la marine où il devint successivement enseigne, lieutenant, puis en 1697 commissaire de l'escadre sous le commandement du vice-amiral, le marquis de Nesmond,] et capitaine de vaisseau. Il appartenait par sa mère à une famille que ses services et sa parenté avec les Pontchartrain avaient placée « dans les plus hauts emplois de l'armée, de la marine et des colonies ». Lui-même s'était signalé sur mer [et il reçut en 1718 la croix de chevalier de Saint-Louis. Ses provisions sont du 11 janvier 1726.] Il arrivait à Québec le 2 septembre suivant et prit le gouvernement des mains du baron de Longueuil, gouverneur de Montréal, qui le tenait par intérim. [Il convient de dire que ce dernier avait sollicité le poste, mais les autorités de la métropole décidèrent de le confier à un officier de France].

L'intendant Bégon eut pour successeur Claude-Thomas Dupuy. [Originaire de l'Auvergne où il vit le jour en 1686, conseiller du

roi en ses Conseils d'État et privé,] maître des requêtes, c'était un ancien avocat général au Grand Conseil. C'était un fidèle disciple de l'esprit et des doctrines des parlements de France. [Sa commission est du 23 novembre 1725.] En entrant en fonctions à l'automne de l'année suivante, il voulut augmenter l'importance du Conseil supérieur dans l'opinion publique, inspirer à ses membres un haut respect pour leur charge, raffermir en eux cette indépendance de caractère si nécessaire à une magistrature intègre, et qui faisait regarder depuis des siècles les parlements français comme les défenseurs naturels du peuple.

Jaloux des droits de la magistrature, esclave de la règle, le nouvel intendant ne fut pas longtemps dans le pays sans se voir aux prises avec des hommes en autorité accoutumés à jouir d'une grande liberté dans leurs actes, et à exercer leurs pouvoirs plutôt suivant l'équité ou la convenance du moment que suivant la lettre rigide de la loi. Le différend le plus grave entre lui et ces fonctionnaires naquit d'une circonstance fortuite, la mort de l'évêque de Québec, Mgr de Saint-

Vallier, qui avait remplacé, en 1688, Mgr François de Laval, forcé à la retraite moins par son grand âge que par ses infirmités. Cette dispute souleva le clergé et le gouverneur contre le Conseil, dirigé par Dupuy. En général, le gouverneur et l'intendant étaient opposés l'un à l'autre. C'étaient deux rivaux attachés ensemble par la politique royale pour s'observer, se retenir, se juger. Si l'un était plus élevé en rang, l'autre possédait plus de pouvoir ; si le premier avait pour courtisans les hommes d'épée, l'autre avait les hommes de robe et les administrateurs subalternes ; mais ce système, qui rassurait la jalousie du trône, divisait à jamais ces deux hauts fonctionnaires. Jusque-là l'intendant s'était rangé du côté du parti clérical. Dupuy allait dans cette querelle occuper la position du gouverneur, qui s'était rallié au clergé.

Mgr de Saint-Vallier mourut à Québec le 26 septembre 1727, et son titre échut à un Capucin, le P. Louis-François Duplessis de Mornay, son coadjuteur depuis 1714, qui était resté en France. C'était un homme de haute condition, qui joignait à sa naissance une grande piété, et qui depuis

longtemps était revêtu des premières dignités de son ordre ; mais son âge et l'état débile de sa santé l'avaient empêché de venir en Amérique. Ce qui lui attira les reproches de la Cour, comme on le verra plus loin. [Du reste, Mgr de Mornay gouvernait de Paris la partie du diocèse située sur le Mississipi. Il touchait une pension du roi de 3000 livres]. M. Eustache Chartier de Lotbinière, archidiaque, se préparait à faire les obsèques de Mgr de Saint-Vallier, lorsqu'il reçut de la part du chapitre une protestation par écrit. M. Boullard, curé de la ville et qui venait d'être choisi comme vicaire capitulaire, y déclarait que les fonctions de M. de Lotbinière avaient cessé par le décès de Mgr de Saint-Vallier ; que le siège épiscopal était vacant, et que c'était au chapitre de régler tout ce qui avait rapport aux funérailles et de prendre l'administration du diocèse. Trois grands vicaires furent désignés. Cela n'empêcha pas M. de Lotbinière, [suivant la décision pressante de l'intendant,] de procéder à l'inhumation, le 2 janvier 1728. Il repoussa les prétentions du chapitre, qui furent rejetées aussi plus tard par le ministre ; et sur le refus qu'on fit d'obtempérer

aux ordres qu'il donnait en sa qualité d'archidiacre et suppléant, il assigna devant l'autorité civile le chapitre rebelle. Celui-ci se contenta de répondre qu'il ne reconnaissait en Canada aucune autorité civile capable de juger les motifs du différend élevé entre le plaignant et lui ; qu'il ne pouvait être traduit que devant l'official du diocèse, et qu'il en appelait au roi en son conseil d'État. Dupuy prétendit que le Conseil supérieur tenait, en ce pays, la place des Parlements français, et il fallait le reconnaître avant de pouvoir en appeler à la Couronne. (Ordonnances des 4 janv. et 27 mars 1728). Des scènes animées accompagnèrent cette première difficulté. Le chapitre, à la tête d'une foule de peuple, se rendit à l'Hôpital général, où l'évêque était mort et avait été inhumé. Il entra dans la chapelle et manda devant lui la supérieure du monastère, [mère Geneviève Duchesnay de Saint-Augustin. Comme elle persistait à ne pas venir,] il la suspendit de ses fonctions et mit l'hospice en interdit. [Louis XV ne tarda point à adresser un blâme au chapitre (Lettre du 3 juin 1728). Cependant l'interdit fut levé à la fin du mois.

Mais la supérieure ne put reprendre sa charge qu'à l'automne suivant]. Tout cela dénotait peu de respect pour la mémoire du chef ecclésiastique que l'on avait perdu, et rappela aux plaisants certains épisodes du *Lutrin*.

Le Conseil supérieur rendit, le 5 janvier 1728, son arrêt sur la vacance du siège épiscopal. Il déclara le siège rempli, attendu que Mgr de Mornay, coadjuteur et successeur désigné du dernier évêque, vivait encore, et il interdit au chapitre tout acte de juridiction diocésaine. Le chapitre repoussa hautement sa prétention. M. Godefroy de Tonnancour, chanoine de la cathédrale, monta en chaire, le jour de l'Épiphanie, avec un mandement visant le pouvoir civil. Il le lut aux fidèles, et l'ordre fut envoyé à tous les curés de le publier au prône dans leurs paroisses. L'intendant fit informer immédiatement contre le chanoine. C'est à ce moment que le gouverneur intervint dans l'affaire. Beauharnois alla beaucoup plus loin que ne l'avait fait autrefois le comte de Frontenac. Il se rendit au Conseil et voulut y faire lire par son secrétaire, d'Ailleboust des Musseaux, une

ordonnance pour interdire à ce corps toute procédure ultérieure dans l'affaire du clergé, et pour casser les arrêts qui avaient déjà été rendus (8 mars 1728). Il voulut même imposer silence au procureur général. Le Conseil ordonna au secrétaire du gouverneur de se retirer, puis, après que l'ordonnance eut été lue par Lanouiller de Boisclair, le grand voyer, exerçant ce jour-là les fonctions de procureur général, il protesta contre l'insulte faite à la justice ; et, par une déclaration motivée en présence de Beauharnois lui-même dans laquelle il qualifia ses prétentions de téméraires autant que nouvelles, il résolut de se plaindre au roi de l'atteinte portée à l'indépendance et à l'autorité des tribunaux en Canada.

Beauharnois sortit profondément irrité. Il se croyait au-dessus du Conseil, ayant, disait-il, la suprématie sur tous les États de la colonie, et autant de droit de commander au Conseil que celui-ci en avait de commander aux autres. Il fit publier, devant les troupes et les milices, dans les villes et les campagnes, l'ordonnance d'interdiction, et défendit de recevoir sans son

ordre exprès les arrêts du Conseil supérieur. Le Conseil répondit par une contre-ordonnance, dans laquelle il y a ces mots : « Les peuples savent, bien, et depuis longtemps, que ceux qui ont ici l'autorité du prince pour les gouverner ne peuvent en aucun cas se traverser en leurs desseins ; et que, dans les occasions où ils sont en diversité de sentiments, pour les choses qu'ils ordonnent en commun, l'exécution provisoire du projet différemment conçu dépend du district dans lequel il doit s'exécuter : de sorte que si le Conseil supérieur a des vues différentes d'un gouverneur général, en chose qui regarde la justice, c'est ce que le Conseil ordonne qui doit avoir son exécution ; et de même, s'il y a diversité de sentiments entre le gouverneur général et l'intendant sur des choses qui les regardent en commun, les vues du gouverneur général prévaudront, si ce sont choses purement confiées à ses soins, telles que la guerre et la discipline militaire ; hors desquelles étant défendu au gouverneur général de faire aucune ordonnance telle qu'elle soit, il ne peut jamais faire, étant seul, qu'une ordonnance militaire. Les



ordonnances de l'intendant doivent de même s'exécuter par provision, quand ce dont il s'agit est dans l'étendue de ses pouvoirs, qui sont la justice, la police et les finances : sauf à rendre compte au roi de part et d'autre, chacun en son particulier, des vues différentes qu'ils auront eues, à l'effet que le roi les confirme ou les réforme à son gré. Telle est l'économie du gouvernement du Canada » (27 mars 1728).

Néanmoins il est à remarquer que, dans le règlement de 1684, signé de Louis XIV et de Colbert, il y a un article libellé en ces termes : « Le gouverneur et lieutenant général dans le Canada n'a aucune autorité sur les cas d'amirauté, et nulle direction sur les officiers qui rendent la justice. »

Le Conseil maintint la position qu'il avait prise. Plus tard, cependant, quelques-uns de ses membres furent gagnés ou intimidés par M. de Beauharnois. L'un d'eux, Jean Crespin, après avoir voté avec ses collègues, refusa de remplir certaines fonctions qu'ils lui avaient déferées dans la lutte qu'ils soutenaient contre le

gouverneur. On l'interdit. Les troupes avaient été appelées une seconde fois sous les armes, et les officiers avaient déchiré à coups d'épée les nouvelles ordonnances du Conseil (30 mars 1728). Le gouverneur tira ensuite de prison ceux que le Conseil avait fait saisir, et les reçut au château Saint-Louis. Sur le bruit de quelques murmures, il fit mettre aux arrêts les officiers qui avaient osé désapprouver sa conduite, et donna une lettre de cachet à son lieutenant à Québec pour exiler les deux conseillers les plus opiniâtres, l'un, Guillaume Gaillard, à Beupré, et l'autre, Louis Rouer d'Artigny, [fils de Louis Rouer de Villeray, à Beaumont. Mais ces derniers trouvèrent un refuge dans le palais de l'intendant]. Le gouverneur, suivant la conduite de Frontenac, voulait rendre le Conseil incompetent, en le réduisant à moins de cinq membres actifs, nombre nécessaire pour prononcer les arrêts. L'intendant publia deux semaines après une autre ordonnance comme président, seul chargé de convoquer le Conseil ; il enjoignait à tous les membres de rester à leur poste, sous peine de désobéissance, et de ne tenir

aucun compte de l'ordre illégal du gouverneur.

Le Conseil se trouva ainsi en opposition à Beauharnois et au chapitre. Les Récollets se mirent avec l'autorité militaire du côté de ce dernier, et l'un d'eux, le P. Valérien, fut même accusé devant le Conseil et réprimandé pour avoir dit dans un sermon en la cathédrale « que M. Boullard était le pasteur visible du diocèse ». Les Jésuites gardèrent la neutralité, et, à part deux membres de la compagnie, [les PP. de la Chasse et Dupuy, fils de l'intendant,] qui furent interdits par M. Boullard, mais dont l'interdiction fut peu après levée à la prière de leur supérieur, tous observèrent une prudente réserve. L'affaire était portée devant le roi, et l'on sut bientôt quelle conduite tiendrait le ministère. Au reste, ce qui se passait alors en France devait être un avertissement aux plus clairvoyants. Sur ces entrefaites, l'intendant Dupuy se rembarquait pour la France à l'automne de 1728. L'ordre fut envoyé au Conseil supérieur de lever les saisies du temporel des chanoines et du curé de la cathédrale, qu'il avait ordonnées au cours des procédures. L'intendant avait d'ailleurs

mécontenté la Cour sur d'autres points. Le ministre Maurepas lui reprochait ses nombreuses ordonnances touchant les chemins, les cabarets, etc., lesquelles avaient soulevé le peuple et ne convenaient pas au pays.

Il y eut alors dans le Conseil un revirement peu honorable pour son indépendance. D'Artigny et Gaillard, s'étant présentés afin d'y prendre place comme à l'ordinaire, furent informés par le doyen, De Lino, qui le présidait en l'absence de son chef disgracié, qu'ils n'y pourraient être admis tant que le roi ne se serait pas prononcé sur la lettre de cachet du gouverneur. Leur suspension (car c'en était une) dura jusqu'en 1729.

La Cour ne put s'empêcher, cependant, de blâmer la manière d'agir du gouverneur Beauharnois. Maurepas le reprit d'avoir défendu au Conseil de continuer la procédure contre le chapitre et le clergé. Le roi voulait bien ne pas désavouer ce qu'il avait fait dans la nécessité où il s'était trouvé de maintenir l'ordre ; mais il avait excédé son pouvoir. Louis XV lui interdit de

prendre de pareilles mesures à l'avenir, et désapprouva l'envoi en exil de d'Artigny et de Gaillard, parce qu'il s'était attribué là un pouvoir que le prince ne commettait à personne.

Tels furent ces démêlés où le Conseil finit par jouer le rôle servile qui ne caractérise que trop souvent les autorités coloniales. Dupuy avait remis sa charge au premier avis, et n'avait point partagé la honte de ces rétractations. Il eut pour remplaçant D'Aigremont, [qui mourut peu après (4 janvier 1728) et fut] relevé par Gilles Hocquart. [Ce Champenois, né en 1694, seigneur de Champerny, devenu écrivain ordinaire du roi à Brest, et commissaire général, était le type du haut fonctionnaire consciencieux et actif et parfait honnête homme]. Il atteignit Québec le 23 août 1729. Nommé d'abord commissaire ordonnateur, avec le rang et les pouvoirs qu'avait l'intendant, il reçut ce dernier titre le 21 février 1731.

Quant au siège épiscopal de Québec, Mgr de Mornay y avait succédé à Mgr de Saint-Vallier, en vertu des bulles du Souverain Pontife ; mais

pour les raisons que l'on connaît, il ne vint jamais l'occuper. Toutefois, voulant prévenir de nouvelles difficultés, [il se fit remplacer par un coadjuteur, Mgr Pierre-Herman Dosquet, de l'ordre de Saint-Sulpice, qui reçut son brevet le 19 février 1729. Ajoutons que Mgr de Mornay, jusqu'au jour de sa démission, continua de toucher des revenus de l'évêché canadien].

Ces troubles s'étendirent aux communautés religieuses de femmes, qu'ils agitèrent jusqu'à l'arrivée de Mgr Dosquet. « Les chanoines, écrivait la mère Duplessis de Sainte-Hélène, de l'Hôtel-Dieu, se croyant maîtres absolus, firent tant de changements, surtout dans les maisons religieuses, que les Ursulines eurent recours au Conseil pour implorer la protection du roi contre les menaces qu'on leur faisait. On avait déjà interdit leur confesseur, et on les avait traitées fort durement, même dans leurs propres chaires, sur ce qu'elles avaient dit que leur communauté avait toujours été plus paisible quand elles avaient eu des confesseurs jésuites que lorsqu'elles avaient eu des prêtres. Cette parole a tellement choqué ces messieurs, qu'ils ont cru le

clergé flétri et déshonoré : Ils ont empêché les sept discrètes de communier et de se confesser toute l'année... D'autres communautés ont aussi été tourmentées de ces messieurs. » (Lettre du 25 oct. 1729).

Les pauvres religieuses ne savaient à quels prêtres se confesser. M. Boullard leur écrivait, en 1728, qu'elles seraient excommuniées si elles se confessaient à d'autres qu'aux confesseurs agréés par lui. La conduite violente des chanoines fut désapprouvée par la Cour.

Mgr Dosquet, qui avait déjà passé deux ans dans la colonie étant simple prêtre, et qui, depuis 1725, résidait à Rome sous le titre d'évêque de Samos *in partibus*, arriva à Québec en 1729 avec une procuration de l'évêque. Il administra le diocèse environ trois ans. En 1732, il repassa en Europe. Alors le ministre se plaignit à Mgr de Mornay de l'abandon où il laissait le Canada, et l'informa que le roi désirait qu'il s'y rendît sans différer davantage. Le prélat septuagénaire, ainsi pressé par Louis XV, se démit de son évêché en 1733. Mgr Dosquet lui succéda et revint à

Québec en 1734 ; mais dès l'année suivante, il retourna en France, tout en conservant la mitre jusqu'en 1739 qu'il dut aussi déposer. Mgr Pourroy de Lauberivière, choisi pour occuper le siège vacant (22 mars), mourut quelques jours après son arrivée à Québec en 1740, atteint d'une maladie contagieuse qui s'était déclarée sur le navire pendant la traversée. Mgr Dubreil de Pontbriand fut nommé à sa place, et reçut ses bulles l'année suivante (6 mars 1741). [Il naquit en Bretagne en 1708. Il avait fait ses études chez les Jésuites puis chez les Sulpiciens, et obtenu le titre de docteur en théologie à la Sorbonne. Au moment de sa nomination au Canada, il remplissait les fonctions de vicaire général de l'évêque de Saint-Malo. Le 17 avril 1740 il est sacré à Paris et le 9 août suivant, il arrive à Québec]. Ainsi furent interrompues les fréquentes mutations épiscopales qui se produisaient depuis quelque temps dans la Nouvelle-France.

Au milieu des discussions qu'excitaient ces changements, la question de la fixation des cures était toujours débattue, comme si elle n'eût pas été réglée. Le nouvel évêque, opposé à la



fixation, écrivit au ministre, en 1742, que, s'il croyait à propos de maintenir la loi, il faudrait y faire diverses modifications. « Ainsi il ne faudrait point fixer dans la paroisse où un supplément à la dîme était accordé, ni dans celle unie à la voisine ; il faudrait préférer les prêtres français aux prêtres canadiens ; permettre à l'évêque de donner au curé fixe un vicaire, sans qu'il fût tenu d'en dire la raison, etc. » Avec toutes ces modifications, Mgr de Pontbriand ne voyait que treize paroisses dans lesquelles on pût fixer, outre celles où on l'avait fait déjà depuis longtemps.

En 1728, le son du tambour retentit tout à coup sur les places publiques. Parmi les peuplades de l'Ouest, les débris des Outagamis, [placés sur la rivière des Renards, vers la baie Verte,] venaient de reprendre les armes. On croyait avoir détruit cette nation en 1712. Quatre ans après, La Porte de Louvigny fut envoyé contre elle par Vaudreuil, [avec huit cents Français et sauvages. Les Outagamis, au nombre de cinq cents et fortement retranchés, résistèrent trois jours. Par le traité qui suivit, ils] cédaient leur pays à la France. Mais ces barbares n'avaient

pu rester tranquilles ; ils s'étaient renforcés, apparemment, par des alliances avec [les Sakis, les Puants, les Maloumines, les Mascoutins, les Kikapous,] et avaient repris leurs anciennes habitudes de pillage. Ils infestaient de brigandages et de meurtres les rives du lac Michigan et les routes conduisant du Canada à la Louisiane, entravaient le commerce et rendaient toutes les communications dangereuses jusqu'à cinq cents lieues à la ronde. Beauharnois jura leur extermination. Mais comment saisir des nomades qui disparaissaient dans des régions inconnues sans qu'on pût suivre leur trace ?

Quatre cents Canadiens et [douze cents] sauvages, commandés par Constant le Marchant de Ligneris, entrèrent dans leurs terres. L'avant-garde de cette petite armée était partie de Montréal en canots au commencement de juin (1728). Elle avait remonté la rivière des Outaouas, traversé le lac Nipissing et pénétré par la rivière des Français dans le lac Huron, où l'avait rejointe par le même chemin le reste de l'expédition. Le 14 août, le corps entier atteignit Chicago, au fond du lac Michigan.

Les premiers ennemis qu'il eut à combattre furent les Maloumines, ou Folles-Avoines, ainsi nommés parce qu'ils se nourrissaient d'une espèce de riz qui croît d'elle-même en abondance dans les plaines marécageuses situées au sud du lac Supérieur. Le 15, cette tribu, que les Outagamis avaient entraînée dans leur alliance, se présenta en bataille sur le rivage pour s'opposer au débarquement. Les Canadiens et leurs auxiliaires, dès que les canots touchèrent la grève, saisirent leurs haches et leurs fusils et s'élançèrent contre les Maloumines en poussant leur cri. Après une mêlée très vive, l'ennemi fut complètement défait.

Le bruit de l'arrivée et de la victoire de Ligneris vola au loin. Toutes les tribus prirent la fuite, les Outagamis les premiers. Les Canadiens se mirent à leur poursuite ; ils remontèrent la rivière des Renards jusqu'à sa source, et s'avancèrent à une trentaine de lieues du Mississipi, sans pouvoir atteindre les fuyards. Il fallut se contenter de détruire les frêles bourgades qu'ils s'étaient élevées depuis 1714, et de dévaster leurs terres pour qu'ils ne pussent y

subsister. Pas une bourgade, pas une cabane n'échappa aux flammes. Cette irruption brusque et dévastatrice, dont on avait cru le succès douteux, rendit pour quelque temps la paix à ces contrées, et la sûreté aux communications entre le Canada et la Louisiane. [L'expédition était partie de Québec le 14 mars 1728, et fut de retour le 12 octobre. Le P. Emmanuel Crespel, Récollet, en faisait partie comme aumônier. (Ligneris à Beauharnois, 30 août 1728)].

[Les Outagamis, réfugiés aux Illinois, s'étaient retranchés à trois milles du fort Saint-Louis. De Saint-Ange, qui commandait au fort de Chartres, les attaqua le 17 août 1730. Il fut rejoint par Nicolas-Antoine Coulon de Villiers et Nicolas de Noyelles, commandants à la rivière Saint-Joseph et aux Miamis ; son armée comptait maintenant douze cents sauvages et quatre cents Français. Les Outagamis, assiégés durant vingt-trois jours, voulurent s'échapper de nuit à la faveur d'un orage. Mais ils furent poursuivis et tous pris ou tués, moins une cinquantaine. Villiers devait trouver la mort trois années après à la baie Verte, au cours d'un assaut dirigé contre les Sakis et les

Outagamis (1733)].

La colonie éprouva plusieurs calamités dans les dix années qui s'écoulèrent après 1730. En 1732, il y eut des inondations et des tremblements de terre dans tout le Canada. La mère Sainte-Hélène écrivait le 17 octobre 1737 : « Depuis un mois, c'est un tremblement de terre qui y jette (à Québec) une consternation qu'on ne peut exprimer. L'effroi y est si universel que les maisons sont désertes ; on y couche dans les jardins, les bêtes mêmes privées de raison jettent des cris capables de redoubler la frayeur des hommes ; on fait des confessions générales de tous côtés ; plusieurs ont fui... de peur d'être ensevelis sous les ruines de cette pauvre ville ; le fâcheux est que cela n'est pas fini. Il y a des puits qui ont entièrement tari, des chemins sont bouleversés. »

L'année suivante, la petite vérole, apportée de la Nouvelle-Angleterre, décima les colons et fit un ravage épouvantable parmi les sauvages. La disette régnait déjà dans le pays depuis quelques

années. L'hiver de 1729 fut pour le Canada ce que celui de 1709 avait été pour la France. En certains lieux les habitants furent réduits à se nourrir de bourgeons et de ce qu'on regardait encore comme n'étant guère plus nourrissant, de pommes de terre. Plusieurs personnes moururent de faim. Pendant cette disette, en 1730, le gouvernement fit faire à Québec, dans la rivière Saint-Charles, la digue du Palais, recouverte aujourd'hui par les quais, pour occuper les malheureux ouvriers en chômage, et en même temps y créer un abri où cent petits bâtiments pussent trouver sur un lit de sable un hivernage commode.

Malgré tout on ne perdait pas de vue la découverte et l'exploration de l'intérieur du continent. Les Français avaient remonté à une grande distance les eaux tributaires du Mississipi qui prennent leurs sources dans les pays du couchant ; ils ambitionnaient maintenant la gloire d'atteindre l'océan Pacifique, qu'avait visité un sauvage yasou, au rapport de Le Page du Pratz. Ce dessein avait déjà été formé dès [1688. Peu après, en 1694, Le Moyne d'Iberville avait

envoyé Renaudot pour tenter cette découverte ; mais le voyage fut sans succès]. Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle (1718), le roi chargea le gouverneur Vaudreuil de confier à un Canadien, Étienne Roberth de La Morandière, une expédition vers cette mer, si les nouvelles qu'il recevrait de Robutel de La Noue, qui était allé fonder un poste de traite à l'entrée de la Kamanistigoya (Kaministiquia) (1717), sur la rive nord-ouest du lac Supérieur, étaient favorables. Vaudreuil et l'intendant Bégon demandaient cinquante mille livres pour rendre l'entreprise indépendante des traitants, aux caprices desquels elle avait été laissée jusqu'alors. Beauharnois, à son tour, s'occupa de la découverte du Grand-Océan. Le plus difficile lui semblait fait, car on supposait alors que le continent était moins large au nord qu'il ne l'est en réalité, et que la mer, au lieu de reculer vers l'ouest, se rapprochait de l'est en s'élevant au pôle. La configuration de l'Amérique du Sud, qui se termine en pointe à la terre de Feu, et la longitude de la partie connue des côtes occidentales du continent, qui n'avaient encore été visitées que jusqu'au nord du

Mexique, pouvaient faire tomber dans cette erreur. L'homme à qui le gouverneur confia l'entreprise fut La Vérendrye.

Pierre Gaultier de Varennes, sieur de La Vérendrye, était le neuvième fils [d'un officier du régiment de Carignan,] René Gaultier, seigneur de Varennes, qui avait été pendant vingt-deux ans gouverneur des Trois-Rivières. [C'est là qu'il est né le 17 novembre 1685]. Il prit d'abord le métier des armes. Il fit, semble-t-il, une campagne dans la Nouvelle-Angleterre en 1704, et une seconde, l'année suivante, dans l'île de Terre-Neuve, en qualité de cadet. En 1706, il passa en Flandre, où il servit dans une compagnie de grenadiers au régiment de Bretagne. Cette compagnie était commandée par son frère aîné, Louis, tué plus tard en Italie. À la sanglante bataille de Malplaquet (1709), livrée par le maréchal de Villars au prince Eugène et au duc de Marlborough, La Vérendrye reçut neuf blessures et fut laissé pour mort sur la place ; on le cita à l'ordre du jour. Malgré sa bravoure éprouvée et le grade de lieutenant que lui méritèrent ses services, sa pauvreté, et la pénurie du trésor qui



ne payait point, les officiers l'obligèrent à revenir en Canada, où il accepta pour vivre une simple enseigne. [Cependant le gouverneur Vaudreuil lui octroyait un congé pour la traite des pelleteries au petit fief de La Gabelle dans le pays des Trois-Rivières]. Quelques années après, il obtint un emploi plus lucratif dans les territoires de l'Ouest parmi les sauvages. Il commandait, en 1727, au [fort La Tourette,] sur le lac Nepigon, au nord du lac Supérieur.

Comme beaucoup de ses compatriotes, La Vérendrye s'intéressait à la découverte de la mer entre l'Amérique septentrionale et l'Asie. Le P. Charlevoix avait été envoyé en Amérique par le duc d'Orléans pour se procurer des renseignements certains sur la meilleure route à tenir pour atteindre la limite occidentale du continent (1720). La Vérendrye, venant du lac Nepigon, et le P. Nicolas de Gonor, arrivant de chez les Sioux, où Boucher de La Perrière et le P. Guignas avaient, suivant l'avis du P. Charlevoix, établi une poste, [nommé fort Beauharnois, sur la rive occidentale du lac Pépin (1727),] ajoutèrent de nouveaux renseignements à ceux qu'on

possédait déjà. Le P. de Gonor se rendit à Paris, porteur de mémoires rédigés par le découvreur qu'il avait adressés au gouverneur Beauharnois sous le titre de *Journal du voyage fait par le chevalier de La Vérendrye*, en 1742, pour parvenir à la découverte de la mer de l'Ouest ; il promit de les appuyer à la Cour. La Vérendrye, suivant les dires des indigènes au sujet d'une rivière qui coulait vers le couchant, pensait qu'en la descendant, on parviendrait à l'Océan Pacifique. Rendu à Paris, le Père jésuite présenta les mémoires au gouvernement, qui reçut aussi deux projets du P. Charlevoix. Mais l'épuisement des finances devait se faire sentir encore plus aux extrémités qu'au cœur de l'empire. Le voyage de découvertes fut tout à fait abandonné au hasard des courses de traitants.

La Vérendrye vint à Québec en conférer avec le gouverneur Beauharnois. Aller reconnaître la rivière des Assiniboëls (l'Assiniboine) au lieu de prendre par le pays des Sioux, et ensuite descendre les rivières qui auraient leurs sources vers le lac Winnipeg, c'était là son dessein. Il croyait qu'il s'en trouverait quelque une de ce côté

qui mènerait à la mer qu'on cherchait. « L'ouest et le nord-ouest de l'Amérique, dit Pierre Margry, étant encore inconnus depuis la Californie jusqu'à la baie d'Hudson, l'est de l'Asie l'étant également à son extrémité, ainsi que la mer qui divisait l'Ancien et le Nouveau Monde à cette hauteur ; il y avait des savants qui supposaient, avec les navigateurs du XVI<sup>e</sup> siècle, l'union des continents à des degrés de longitude et de latitude bien éloignés de ceux où Behring allait découvrir le détroit qui porte son nom (1728). En 1718, un prêtre de la congrégation (de la mission de Saint-Lazare), nommé Bobé, qui eut le mérite d'exciter fortement le Régent et les ministres à la découverte de la mer de l'Ouest, regardait comme une vaste terre l'espace compris entre le détroit d'Uriez et la Nouvelle-France. Cet ecclésiastique, fort savant d'ailleurs, pensait que, si l'on marchait entre le 47<sup>e</sup> et le 70<sup>e</sup> degré de latitude, on ne trouverait point la mer que l'on n'eût atteint le golfe d'Amur, « lequel était formé par les terres du Japon, de la Tartarie et de la Bourbonie ». Il appelait Bourbonie cette contrée imaginaire qui lui semblait joindre l'Amérique à

l'Asie, et « par laquelle, selon lui, étaient passés les Tartares et les Israélites tartarisés après la dispersion de Salmanazar, comme le prouvait, disait-il, la figure des Sioux, qui ressemblait à celle des Tartares ». (Le *Moniteur*, Paris, 14 septembre et 1<sup>er</sup> novembre 1852. – *Mémoire pour la découverte de la mer de l'Ouest*, 1718). Ces chimères d'un homme éclairé, accréditées chez d'autres qui ne l'étaient pas moins, faisaient souhaiter que la France, placée à portée, par sa possession du Canada, d'en reconnaître l'erreur, envoyât à travers l'Amérique du Nord une expédition d'exploration, pour dissiper les ténèbres restées sur le nord-ouest de ce continent.

« M. de Beauharnois conçut sans peine l'importance d'une telle exploration, et il songea à lever le voile qui cachait les bornes du monde, en accueillant la demande de M. de La Vérendrye. Malheureusement, n'osant prendre une initiative que prit pour ses affaires, vers cette époque et sous le prétexte de cette découverte, le gouverneur de la Louisiane, M. de Bienville, il s'exposa à ne pouvoir rien faire qu'à des conditions qui nous laissèrent enlever l'honneur

qu'on devait attendre de la découverte de la mer de l'Ouest. Les Russes étaient nos rivaux dans ce projet. Avant sa mort, Pierre-le-Grand, qui était arrivé à Paris en avril 1717, deux mois après que Guillaume Delisle eut présenté au Régent son mémoire sur la mer de l'Ouest, s'était rappelé ses conversations avec l'illustre géographe, ainsi que ses promesses à l'Académie des sciences ; et il avait ordonné de faire reconnaître par l'est la distance de l'Asie à l'Amérique. Fidèles aux ordres contenus dans son testament, qui fut pour la Russie son dernier service, ses successeurs allaient envoyer Vitus Behring et Thschirikoff, qui s'avanceraient par l'est dans la mer de l'Ouest et toucheraient à l'Amérique, pendant que les officiers français, par une singulière coïncidence, exploreraient l'intérieur des terres occidentales sous le gouvernement d'un gentilhomme dont les petits-neveux devaient s'approcher du trône de Pierre-le-Grand. Mais les uns devaient être aidés par leurs princes, les autres faire tout par eux seuls, malgré la bienveillance des gouverneurs du Canada, réduits à n'avoir guère pour les découvreurs que des

sympathies.

« M. de Beauharnois ayant examiné, avec l'ingénieur Chaussegros de Léry, une carte qu'avait tracée le sauvage Ochagach, choisi par M. de la Vérendrye pour être son guide, pensa, comme l'ingénieur, que la Nouvelle-France « étant traversée par deux grands fleuves qui prennent leur source vers le milieu, dont l'un court à l'est, qui est celui de Saint-Laurent, et l'autre au sud, qui est le Mississipi, il ne pouvait rester à l'ouest sept ou huit cents lieues de large sans qu'il y eût également une grande rivière ». Ce fait eût été trop contraire à tout ce qu'on savait des pays connus, où un si grand espace était toujours traversé par quelque grand fleuve. Ce raisonnement rendait vraisemblables les rapports des sauvages, d'après lesquels et suivant le rumb de vent que ceux-ci donnaient au fleuve, M. de Beauharnois et M. de Léry jugeaient qu'il devait se rendre à quelque entrée située au-dessus de la Californie » (P. Margry, le *Moniteur*. – J. B. Schérer, *Recherches historiques et géographiques sur le Nouveau-Monde*, Paris, 1877).

La Vérendrye s'associa à Montréal (19 mai 1731) quelques personnes qui lui firent l'avance des marchandises de traite et des équipements. [Il se mit en route pour la Kaministiquia, le 8 juin, avec cinquante hommes, parmi lesquels étaient trois de ses fils, Jean-Baptiste, l'aîné, Pierre et François, et son neveu Christophe de La Jemmeraye ; rendu à Michillimackinac, il prit un Jésuite, le P. Mesaiger.] Il avait ordre de prendre possession pour la France des pays qu'il découvrirait, et d'examiner attentivement les avantages qu'offrirait une communication entre le Canada ou la Louisiane et l'océan. [Louis XV lui accordait le monopole de la traite. Certes, on approuvait le projet de La Vérendrye, à la condition qu'« il n'en coûtait rien au Roy ». (Mémoire du roi à Beauharnois et Bégon, 26 juin 1717)]. La Vérendrye n'avait encore fait que quelques pas dans l'inconnu en 1733, et les ministres persistaient toujours à ne pas lui venir en aide, quoiqu'il fût évident que plus il s'éloignerait des postes français, plus la traite deviendrait difficile, ou que plus il se livrerait à la traite, moins il approcherait du but cherché.

Les découvreurs, partant du poste de la Kaministiquia, remontèrent cette rivière, passèrent par le lac de la Pluie, sur les bords duquel ils bâtirent, en 1731, le fort Saint-Pierre ; par le lac des Bois, où ils élevèrent l'année suivante le fort Saint-Charles ; par la rivière Winnipeg, sur laquelle ils construisirent, en 1734, le fort Maurepas. Les Français prenaient possession du pays en établissant une chaîne de petits postes pour leur protection, et pour le trafic des pelleteries. Leurs partis traversèrent, vers le nord-ouest, le lac Dauphin et le lac du Cygne ; ils reconnurent la rivière La Biche (Red Deer) et remontèrent jusqu'à sa fourche la rivière Saskatchewan ou Poskovic, qui prend sa source dans les montagnes Rocheuses. [En 1738, ils érigeaient le fort La Reine sur le côté nord de la rivière Assiniboine, et dans l'angle formé par cette rivière et la rivière Rouge, le fort Rouge, où s'élève aujourd'hui la ville de Winnipeg ; le fort Dauphin, à la pointe nord-ouest du lac de ce nom (1741) ; le fort Bourbon, à l'entrée de la rivière La Biche (1748)]. Ils s'avançaient ainsi, dirigés par La Vérendrye lui-même, ou, suivant ses



instructions, par son neveu ou ses fils, tantôt vers le sud et tantôt vers le nord, sans trouver l'Océan qu'ils cherchaient.

Dans un voyage à Michillimackinac, en 1736, le fils aîné de La Vérendrye et le Jésuite Aulneau, [avec leurs dix-neuf compagnons,] furent massacrés par les Sioux, sur une île du lac des Bois (Île au Massacre) le 6 juin. Quelques jours après, cinq traitants canadiens trouvèrent leurs restes. Les têtes des Français, la plupart dépouillées de la chevelure, étaient posées sur des peaux de castors. Le missionnaire, une flèche dans la tête et le côté ouvert, était agenouillé, la main gauche baissée contre terre, la droite élevée vers le ciel. Le jeune La Vérendrye était couché sur le ventre ; il avait le dos tailladé à coups de couteau et une houe enfoncée dans les reins ; il était sans tête, et son corps était orné, par dérision, de jarretières et de bracelets de poils de porc-épic.

La Vérendrye parvint, en 1738, [chez les Hidatsas ou Gros-Ventres, placés au confluent du Haut-Missouri et de la rivière Knife (18 octobre

1738-10 février 1739). En 1742, ses deux fils, Pierre, dit le chevalier, et François, accompagnés seulement de deux Canadiens, remontèrent le Missouri] jusqu'à la rivière nommée depuis Yellow-Stone, qui a sa source dans le lac des Sablettes, au bas des montagnes Rocheuses. Ils se trouvèrent enfin le 1<sup>er</sup> janvier 1743, ou soixante [et deux] ans avant le voyage de Lewis et Clarke, en vue de ces montagnes, [plus exactement la chaîne des Big Horn, au pied desquels Pierre de La Vérendrye et les deux Canadiens arrivèrent, vingt jours après. Ils avaient visité en route plusieurs tribus, comme les Mandanes, les Beaux-Hommes, les Petits-Renards, les Pioyas, les Gens de Chevaux, les Gens de l'Arc. Leur expédition] dura depuis le 29 avril 1742 jusqu'au 2 juillet de l'année suivante.

La Vérendrye, déjà endetté de plus de quarante mille livres, était revenu à Québec pour tâcher d'obtenir de France quelque secours d'argent (1743); mais ses démarches furent vaines. Ses ennemis avaient répandu sur ses courses de faux bruits, qui avaient prévenu le public et le ministre lui-même. [À tel point que

La Vérendrye remit sa commission (1744). Le gouverneur nomma à sa place pour pousser les découvertes vers l'Ouest le capitaine Joseph Fleurimont de Noyelles. D'ailleurs] M. de Beauharnois et son successeur, M. de La Galissonnière, dissipèrent les préjugés du ministre. Le prince, par une espèce d'amende honorable, fit La Vérendrye capitaine, et lui donna la croix de Saint-Louis. En même temps Maurepas voulut qu'il reprît la tâche qu'il avait en partie exécutée ; La Vérendrye s'y préparait, lorsqu'il mourut le 6 décembre 1749. [Il fut inhumé dans la chapelle Sainte-Anne de l'église Notre-Dame de Montréal].

Ce célèbre voyageur a raconté au savant suédois Kalm, qui visitait cette année-là même le Canada, qu'il avait trouvé dans les contrées les plus reculées qu'il eût parcourues, et qu'il supposait à neuf cents lieues de Montréal, de grosses colonnes de pierre d'un seul bloc, appuyées les unes contre les autres ou superposées comme les pierres d'un mur ; elles n'avaient pu être disposées ainsi que de main d'homme ; de plus, l'une d'elles était surmontée

d'une autre fort petite, portant sur deux faces des caractères inconnus. Cette pierre fut envoyée à Paris. Plusieurs Jésuites du Canada, qui l'avaient vue, affirmèrent à Kalm que les figures dont elle était couverte ressemblaient aux caractères des Tartares. Les sauvages disaient que ces blocs étaient là depuis un temps immémorial. L'origine tartare des caractères parut très probable à Kalm, et servirait à confirmer l'hypothèse d'une émigration asiatique, qui serait la souche d'une partie des sauvages de l'Amérique.

Les contrées découvertes par La Vérendrye furent appelées « pays de la mer de l'Ouest », parce qu'on croyait qu'elles étaient à peu de distance de cette mer.

Après la mort du grand voyageur, ses fils réclamèrent l'honneur de poursuivre son entreprise ; mais (le nouveau gouverneur général, La Jonquière, et] l'intendant, qui était alors François Bigot, les frustrèrent de leurs espérances. Bigot forma pour le voyage de découvertes et de la traite une société avec le gouverneur La Jonquière, Bréard, contrôleur de la

marine, et deux officiers, Jacques Le Gardeur de Saint-Pierre et Paul Lamalgue de Marin. Les fils de La Vérendrye furent obligés de céder à des hommes plus avides de richesses que jaloux de l'honneur de leur patrie. « Bigot n'avait jamais assez d'argent pour le dissiper, La Jonquière, pour l'entasser. » (P. Margry).

Saint-Pierre et Marin, le premier, brave et fort aimé des sauvages, le second décrié par sa cruauté, mais redouté de tous ces peuples, furent chargés de l'œuvre double de l'association. Marin devait remonter le Missouri jusqu'à sa source, et de là suivre la première rivière qui coulerait vers l'océan Pacifique. Saint-Pierre irait par la Saskatchewan le rejoindre sur le bord de cette mer à une certaine latitude. Mais tout cela était subordonné à la spéculation pour laquelle on s'était associé : les voyageurs devaient interrompre leur marche dès qu'ils croiraient avoir amassé assez de pelleteries. [Saint-Pierre avait pour lieutenant Joseph-Claude Boucher, chevalier de Niverville. En 1750, ils firent route par l'Ottawa et se dirigèrent successivement vers les forts Saint-Pierre, Saint-Charles, Maurepas et

La Reine. Saint-Pierre n'alla pas plus loin. Niverville continua jusqu'au fort Poskoyac, qui avait été bâti en 1748, à la bifurcation de la Saskatchewan. De là, il envoya dix hommes en amont du fleuve pour établir le fort de La Jonquière, sur l'emplacement actuel de la ville de Calgary (1751).] Ils revinrent avec une riche moisson. Les associés firent un profit énorme. Suivant Smith, la part seule de La Jonquière monta à la somme de trois cent mille francs. [En 1753, Saint-Pierre était remplacé à son tour par le capitaine La Corne de Saint-Luc, cousin de La Vérendrye. La Corne agrandit le fort de Poskoyac auquel il donna son nom et parcourut au sud et au nord la vallée de la Saskatchewan. Marin de même allait être relevé par son fils qui réussit, au cours de ses explorations, à gagner à la France l'alliance de vingt nations sauvages]. La France ne tira rien de ces expéditions, dont l'État fit tous les frais.

L'aspect inquiétant que prenaient les relations coloniales des Français et des Anglais, et la tournure des affaires en Europe, qui n'annonçait que trop une rupture prochaine entre les deux

nations, firent perdre de vue dès ce moment la continuation des découvertes. La question des frontières, tenues en suspens par l'impossibilité de concilier les prétentions avancées de part et d'autre laissait depuis longtemps les colons dans l'attente d'une guerre plus ou moins éloignée. Le 10 octobre 1734, le gouverneur Beauharnois envoyait une dépêche chiffrée au ministre Maurepas pour lui exposer la situation du Canada et les mesures à prendre pour sa défense. Revenant toujours à la nécessité de fortifier Québec, il répétait ce qui avait déjà été dit tant de fois, que cette ville était la clef du pays, et que si les ennemis s'en rendaient maîtres, ils le seraient bientôt de toute l'Amérique. Cette fois, le roi fit répondre qu'il serait d'autant plus inutile de fortifier Québec qu'il était impossible de le faire assez solidement pour le rendre imprenable. Le pays devait accomplir ses destinées.

En 1740, la guerre étant devenue encore plus imminente, Beauharnois fit mettre les forts Chambly, Saint-Frédéric et Niagara en état de défense. Il travailla en même temps à resserrer les liens qui unissaient les indigènes aux Français. Il

tint avec eux, en 1741, de longues conférences, dans lesquelles il put s'assurer que, s'ils n'étaient pas tous fort attachés à notre cause, la puissance croissante de nos voisins excitait assez leur crainte et leur jalousie pour leur faire préférer notre alliance à celle des Anglais. On faisait bien de ménager ces peuples : d'après un dénombrement de toutes leurs tribus, depuis les Abénaquis jusqu'aux Mobiles, ils comptaient encore, en 1736, plus de quinze mille guerriers.

## **Bibliographie**

Sources et ouvrages à consulter. *Édits et ordonnances*, tomes I et III. Registre du Conseil supérieur de Québec, 1728-1729. P. Margry, *Mémoires et documents*, tome VI. *Relations des Jésuites*, édit de Thwaites. *Mandements des évêques de Québec*, édition de Mgr Tétu, tome I. – Peter Kalm, *Voyages en Amérique*, trad. française de Marchand, (Mem. soc. hist. de Montréal), 1880. – E. Salome, *La colonisation de*



*la Nouvelle-France*, le P. C. de La Rochemonteix, le P. Charlevoix, ouvrages cités précédemment. – Abbé A. Gosselin, *L'Église du Canada depuis Mgr de Laval, jusqu'à la conquête*, tome I, Québec, 1911. – Vicomte du Breil de Pontbriand, *Mgr de Pontbriand*, Paris, 1910. – E. Lauvrière, *La tragédie d'un peuple*, nouv. édit. tome I, Paris, 1924. – Sur La Vérendrye voir L. J. Burpee, *Journals and Letters of La Vérendrye*, Publication of the Champlain Society, Toronto, 1926. – L.-A. Prud'homme, *Pierre Gaultier de Varennes, sieur de la Vérendrye*, Men. Soc. roy. du Canada, 1915. – Abbé I. Caron, « Pierre Gaultier de Varennes de La Vérendrye et ses fils ». *Bulletin des recherches historiques*, 1917. – B. Sulte, « La Vérendrye avant ses voyages au Nord-Ouest. » *ibid*, 1915. – A. S. Morton, « La Vérendrye », *Canadian Historical Review*, Toronto, 1928. – Collection de l'abbé Ferland, Université Laval, Québec.

## **Livre huitième**

## **Chapitre premier**

### **Commerce du Canada 1608-1760**

Si la découverte du Nouveau Monde a exercé une salubre influence sur la destinée de l'Europe, elle a été funeste aux nations qui peuplaient les forêts de l'Amérique. Leur amour de la liberté, leurs mœurs belliqueuses, leur intrépidité, retardent encore à peine d'un jour leur ruine. Au contact de la civilisation, elles tombent plus rapidement que les bois mystérieux qui leur servaient de retraite, et bientôt, selon les paroles poétiques de Lamennais, elles auront disparu sans laisser plus de trace que les brises qui passent sur les savanes. Nous plaignons leur sort. En moins de trois siècles, elles se sont effacées d'une grande partie du continent. Ce n'est pas ici le lieu de rechercher les causes de l'anéantissement de

tant de peuples dans un espace de temps si court que l'imagination en est étonnée. Cela mènerait loin, et ne nous offrirait que des images tristes pour l'orgueil de l'homme. Nous abandonnerons à l'oubli qui les couvre ces hécatombes muettes sur lesquelles ne s'élève aucun mouvement, aucun souvenir ; et nous tournerons nos regards vers des peuples dont les grandes actions ne passeront pas, et dont la hardiesse et le génie, portés d'Europe en Amérique, ont donné une impulsion nouvelle à la civilisation.

Quelle ère incomparable que celle de l'établissement d'un immense et fertile continent par des populations qui, repoussant les théories sociales des temps passés, ont voulu inaugurer une société nouvelle, sans privilèges et sans exclusion ! Le monde n'avait encore rien vu de semblable. Cette organisation doit-elle atteindre les dernières limites du progrès vers la perfection ? On le croirait si les passions des hommes n'étaient partout les mêmes, si l'amour des richesses surtout n'envahissait aujourd'hui presque toutes les pensées, et n'était devenu comme la première idole de l'Amérique. Le désir

d'adoucir la vie matérielle domine les âmes. La lutte se transporte dans la carrière où le prix convoité, l'ambition suprême est le bonheur de posséder les moyens de vivre en même temps que les objets de luxe. Quelle sera la durée de cet état d'esprit qui mène peut-être trop vite à la sensualité ?

Le commerce, humble encore avant la fondation des colonies dans le Nouveau Monde, tend maintenant à occuper la première place dans les sociétés. Déjà il règne d'une manière absolue en Amérique. Son activité semble destinée à précipiter de gré ou de force sous son joug les contrées dont l'industrie est trop lente à se réveiller.

Avant de parvenir au degré de puissance qu'il a réussi à atteindre, ce continent a dû payer tribut aux métropoles qui l'ont peuplé. C'est pourquoi il a reconnu leur autorité jusqu'au jour de son indépendance politique et économique. L'Europe pouvait dire par la bouche de Montesquieu : « Les colonies qu'on y a formées (au delà de l'Océan) sont sous un genre de dépendance dont

on ne trouve que peu d'exemples dans les colonies anciennes, soit que celles d'aujourd'hui relèvent de l'État même, ou de quelque compagnie commerçante établie dans cet État. L'objet de ces colonies est de faire le commerce à de meilleures conditions qu'on ne le fait avec les peuples voisins, avec lesquels tous les avantages sont réciproques. On a établi que la métropole seule pourrait négocier dans la colonie ; et cela avec grande raison, parce que le but de l'établissement a été l'extension du commerce, non la fondation d'une ville ou d'un nouvel empire. Ainsi, c'est encore une foi fondamentale de l'Europe, que tout commerce avec une colonie étrangère est regardé comme un pur monopole punissable par les lois des pays ; et il ne faut pas juger de cela par les lois et les exemples des anciens peuples, qui n'y sont guère applicables. Il est encore reçu que le commerce établi entre les métropoles n'entraîne point une permission pour les colonies, qui restent toujours en état de prohibition. » (*L'Esprit des lois*, livr. XXI, chap. XXI).

En vain les colonies de la Nouvelle-Angleterre

et de la Virginie diront-elles : Nous ne fûmes point fondées par des spéculateurs, mais par des hommes libres ; ils se réfugièrent sur ces rivages pour se soustraire aux persécutions, et y cacher leurs lois et leurs autels. L'Europe répondra : La colonie est soumise au pouvoir suprême de la métropole.

En vain, au lendemain de la conquête, le Canada pourra-t-il dire : Après six années de lutte acharnée, j'ai conquis un pacte qui est scellé avec le plus pur sang de mes enfants, un pacte qui me garantit l'usage de ma religion, de ma langue, de mes biens, de mes lois. L'Europe répondra : La colonie est soumise au pouvoir suprême de la métropole.

Le traité d'Utrecht fut suivi d'une période de paix [de trente ans (1713-1743), ce qui était] presque sans exemple dans les annales du Canada. Depuis sa fondation, cette colonie avait presque toujours eu les armes à la main, tantôt pour résister aux indigènes, tantôt pour repousser les Anglais, qui venaient tour à tour lui disputer un héritage couvert de ses sueurs et de son sang.

Mais il arrive un temps où les forces et l'énergie s'épuisent comme les passions. Les parties belligérantes, plus affaiblies encore en Amérique qu'en Europe, songèrent enfin à poser les armes ; et les colons, depuis si longtemps victimes des ravages de la guerre, purent goûter en paix le fruit de leurs travaux, et continuer leur établissement sans interruption.

Malgré les embarras financiers de la France, le Canada parut prospérer. Sa population, de vingt-cinq mille âmes en 1721, s'élevait en 1744 à près de cinquante mille âmes. Ses exportations, qui ne passaient pas 100 000 écus en 1714, suivant Raynal, montèrent, en 1749, à 2 650 000 francs.

Ce furent vraisemblablement les Français qui dotèrent l'Europe de la pêche de la morue. Nous avons vu au début de cet ouvrage, que, bien avant la découverte de l'Amérique, on avait trouvé les Basques, les Bretons et les Normands qui faisaient tranquillement la pêche sur les bancs de Terre-Neuve et le long des côtes du Canada. Dès 1517, les Français [envoyaient à Terre-Neuve seulement plus de cent navires par année et, en



1558, ils employaient une trentaine de navires à la pêche non moins lucrative de la baleine.] À cette dernière époque, cent navires espagnols, cinquante navires portugais et seulement dix navires anglais venaient pêcher. Au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, plus de six cents bateaux fréquentaient Terre-Neuve et le golfe Saint-Laurent. C'est alors que les Anglais cherchèrent] à s'assurer la pêche à la morue ; en augmentant le nombre de leurs matelots, elle devait rendre par là même leur marine plus redoutable.

La France partageait son attention entre la pelleterie et le poisson. La traite des pelleteries fut encore une industrie dont elle dota le commerce. Mais les avantages permanents et réels de cette industrie ont été souvent mis en doute à cause de ses conséquences démoralisatrices. Quoi qu'il en soit, elle fut établie par les pêcheurs, qui, s'approchant des rivages du Canada et de l'Acadie, commencèrent avec les indigènes un trafic très fructueux. Les relations devenaient peu à peu plus suivies. On crut qu'elles favoriseraient la colonisation. Dès

lors, on voulut avoir un pied-à-terre sur le continent, qu'on s'était contenté jusque-là de côtoyer, et l'on y fonda les premiers comptoirs. Des spéculateurs riches et influents eurent le monopole exclusif de la traite, à condition qu'ils feraient passer des colons dans ces contrées nouvelles dont l'avenir était vaguement pressenti. Ainsi fut introduite la souveraineté française en une partie considérable du Nouveau-Monde.

Chauvin est le premier qui ait exercé le monopole d'une façon régulière, au début du XVII<sup>e</sup> siècle. La traite des pelleteries fut toujours regardée comme la branche la plus importante du commerce canadien. Longtemps même avant Chauvin, elle était l'objet d'un privilège. Ce privilège, plusieurs personnes l'avaient obtenu, entre autres Jacques Cartier lui-même. Mais il était impossible encore de faire respecter un pareil monopole, qui demeurait ainsi plus illusoire que réel. Sous Henri IV et longtemps après lui, les traitants comme les pêcheurs jouirent d'une liberté presque absolue. Les villes marchandes, La Rochelle à leur tête, repoussèrent avec énergie l'exclusion que le commandeur de

Chaste, M. de Monts et les De Caen, voulurent exercer les uns après les autres jusqu'en 1627. Pour tout concilier en réunissant les traitants en un seul corps, le gouvernement forma la Compagnie de la Nouvelle-France, et lui céda à perpétuité le Canada, l'Acadie et la Floride. En raison des charges de la colonisation, le roi lui accorda pour toujours le trafic des cuirs, peaux et pelleteries, et, pour quinze ans, tout autre commerce par terre et par mer, à la réserve de la pêche de la morue et de la baleine, qui resta libre à tous les Français ; les colons pouvaient néanmoins faire la traite des pelleteries avec les indigènes, pourvu qu'ils vendissent le castor aux facteurs de la Compagnie à certain prix. Il fut aussi stipulé que toutes les marchandises fabriquées dans la colonie seraient exemptes des droits en France pendant quinze ans.

Cette Compagnie si fameuse, qui avait le Cardinal Richelieu pour chef, n'eut point de succès. Elle ne remplit pas toutes ses obligations, et les dépenses où elle fut entraînée dépassèrent de beaucoup ses revenus. Ses affaires diminuèrent graduellement, au point qu'en 1663,

ou trente-cinq ans après sa création, elle dut se dissoudre et remettre ses possessions au roi.

Dès l'année suivante, une nouvelle société fut organisée ; elle prit le nom de Compagnie des Indes Occidentales, et dura jusqu'en 1674. Toutes les colonies françaises de l'Amérique, et toute la côte de l'Afrique depuis le cap Vert jusqu'au Cap de Bonne-Espérance, lui furent abandonnées pour quarante ans, avec le privilège exclusif du commerce, la pêche exceptée. Elle reçut en même temps les droits et les privilèges qui avaient été accordés à la Compagnie de la Nouvelle-France. Louis XIV lui promit pour les bâtiments qui seraient équipés en France une prime de trente francs par tonneau sur les marchandises qu'ils porteraient aux colonies, et de quarante francs par tonneau sur celles qu'ils en rapporteraient dans les ports du royaume. Les marchandises ayant payé une taxe à l'entrée, en France, pouvaient être réexpédiées par la Compagnie en franchise à l'étranger. Enfin elle était exempte de tous droits sur les vivres, les munitions de guerre et les objets nécessaires à l'armement de ses vaisseaux.

La liberté commerciale des particuliers se trouva anéantie de nouveau. Le commerce d'importation et d'exportation leur fut enlevé pour être livré à cette Compagnie. Elle avait possédé le monopole ; mais elle avait été forcée de l'abolir en 1645. Elle avait alors signé avec les députés de la Compagnie des Habitants un traité, par lequel elle abandonnait la traite des pelleteries en Canada, à condition que les dépenses ordinaires qu'elle faisait pour entretenir et payer les ecclésiastiques, le gouverneur, ses lieutenants et les garnisons, ainsi que les autres dépenses d'administration ne seraient plus à sa charge. Le privilège donné en 1664, plus exclusif que celui de 1628, souleva une opposition générale. En très peu de temps, les marchandises n'eurent plus de prix. Le Conseil souverain intervint sans succès ; le tarif qu'il établit fut lettre morte. La Compagnie des Indes Occidentales et ceux qui avaient encore d'anciennes marchandises refusèrent de les vendre aux taux fixés par l'autorité, et elles disparurent du marché. Il devint bientôt nécessaire de faire cesser un état de choses qui

ruinait les habitants. En 1666, sur un rapport fait au roi par Colbert, d'après les représentations de l'intendant Talon, la Compagnie rendit libres la traite des pelleteries avec les sauvages et le commerce avec la France. Mais, pour s'indemniser des charges ordinaires du pays, qui montaient en ce temps-là à 49 000 francs, elle se réserva la traite de Tadoussac, le droit du quart sur le castor et du dixième sur les originaux.

Cette Compagnie, qui employait plus de cent navires, ne prospéra pas plus que celles qui l'avaient précédée ; elle se trouva bientôt grevée d'une dette énorme. Elle devait en 1674, 3 523 000 francs ; cette dette avait été en partie causée par la guerre qu'elle eut à soutenir contre les Anglais. Le capital versé s'élevait à 1 297 000 francs. L'actif de la Compagnie dépassait à peine un million. Sur l'avis de Colbert, Louis XIV remboursa la mise des actionnaires, se chargea de la dette passive, supprima la Société, et déclara le commerce d'Amérique libre pour tous les Français, sous les réserves suivantes (décembre 1674).

Le droit du quart sur les castors et du dixième sur les orignaux fut maintenu, et passa à la Couronne qui l'afferma en 1675, pour une durée de sept ans à Nicolas Oudiette. [Ce dernier avait payé pour son monopole la somme de 350 000 livres]. Il fut ordonné de porter tout le castor à ses comptoirs dans la colonie au prix fixé par l'autorité. Ce prix fut d'abord de quatre francs dix sous la livre, monnaie du temps ; mais il devint bientôt nécessaire de distinguer la peau en trois qualités : castor gras, castor demi-gras et castor sec ordinaire, et de modifier le tarif en conséquence. Le fermier payait ordinairement en marchandises les pelleteries que lui apportaient les habitants. Comme il n'y avait que lui qui pût acheter le castor, lequel était le produit le plus important, il se trouvait par là même en état de maîtriser à son gré tout le commerce du pays ; ce qu'il ne manqua pas de faire au détriment général. Étant l'arbitre des prix, il les fixa de telle manière qu'on vit baisser graduellement celui des fourrures chez les sauvages, et hausser celui des objets que les Français leur donnaient en échange. Tout au contraire, dans les colonies

anglaises, où la traite était libre, les prix suivaient une marche opposée : on y payait les pelleteries deux ou trois fois plus cher.

Oudiette obtint encore la ferme des droits sur les vins, les eaux-de-vie et le tabac ; ces droits étaient de dix pour cent. Plusieurs particuliers prétendaient en être exempts, on ne dit pas pourquoi ; mais il leur fallut se soumettre à l'ordre du roi comme les autres.

La ferme exista sans modification jusqu'en 1700. Le tarif du castor et des marchandises non énumérées subissait les variations bien ou mal entendues que l'intérêt du fermier parvenait à faire agréer au gouvernement. Les Canadiens, ne pouvant plus supporter la tyrannie de ce trafiquant, envoyèrent cette année-là des députés en France pour y exposer les abus du système et demander un remède. Le ministre, Jérôme de Pontchartrain, dut aller plus loin qu'on n'avait encore été en cette matière. Il imagina une société qui pût comprendre tous les habitants de la colonie sans exception. Par cet expédient on satisferait les mécontents en les absorbant. Mais



le principe vicieux subsisterait toujours, puisqu'on ne rétablissait pas la concurrence. Aussi l'avantage de la liberté commerciale allait toujours appartenir aux colonies anglaises, rivales de plus en plus dangereuses du Canada.

Louis XIV permit de porter librement en France et à l'étranger le castor provenant de la traite faite en toute la Nouvelle-France (9 février 1700). Un sieur de Roddes, qui était devenu adjudicataire de la ferme des pelleteries après Oudiette, la remit à M. Pascaut, député de la colonie [auprès du roi, avec Juchereau de Saint-Denis.] M. Pascaut s'obligea en sa qualité à payer soixante-dix mille francs par an pour la ferme et à former pour l'exploiter une société dont tous les Canadiens, marchands et autres, pourraient faire partie. Une assemblée générale fut convoquée à Québec, au château Saint-Louis, par le gouverneur Callières et l'intendant Champigny ; une nombreuse association commerciale fut établie sous le nom de Compagnie du Canada (15 octobre 1700). Les plus petites actions étaient de cinquante livres de France. Tout négociant fut tenu d'y entrer sous peine de perdre le droit de

commerce. Les seigneurs purent en devenir membres avec leurs censitaires. La Compagnie de la baie du Nord (ou baie d'Hudson), créée en 1681, se fusionna avec la nouvelle association. Cette dernière eut la traite exclusive du castor ; elle obtint aussi que le commerce de cet article avec New-York fût sévèrement interdit. Enfin, l'on fit (1701) un nouveau tarif pour le castor, qui baissait toujours en France.

La Compagnie du Canada fut un essai infructueux, qui ne profita ni aux actionnaires, ni au commerce. En 1706, ses dettes s'élevaient déjà à 1 813 000 francs ; elle dut se dissoudre, et céder ses privilèges (pour douze ans] à trois riches particuliers : Louis-François Aubert, négociant d'Amsterdam ; Jean-Baptiste Neyret, bourgeois de Paris et Jean-Baptiste Gayot, conseiller du roi ; ils s'obligèrent à payer les créanciers. La colonie conserva la liberté de la traite du castor dans l'intérieur, sans pouvoir exporter cette pelleterie. On la livrait aux comptoirs des nouveaux cessionnaires. C'était conserver au fond le monopole sous un nom déguisé, et laisser subsister la cause du mal.

En 1715 et en 1719, deux mémoires furent présentés au Régent du royaume sur les abus du système et les fautes du gouvernement. L'auteur, Ruelle d'Auteuil, parlait avec la plus grande hardiesse, et accusait tout le monde, sans épargner ni les intendants ni les gouverneurs. Le commerce avec les sauvages, disait-il, le plus considérable pendant longtemps, était bien diminué. Les chantiers de construction montraient encore quelque activité, et la culture du chanvre et du lin, pour les cordages et la toile, se faisait avec assez d'avantage. Mais il se plaignait que la France ne se servît pas du bois de ses colonies, comme le faisait l'Angleterre, et n'exploitât point les mines de cuivre du lac Supérieur ; il la blâmait de laisser décrier le Canada. Si ce pays ne faisait pas plus de progrès, ce n'était pas la faute des habitants, qui avaient intérêt à ce qu'il fût établi partout, mais bien la faute des hommes en autorité, qui négligeaient de faire exécuter les ordonnances sur ce sujet. Si ces ordonnances avaient été observées, ajoutait-il, les compagnies y auraient fait passer deux à trois cents colons par année depuis près d'un siècle

(1627). Mais, depuis 1663 surtout, rien n'avait été fait, parce que les ministres s'en rapportaient aux gouverneurs, qui étaient leurs créatures et souvent leurs parents. Quant aux intendants, ils étaient, en général, indifférents au mal comme au bien, parce que leur charge n'était à leurs yeux qu'un moyen d'acquérir des richesses et de parvenir à des emplois plus importants en France. Loin de recevoir des colons, le Canada voyait ses habitants partir pour aller à la traite dans les bois, ou pour aller faire la guerre et la course dans les contrées méridionales, où ils périssaient presque tous victimes du climat. Outre ces causes de langueur et de ruine, il y en avait d'autres plus dommageables encore au commerce, comme la baisse du castor et de la monnaie de carte. Parce que cette monnaie avait été émise sans édit du roi, on s'était cru autorisé à en réduire la valeur de cinquante pour cent en 1714. Il en circulait pour deux millions ; c'était donc faire perdre au Canada un million par suite de désordres dont le ministre Jérôme de Pontchartrain devait être responsable, si les commandements du roi n'avaient pas été exécutés.

Le hardi censeur signalait plusieurs autres causes d'inertie ou de décadence, comme l'accaparement de la plus grande partie du commerce par les chefs de la colonie ; les pertes encourues sur mer par suite de la guerre et des naufrages ; elles s'élevaient à trois millions et demi depuis vingt-cinq ans. Il pria le Régent de se faire rendre compte de la monnaie de carte par Vaudreuil, gouverneur, ainsi que par les anciens intendants François de Beauharnois et Raudot, père et fils, et par Bégon ; de permettre au Canada d'envoyer à Paris un député qui assisterait à l'examen des livres et veillerait aux intérêts des Canadiens ; et, en attendant, de faire payer les lettres de change.

Après avoir ainsi exposé les abus et les défauts du système, D'Auteuil demandait au prince de nommer trois conseillers d'État pour recevoir les plaintes des Canadiens ; de ne maintenir les gouverneurs que trois ans en place, ou tout au plus six ans, et de favoriser l'émigration vers le Canada. Il ajoutait que les gouverneurs et les intendants faisaient ce qu'ils voulaient, parce qu'ils savaient que rien n'en parvenait aux

oreilles du roi, et que leurs désordres demeuraient secrets ; si leurs inférieurs cherchaient à les révéler, ils étaient opprimés aussitôt et réduits au silence, tandis que leurs créatures étaient élevées et récompensées.

D'Auteuil a dévoilé les plaies du temps avec énergie, et indiqué les imperfections du gouvernement avec indépendance. Mais il exagère en quelques points les fautes des hommes en charge, et n'appuie pas assez sur les vices des institutions. L'organisation du gouvernement dans la colonie était, comme dans la métropole, surannée et remplie de défauts qui mettaient obstacle au progrès. L'un des plus sérieux était de suppléer à la modicité des salaires en ce pays par des congés de traite ; les fonctionnaires devenaient ainsi des spéculateurs, et des spéculateurs privilégiés, avec lesquels il était impossible aux simples marchands de soutenir longtemps la concurrence. Mais c'était un usage reçu, et sous la vieille monarchie tout usage, bon ou mauvais, devenait en quelque manière un dogme immuable comme elle. D'ailleurs, les finances de l'État étaient ruinées.

Les rois avaient recours à toutes sortes de moyens pour payer leurs serviteurs, redoutant, par une espèce d'effroi instinctif, la réunion des ordres de la nation pour réformer les institutions du royaume et lui rendre son antique vigueur.

En 1717, la Compagnie d'Occident, rétablie par Law et qui prit peu après le nom de Compagnie des Indes, avait succédé au privilège expirant d'Aubert et de ses associés. Elle obtint avec le monopole du commerce de la Louisiane et des Illinois le droit d'acheter seule le castor aux habitants de la colonie du Canada pendant vingt-cinq ans (1718). La Compagnie exerça son privilège dans la Louisiane et le pays des Illinois jusqu'au 23 janvier 1731, alors que ces deux contrées rentrèrent sous le régime royal, pour y demeurer jusqu'à la fin du régime français.

Le privilège général n'avait pas embrassé tout d'abord les pays découverts autour des Lacs et dans la vallée du Mississipi, car on a vu que La Salle, par exemple, en avait reçu la concession en 1675 ; mais, plus tard, la Nouvelle-France et la Louisiane avaient été soumises au même

monopole. Après la construction du fort Oswégo, par les Anglais (1727), comme la province de New-York faisait une rude concurrence aux comptoirs de Frontenac, de Toronto et de Niagara, on craignit les suites des rapports que la traite pourrait établir entre les sauvages et les Anglais, et le roi prit ces postes entre ses mains. [Le prince cependant allait en 1742 les concéder à un sieur Chabot, lequel devait les remettre trois années plus tard]. Les Français réussirent à conserver la majeure partie du commerce du lac Ontario en payant les pelleteries plus cher ; mais ce système avait tous les défauts d'un commerce artificiel conduit par un gouvernement. Privé de l'œil du maître et abandonné au soin de militaires, il entraîna des dépenses énormes et ne rendit aucun profit. Les avances furent faites presque en pure perte.

Il est difficile d'établir avec précision la valeur annuelle des exportations des pelleteries, à ces époques. On sait seulement que selon le *Mémoire* de l'intendant Talon sur l'état présent du Canada, elle était, en 1667, de 550 000 livres, et qu'elle avait ensuite graduellement augmenté jusqu'à



deux millions. Au reste, si on l'accepte, le calcul fait par ordre du général Murray et fondé sur les droits payés pour cette marchandise, elle était tombée en 1754 à un million, 547 885 livres, puis en 1755 à un million, 265 000 livres. Mais on ajoute que les registres de douanes, d'où l'on avait tiré ces renseignements, étaient confus et irréguliers, et que les traitants les plus habiles estimaient que le total des fourrures exportées pendant les deux années avait atteint la valeur de trois millions et demi. (*Report of the state of the Government of Quebec in Canada, June 5<sup>th</sup>, 1762*).

Dans les premiers temps, la traite se fit à des entrepôts où les sauvages apportaient eux-mêmes leurs pelleteries à certaines époques de l'année. Après Tadoussac, après Québec, après les Trois-Rivières, Montréal devint et demeura le principal comptoir. Les sauvages y arrivaient en juin dans leurs canots d'écorce. Leur nombre grossissait à mesure que le nom français s'étendait au loin, « le récit de l'accueil qu'on leur avait fait, la vue de ce qu'ils avaient reçu en échange de leurs marchandises, tout augmentait le concours.

Jamais ils ne revenaient vendre leurs fourrures, sans conduire avec eux une nouvelle nation. C'est ainsi qu'on vit se former à Montréal une espèce de foire, où se rendaient tous les peuples de ce vaste continent » (Raynal, tome IV).

Les sauvages campaient sous des tentes près de la ville. Après avoir été admis devant le gouverneur à leur arrivée, ils portaient leurs pelleteries au comptoir de la Compagnie, ou chez les marchands qui pouvaient les acheter pour les revendre ensuite à cette dernière. Ils recevaient en échange des étoffes écarlates, des couteaux, des armes, de la poudre. Cela dura tant que les Français furent sans concurrents. Les Anglais se bornèrent d'abord au pays des Iroquois. Lorsqu'ils y eurent épuisé les pelleteries, ils employèrent ces sauvages pour leurs coureurs de bois, et marchèrent à leur suite. Ils se mirent ainsi en communication avec les nations établies sur le Saint-Laurent depuis sa source, et sur les rives de ses nombreux tributaires. « Ce peuple, dit encore Raynal, avait des avantages infinis pour obtenir des préférences sur le Français, son rival. Sa navigation était plus facile, et dès lors ses

marchandises s'offraient à meilleur marché. Il fabriquait seul les grosses étoffes qui convenaient le mieux au goût des sauvages. D'ailleurs, les Anglais payaient les pelleteries beaucoup plus cher. »

Les congés de traite, accordés tous les ans à vingt-cinq personnes et qui étaient cessibles, tombaient souvent dans le commerce. Comme ils donnaient le droit de rapporter la charge de plusieurs canots, ils se revendaient ordinairement six cents écus. Six hommes partaient avec mille écus de marchandises, et revenaient avec quatre canots chargés de castor valant jusqu'à huit fois cette somme. Après déduction faite des six cents écus pour le congé, des mille écus pour les marchandises, et en outre de deux mille cinq cent soixante écus pour le prêt à la grosse aventure, que le marchand recevait de ses avances, prix égal à quarante pour cent sur les six mille quatre cents écus restants, le surplus appartenait aux coureurs de bois. Le marchand revendait ensuite le castor au bureau de la Compagnie à vingt-cinq pour cent de profit. Il était payé en marchandises, ou en récépissés, ayant cours de monnaie dans la

colonie et qui étaient rachetés par des lettres de change à terme, que les agents de la Compagnie tiraient sur son caissier à Paris. Avec un pareil système et de tels bénéfices, on devait finir par rebuter les sauvages, qui en étaient les victimes, et perdre entièrement un commerce où le vendeur primitif voyait sa marchandise rapporter, après qu'elle était sortie de ses mains, sept cents pour cent de profit, sans qu'elle eût changé d'état.

Le monopole comprenait le castor et quelquefois l'original. Depuis 1666, toutes les autres pelleteries, dont le commerce était considérable, restèrent libres ou furent soumises par moments, comme les denrées et les marchandises, à des lois et à des règlements coloniaux si vagues et si éphémères qu'il règne dans leur histoire beaucoup d'obscurité. Les actes publics et les jugements des tribunaux contiennent sur cette matière une foule de décrets, qui peuvent faire conclure que le marchand canadien refusa toujours de se soumettre au joug que voulut lui imposer l'autorité ; il ne supporta patiemment que son exclusion du commerce étranger et le monopole

de l'exportation du castor en France ; sur tout le reste, il prit une liberté fort large.

Jusqu'au traité d'Utrecht (1713), les Français avaient possédé la plus grande partie de la traite en Amérique. Ils perdirent entièrement alors celle de la baie d'Hudson ; et par la suite New-York, qui, depuis sir Edmund Andros, avait cherché à leur enlever le commerce des pays de l'Ouest sans grand succès, vit tout à coup ses efforts couronnés des plus heureux résultats.

Nous avons raconté ailleurs comment Burnet, qui apercevait les avantages que la Grande-Bretagne pourrait en retirer, travailla à interdire aux Canadiens l'accès de ces pays si convoités de l'Ouest, et comment le gouverneur Beauharnois, fit manquer ses tentatives. Tout semblait favoriser la province anglaise : situation propice, population nombreuse et commerçante, marchandises à bon marché. Le Canada n'avait aucun moyen de contrepeser ces trois avantages de sa rivale. Le prix des marchandises était beaucoup plus élevé à Québec qu'à New-York, ainsi que le fret et l'assurance maritime ; aussi se

faisait-il une contrebande active entre Montréal et Albany. On tirait d'Albany des tissus de laine et une quantité considérable d'autres articles à l'usage des habitants. Dans une seule année (1724), on eut de là neuf cents pièces d'écarlatine pour la traite, outre des mousselines, des indiennes, etc. Que faisait alors l'industrie française ? Que faisait surtout la Compagnie des Indes ? Elle envoyait annuellement environ douze cents pièces de ces tissus, qu'elle achetait elle-même en Angleterre, et défendait sévèrement à qui que ce fût d'en importer en Canada. De sorte qu'en réalité le fabricant français était pour ces étoffes exclu de nos marchés. Grâce aux avantages que nous avons énumérés, le traitant anglais vendait ses marchandises moitié moins cher, faisait le double de profit, et payait encore le castor trois shillings sterling la livre, tandis que le traitant canadien n'en pouvait offrir que deux francs.

Quand Burnet eut le gouvernement de New-York, il vit d'un coup d'œil qu'en fermant l'entrée de son pays aux Canadiens, il les priverait d'objets de traite qui leur étaient

absolument nécessaires, et qu'en leur ôtant le marché d'Albany, où ils vendaient le castor le double de ce que le payait la Compagnie des Indes, il porterait un coup mortel à leur commerce. Il y fit donc adopter en 1720, par forme d'essai, une loi pour défendre pendant trois ans tout trafic avec le Canada ; en 1727, cette loi était rendue permanente. L'effet en fut aussi prompt que funeste pour les Canadiens. Les tissus de laine, qui s'étaient vendus jusque-là treize louis la pièce à Montréal, montèrent aussitôt à vingt-cinq louis.

Burnet ouvrit ensuite à Oswégo, sur la rive méridionale du lac Ontario, un comptoir pour attirer les sauvages : c'était le complément nécessaire de sa mesure de 1720. Les traitants français ne purent plus continuer la concurrence, et quelques années après, le roi fut obligé de prendre entre ses mains les postes de Frontenac, de Toronto et de Niagara, comme il a été dit, et de donner les marchandises à perte afin de conserver, avec la traite des pelleteries, l'alliance des indigènes ; car la traite était encore plus essentielle à la sûreté des colonies françaises et

au succès de leur politique, qu'à leur prospérité commerciale.

C'est en octobre 1727, pendant que la province de New-York fermait ses marchés au Canada, que Louis XV, par un édit semblable, exclut à son tour les Anglais de ses colonies. Déjà, depuis longtemps, il mandait que toute relation commerciale avec l'étranger fût défendue. Après la dernière guerre surtout, ses ordres étaient devenus plus fréquents et plus impératifs. Rien ne prouve mieux combien les intérêts coloniaux les plus chers sont souvent sacrifiés à cette législation qui courbe sous le même niveau l'Amérique et l'Asie, sans tenir compte des circonstances et du mal fait à l'une et à l'autre, pourvu que le résultat général réponde au calcul de la métropole. Presque tous les postes de traite français devinrent privilégiés, c'est-à-dire que ceux qui les obtenaient avaient le droit exclusif d'y faire le trafic des pelleteries. Ces postes se donnaient, se vendaient ou s'affermaient, et, dans ces trois cas, le commerce souffrait également de leur régie ; ils étaient loués communément pour trois ans, et le fermier



voulait, pendant cette courte durée, acquérir une grande fortune. Dans cette vue, il vendait ses marchandises à un prix excessif, et achetait les pelleteries au plus bas prix possible, dût-il pour cela tromper les sauvages après les avoir enivrés. En 1754, on avait à tel poste de l'Ouest une peau de castor pour quatre grains de poivre, et on a retiré jusqu'à huit cents francs d'une livre de vermillon ! Il était évident que ce commerce allait tomber, si les Français ne réussissaient pas à rejeter les colons anglais hors des vallées du Saint-Laurent et du Mississipi. Déjà même il était trop tard, au sentiment de plusieurs : il aurait fallu élever la digue avant le débordement.

Nous avons parlé longuement de la traite des pelleteries à cause des intérêts de politique et de sécurité qui s'y trouvaient étroitement liés.

[Comme le dit l'historien de la guerre de Sept ans, « Le négoce des fourrures... fut peut-être la cause immédiate de la lutte sanglante qui allait éclater en Amérique, entre la France et l'Angleterre ». (R. Waddington, *Louis XV et le renversement des alliances*, Paris, 1896, p. 6)].

Quant aux autres branches du commerce canadien, il ne sera pas nécessaire de s'y arrêter longtemps. Elles méritent néanmoins l'attention, puisque le commerce forme aujourd'hui, avec l'agriculture, la grande occupation de toutes les classes des populations américaines.

Après la traite venait la pêche. La pêche de la morue et celle de la baleine demeurèrent presque entièrement entre les mains des Européens. Les Canadiens exploitèrent plus spécialement celles du loup-marin, ou phoque, et du marsouin, qui fournissent d'excellentes huiles pour les manufactures et l'éclairage. Sept ou huit loups-marins donnaient une barrique d'huile ; les peaux servaient à différents usages. Cette pêche se faisait dans le fleuve et le golfe Saint-Laurent, et aussi sur la côte du Labrador, où le gouvernement afferma à des particuliers des portions de grève, des îles ou des côtes entières. Il fut établi jusqu'à quatorze pêcheries à marsouins au-dessous de Québec, en 1722. On envoyait en France, dans les dernières années, une quantité considérable d'huile et de poisson salé. Les bois auraient dû être un des principaux articles d'exportation ;

mais cette branche de commerce ne se développa jamais beaucoup en Canada du temps des Français. La construction des navires y fut aussi toujours languissante, malgré le soin que le gouvernement avait de l'encourager. Le ministre Maurepas, en 1732, [sur l'insistance du gouverneur Beauharnois et de l'intendant Hocquart,] recommanda de redoubler d'efforts pour exciter les habitants à construire des bâtiments de commerce, afin de diminuer le prix de la main-d'œuvre et de pouvoir ensuite construire également des vaisseaux de guerre. Louis XV offrit une gratification de cinq cents livres par navire de cent tonneaux, de cent cinquante livres par barque de trente à soixante tonneaux, vendu en France ou dans les Îles et fit établir des chantiers à Québec pour sa marine. Il fut construit en Canada dix bâtiments de quarante à cent tonneaux dans les années 1732, 1733 et 1734, [et neuf autres en 1739. Si bien que le roi jugea bon d'abolir la prime à cette fin (1740). Ajoutons que pendant les dix années qui suivirent, huit navires sortirent des chantiers]. Il est à noter que les bâtiments canadiens coûtaient

beaucoup plus cher que ceux de France et dureraient moins longtemps, parce qu'on se servait de chêne tiré de lieux bas et humides, et qu'après avoir coupé ce bois pendant l'hiver, on le mettait l'été suivant à flot pour le conduire à Québec, pratique qui en altérait la bonté. Malgré les encouragements, la construction resta tellement négligée, que, suivant un rapport présenté au ministère, les Anglais fournissaient une partie des barques employées à la navigation intérieure du Canada. Talon avait vainement introduit dans le pays la culture du lin et du chanvre, et ouvert des chantiers pour la préparation des bois. En réfléchissant un peu, on reconnaît que la vraie cause en était le manque de bras.

L'exploitation des mines de fer ne fut commencée sérieusement aux Trois-Rivières que vers 1737 ; cependant des mineurs de France y étaient venus dès 1672. Elle fut d'abord très mal dirigée. [Poulin de Francheville, marchand de Montréal, qui avait obtenu la concession de ces mines pour vingt ans (1730), mourut peu après. Son privilège passa à une compagnie dirigée par Ollivier de Vezain (1737)]. Les nouveaux

concessionnaires perfectionnèrent les travaux et se mirent à faire assez de fonte pour la consommation intérieure. On en expédia des échantillons, qui furent déclarés d'une haute qualité. Cette forge, mentionnée déjà dans le tome premier, subsiste encore. Au temps de Jacques Cartier, les rives du lac Supérieur étaient renommées chez les indigènes pour leurs mines de cuivre rouge. Les sauvages d'Hochelaga montrèrent des morceaux du métal au découvreur. En 1737, le roi envoya deux mineurs allemands, nommés Forster, pour ouvrir les mines de la pointe Chequamegon, au fond du lac ; l'entreprise était prématurée, et on l'abandonna bientôt après, sans doute à cause de la distance.

Les blés formaient un objet de commerce plus important que le bois. Une partie était consommée dans le pays par les troupes. On en exportait dans les bonnes années jusqu'à 80 000 minots en farine et en biscuits. Le Canada en produisit, en 1734, 737 892 minots, outre 5223 minots de maïs, 63 500 minots de pois, 163 988 minots d'avoine, 3462 minots d'orge. La

population du Canada était alors de trente-sept mille sept cents habitants. (Recensement de 1734).

Une plante célèbre, découverte dans nos forêts en 1716 par le Père jésuite Lafitau, vint enrichir un moment le pays d'un nouvel objet d'exportation. Le ginseng, que les Chinois tiraient à grands frais du nord de l'Asie, fut porté des bords du Saint-Laurent à Canton. On le trouva excellent et il fut vendu très cher ; bientôt la livre, qui ne valait d'abord à Québec que trente sols, y monta jusqu'à vingt-cinq livres. La colonie en exporta une année (1752) pour cinq cent mille francs. Le haut prix de cette racine excita une aveugle cupidité. On la cueillit en mai, au lieu de la cueillir en septembre ; on la fit sécher au four, au lieu de la faire sécher lentement à l'ombre ; dès lors elle ne valut plus rien aux yeux des Chinois. Ainsi, un commerce qui pouvait devenir une source durable de richesse s'éteignit complètement en quelques années.

Québec était l'entrepôt du Canada. Cette ville

envoyait annuellement cinq ou six barques à la pêche du loup-marin, et à peu près autant de navires chargés de farine, de pois, de biscuits, de planches, de merrain, de légumes, à Louisbourg et dans les Îles : ils en revenaient avec du charbon, du rhum, de la mélasse, du café et du sucre. Québec recevait de France une trentaine de bâtiments, dont le port montait à neuf mille tonneaux environ. L'intendant Champigny se plaignait, en 1692, des surcharges des marchands de La Rochelle, et voulait inciter les marchands de Saint-Malo et des autres villes maritimes de France à négocier avec le Canada. Presque tout le commerce de la colonie se faisait à cette époque avec La Rochelle.

Les exportations canadiennes dépassèrent [rarement un million, 750 000 livres par année ; elles consistaient en pelleteries, en huiles de loup-marin et de marsouin, en farines et en pois, en bois de toute espèce, et en divers autres produits. Quant aux importations, elles atteignirent, année commune, un million, 800 000 ou 900 000 livres], En 1755, Beucas évaluait les exportations à deux millions et demi, et les

importations à huit millions. Comment cet immense déficit était-il comblé ? Par les dépenses que le roi faisait dans la colonie, et qui augmentaient prodigieusement en temps de guerre.

Les importations de France se composaient de vins, eaux-de-vie, épiceries, quincaillerie, poterie, verrerie et tissus de toutes sortes, dont une bonne partie de luxe, surtout après 1750 ; car le luxe était grand en Canada, comparativement à la richesse.

Il ne faut pas croire cependant que cette augmentation rapide de l'importation fût profitable aux affaires. Les temps qu'elle signala furent des temps de langueur générale ou de ruine. Le roi envoyait une partie des marchandises nécessaires au service militaire ; l'administration achetait le reste à Québec et à Montréal. Mais l'achat ne se faisait pas toujours directement chez le négociant ou sur soumission au rabais. Ainsi, dans la guerre de Sept Ans, les fonctionnaires préposés à la régie des fournitures



et à la comptabilité, qui s'étaient associés secrètement ensemble, comme nous le dirons ailleurs, spéculèrent à la fois sur le roi et sur le commerce. Sachant d'avance ce qu'il fallait pour le service, « la grande compagnie », c'est le nom que l'on donnait à cette société occulte, faisait ses achats avant que le public eût connaissance des besoins. Comme ils étaient considérables, elle achetait souvent à quinze ou vingt pour cent au-dessous du cours, et ensuite, après avoir accaparé les marchandises, elle les revendait au roi à vingt-cinq, à quatre-vingts et jusqu'à cent cinquante pour cent de gain.

On conçoit aisément par tout ce qui précède que, le commerce canadien étant peu étendu et ses ressources à peine utilisées, l'insuffisance des récoltes, les irruptions des sauvages, les guerres, devaient le jeter continuellement dans des perturbations profondes, et rendre le prix des marchandises excessif. Ce fut ce qui porta la France, malgré la répugnance naturelle qu'ont les métropoles à permettre l'organisation de manufactures dans leurs colonies, à autoriser, à recommander même en Canada, sous

l'intendance de Talon, la fabrication des grosses toiles et autres étoffes communes ; et plus tard, quand elle fut devenue plus exclusive que jamais, et qu'elle eut déclaré qu'il ne devait pas y avoir de manufactures en Amérique, à renouveler la permission d'en instituer quelques-unes pour occuper les pauvres. « Le roi était charmé d'apprendre, écrivait le ministre, que ses sujets du Canada reconnussent enfin la faute qu'ils avaient faite en s'attachant au seul commerce des pelleteries, et qu'ils s'adonnassent sérieusement à l'exploitation de leurs terres, particulièrement à la culture du chanvre et du lin. Il espérait qu'ils parviendraient bientôt à construire des vaisseaux à meilleur marché que ses sujets de France, et à faire de bons établissements pour la pêche. On ne pouvait trop les y exciter, ni trop leur en faciliter les moyens. Il ne convenait pas au royaume que les manufactures fussent en Amérique, parce que cela porterait préjudice à celles de France ; néanmoins, le roi ne défendait pas absolument qu'il s'y en établît quelques-unes pour le soulagement des pauvres. » (Pontchartrain aux intendants Jacques et Antoine-Denis Raudot, 6

juin 1708).

Au temps de Talon, il s'était monté des métiers pour les étoffes de fil et de laine dans toutes les maisons à la campagne, et jusque dans le manoir du seigneur. Le 2 novembre 1671, l'intendant annonçait à Louis XIV qu'il avait fait faire du droguet, du bouracan, de l'étamine, de la serge, du drap et du cuir. « Présentement, j'ai des productions du Canada de quoi me vêtir des pieds à la tête. » En 1705, Mme de Repentigny fit de la grosse toile avec la grande ortie indigène (ortie dioïque) qui est plus forte que le chanvre, de la corde avec l'écorce interne de notre tilleul, du droguet avec la laine des moutons du pays, et de la filasse avec du coton. Neuf prisonniers anglais achetés aux sauvages lui montrèrent comment se filait le coton. Depuis cette époque, la population de nos campagnes a eu en abondance des vêtements confectionnés de ses mains et propres à toutes les saisons. (Lettre du 23 octobre). [L'initiative de Mme de Repentigny ne s'arrêtait pas là. Bientôt après (1707) elle avait installé vingt autres métiers à Montréal, et l'année suivante ils étaient au nombre de soixante et

treize].

En 1747, pendant la guerre, la rareté du sel fit songer à en fabriquer en Canada. La guerre y avait déjà fait naître plusieurs industries utiles. Il fut ordonné au sieur Perthuis, conseiller assesseur au Conseil supérieur de Québec, d'aller établir une saline à Kamouraska. Mais cette entreprise, qui aurait pu être si avantageuse pour les pêcheries de Terre-Neuve et du golfe Saint-Laurent, fut abandonnée.

L'année 1721 vit naître une institution importante, les postes et messageries pour le transport régulier par terre des lettres et des voyageurs. L'intendant Bégon accorda à Lanouiller de Boiscler, membre du Conseil supérieur, le privilège exclusif de tenir les postes pendant vingt années entre Québec et Montréal ; il lui imposa en même temps un tarif gradué sur les distances. Le pays n'avait pas encore eu d'institutions postales. Jusque-là l'envoi des lettres s'était fait sans régularité, par occasion ou par exprès.

En 1725, un prêtre de Saint-Lazare, ou de la

Mission à Paris, conseillait, dans un mémoire au ministre Maurepas, de creuser le canal projeté depuis longtemps entre la ville de Montréal et Lachine, pour éviter le passage difficile des rapides à cet endroit, et d'obliger les habitants à en construire un autre, d'un peu plus long d'une lieue, dans le lac Saint-Louis jusqu'au-dessus du saut du Buisson. [En effet, dès 1701, l'abbé Dollier de Casson, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice à Montréal, en avait lancé l'idée, et plus tard l'ingénieur Gédéon de Catalogne dressait les plans qui pourraient servir à sa réalisation. (Mémoire de Catalogne, 7 novembre 1712)]. Mais la population était encore trop faible pour payer et exécuter d'aussi grands travaux. Le canal de Lachine ne devait se creuser qu'un siècle après (1818-1824).

Les embarquements en France pour Québec s'étaient faits d'abord au Havre-de-Grâce et à Dieppe. La Rochelle se substitua peu à peu à ces ports, et, avant la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, cette ville fournissait toutes les marchandises consommées en Canada, ou destinées à la traite avec les sauvages. Il venait aussi des bâtiments de

Bordeaux et de Bayonne avec principalement des vins, des eaux-de-vie et du tabac acheté au Brésil. [Les villes maritimes qui faisaient le plus de commerce avec le Canada, après La Rochelle et Bordeaux, étaient Marseille, Nantes, Rouen et Saint-Malo.]

Une partie des navires recevaient à Québec pour leurs retours des pelleteries, des grains, des farines, des huiles et des bois. Quelques-uns allaient au Cap-Breton prendre du charbon de terre pour la Martinique et la Guadeloupe, où il s'en consommait beaucoup dans les raffineries de sucre. D'autres s'en retournaient sur lest en France ; le reste touchait aux pêcheries du golfe Saint-Laurent ou à Plaisance, et s'y chargeait de morue. Plusieurs marchands de Québec étaient déjà assez riches, du temps de La Hontan (1683-1693,) pour avoir plusieurs navires sur la mer.

L'usage était de partir de l'Europe pour l'Amérique à la fin d'avril ou au commencement de mai. Aussitôt les marchandises débarquées à Québec, les marchands ou détaillants des autres villes venaient faire leurs achats. Si les acheteurs

payaient en pelleteries, on leur vendait à plus bas prix que s'ils payaient en argent ou en lettres de change, parce qu'il y avait un profit considérable à faire sur cet article en France. Une partie des achats se soldait ainsi en fourrures, que le détaillant recevait des habitants de la campagne ou des sauvages. Trois-Rivières et Montréal dépendaient de Québec, dont les marchands avaient dans ces villes des magasins conduits par des associés ou des commis. Telle était la lenteur ou la difficulté des communications, que les marchandises se sont vendues longtemps jusqu'à cinquante pour cent plus cher à Montréal qu'à Québec.

Hormis les vins, eaux-de-vie et guildives ou rhums, qui payaient déjà un droit de dix pour cent, et le tabac du Brésil, grevé de cinq sous par livre, aucun autre article ne fut imposé en Canada avant la quatrième guerre avec les Anglais. En février 1748, Louis XV établit, par édit, un droit général de trois pour cent sur les marchandises à l'entrée comme à la sortie. Il fut fait cependant des exceptions importantes et toutes en faveur de l'agriculture, de la pêche et du commerce des

bois. Ainsi le blé, la farine, le biscuit, les pois, les fèves, le maïs, l'avoine, les légumes, le bœuf et le lard salés, la graisse, le beurre, le tabac, expédiés en France ou aux colonies françaises, furent laissés libres à la sortie ; les denrées et marchandises nécessaires à la traite et à la pêche dans le fleuve Saint-Laurent, à l'entrée et à la sortie ; les cordages et le sel, à l'entrée ; les chevaux, les navires construits en Canada, le bardeau, le bois de chêne pour la construction des vaisseaux, la mâture, le merrain, les planches et madriers d'épinette, de pin et de chêne, le chanvre, le hareng salé, à la sortie. Les exceptions étaient, comme on le voit, très étendues. Sur les représentations qui lui furent faites, le roi décida que ce tarif n'aurait son effet qu'après la guerre. Il ne l'eut qu'à partir de 1753.

Ainsi, depuis 1666 jusqu'aux dernières années du régime français en Amérique, les marchandises et les produits agricoles n'ont payé aucun droit ni à l'entrée ni à la sortie en Canada, excepté les vins, les eaux-de-vie et le tabac du Brésil. Les restrictions avaient seulement pour objet les rapports avec l'étranger, toujours



sévèrement défendus, et la traite du castor. Si cette pelleterie ne pouvait être exportée par les particuliers, ils la pouvaient acheter aux sauvages pour la revendre ensuite, au taux fixé par le gouvernement, aux comptoirs de la Compagnie.

Après l'année 1747, où la loi d'impôts fut mise en vigueur, la barrique de guildive paya vingt-quatre francs ; celle de vin, douze ; la velte d'eau-de-vie, vingt-quatre sous. Il paraît que le tarif pour les tissus, etc., n'était pas uniforme, et que certains articles payaient plus de droits que les autres, sans égard à la valeur.

Les douanes donnèrent dans les années ordinaires environ trois cent mille livres. Une disposition de la loi d'impôt de 1748 qui obligeait à payer les droits au comptant, gêna le marchand sans être avantageuse à la chose publique. Dans un pays où, à cause de l'hiver, il faut faire de grandes accumulations de marchandises, qui restent dans les magasins une partie de l'année, elle était plus qu'injudicieuse ; elle entraînait une nouvelle charge, retombant sur le consommateur ; car on sait que la marchandise

supporte non seulement les frais qu'elle occasionne, mais encore l'intérêt de l'argent qu'elle coûte.

Le numéraire, ce nerf du trafic, manquait presque totalement au début de la colonie. Le peu qu'en apportaient les émigrants ou les autres sortait aussitôt, parce que le pays produisait peu et n'exportait encore rien. Les changements fréquents qu'il y eut plus tard dans le cours de l'argent n'eurent d'autre effet que de faire languir le commerce, qui naissait à peine. On sait combien il est facile de se tromper sur la question des monnaies. Le besoin d'argent était très grand dans les îles françaises du golfe du Mexique. En 1670, le roi permit à la Compagnie des Indes Occidentales d'y porter pour cent mille francs de petites espèces, marquées à un coin particulier. Deux ans après, cette monnaie, ainsi que celle de France, eut cours dans toutes les possessions françaises du Nouveau Monde, avec une valeur réelle d'un quart plus forte qu'en Europe. Malgré cette augmentation de vingt-cinq pour cent, qui n'était nullement exorbitante pour couvrir la différence du change entre Paris et Québec, à

cette époque où le Canada exportait encore si peu, les espèces ne cherchèrent toujours qu'à sortir. C'est le commerce et non le souverain qui règle la valeur de l'argent ; le prix des marchandises monte ou baisse avec elle. L'expédient ne répondit point à ce qu'on s'en était promis. [Frontenac et Champigny eurent alors recours à une monnaie de cartes, appelée ainsi parce qu'elle était faite avec des morceaux de cartes à jouer (12 octobre 1691) ; elles servaient à payer les troupes aussi bien que les dépenses publiques. Au vrai, les premières émissions de cette monnaie dataient de 1685, [sous l'intendance de De Meulles qui fut réprimandé par le ministre Seignelay]. Ce papier, mit en circulation dans le pays, conserva son crédit pendant quelques années, et les marchands le préféraient aux espèces sonnantes. Mais le trésor, dans les embarras de la guerre et la succession d'Espagne, ne put payer les lettres de change tirées sur lui par la colonie. Cela fit tomber les cartes en discrédit et troubla profondément toutes les affaires. [En 1714, les habitants, qui en avaient pour deux millions de

livres,] réduits au désespoir, firent informer le roi qu'ils consentiraient volontiers à en perdre une moitié ; [pourvu cependant que l'autre leur fut versée à proportion de 50 000 écus par an. (Mémoire de d'Auteuil au duc d'Orléans, 9 décembre 1715)]. Ce papier ne fut entièrement liquidé qu'en 1720, avec perte de cinq huitièmes. Louis XV se vit condamné à traiter avec ses pauvres sujets canadiens comme un spéculateur malheureux. C'était une véritable banqueroute, prélude obscur de celle de 1758, qui devait peser si lourdement sur ce pays, et de cette autre plus fameuse qui compléta le grand naufrage de la monarchie en 1793.

La monnaie de cartes fut abolie en 1717 (5 juillet) et les espèces de France circulèrent seules et avec une valeur égale, c'est-à-dire sans majoration d'un quart. On tombait d'un extrême dans l'autre ; en effet, les pièces étant frappées en France, le coût et les risques du transport devaient nécessairement en augmenter la valeur. Cependant le mal était moins grand que si on eût donné un numéraire à un trop haut prix ; car l'argent aurait fini par prendre sa place dans

l'échelle comme une marchandise, ce qu'il doit être dans un bon système monétaire.

L'usage exclusif de l'argent dura très peu de temps. Le commerce demanda le premier le rétablissement du papier-monnaie, plus facile à transporter que les espèces. En 1729 (2 mars) on en revint aux cartes avec les mêmes multiples et les mêmes divisions. Ces cartes portaient l'empreinte des armes de France et Navarre, et étaient signées par le gouverneur, l'intendant et le contrôleur. Il y en avait de une, [deux,] trois, [quatre,] six, douze, [seize, vingt-quatre et trente-deux] livres ; de sept, dix et quinze sous, et même de six deniers ; leur valeur entière n'excédait pas un million.

Dans ce système monétaire, le Canada n'était détenteur d'aucune monnaie ayant une valeur intrinsèque et échangeable ; il ne possédait qu'un signe représentatif. On n'y voyait d'espèces d'or ou d'argent que celles introduites pour les troupes et les officiers des vaisseaux, ou par la contrebande avec les colonies anglaises ; et elles étaient aussitôt enlevées pour en faire de la

vaisselle, ou bien elles étaient enfermées dans les coffres ou portées aux Îles. Les cartes étaient préférées aux ordonnances, parce qu'elles étaient toujours payées intégralement en lettres de change, et avant l'autre papier. Ainsi quand les dépenses du gouvernement excédaient le montant de l'exercice de l'année, l'excédent était soldé en ordonnances, qui étaient retirées ensuite par des cartes. Il ne pouvait sortir toutefois de lettres de change pour ces cartes que l'année suivante. On appelait cela faire la réduction.

Tel fut le commerce canadien sous le régime français. Il était assujéti, d'une part, aux entraves qui tiennent à la dépendance coloniale, et jouissait, d'autre part, d'une liberté fort large pour le temps. Il était exclu des marchés étrangers par la métropole et en même temps affranchi, en général envers elle, de tout droit et de toute taxe. Enfin, il était permis à tout le monde, et néanmoins soumis en plusieurs circonstances à toutes sortes de vexations et de monopoles. Si l'industrie manufacturière et le commerce eussent fleuri davantage en France ; si, au XVIII<sup>e</sup> siècle, les navires de cette nation

eussent couvert les mers comme ceux de la Grande-Bretagne, si enfin la population du Canada eût été considérable, ce pays, assurément, serait parvenu alors à une grande prospérité. Mais que pouvait-il faire sans habitants, écarté du commerce étranger, avec une métropole presque sans marine et dont le gouvernement était en pleine décadence ? On eut beau déclarer que le commerce était ouvert à tous, que les chefs ne pouvaient être trop attentifs à favoriser les établissements propres à le faire prospérer, il languissait.

Une pratique qui avec le temps devint très dommageable fut la permission qu'eurent les fonctionnaires publics, quelquefois du plus haut rang, et les magistrats, de faire le commerce, même avec le prince dont ils étaient les serviteurs, afin de compenser l'insuffisance reconnue de leurs appointements. La plupart des gouverneurs généraux et particuliers participèrent aux profits de la traite. Tout le monde commerçait, quelques religieux et les militaires comme les autres citoyens. Le séminaire de Saint-Sulpice eut un navire sur mer. Les abus

parurent quelquefois si graves, que Louis XIV fut obligé, en 1676, de défendre le commerce aux fonctionnaires et aux ecclésiastiques, et de retirer au gouverneur la permission de vendre des congés de traite. Mais bientôt les défenses restèrent sans effet. Cet usage avait pris naissance avec la colonie, fondée et gouvernée pendant longtemps par des marchands, qui conduisaient à la fois les affaires publiques et leur négoce. Après qu'ils eurent remis leur commission à la Couronne, l'usage funeste fut conservé et même bien accueilli par les agents royaux. Toléré ensuite jusqu'à la fin du régime français, il ouvrit la porte aux plus criminels abus dans la guerre de la conquête. Ces employés publics, l'intendant Bigot à leur tête, parvinrent, à une époque suprême où les conjonctures ne permettaient point de porter remède aux maux, à accaparer toute la fourniture du roi ; elle s'éleva à plus de quinze millions à la fin de la guerre. « Si on calculait toutes les marchandises qui sont achetées à Québec, à Montréal et dans les forts pour le compte du roi, écrivait Bigot au ministre en 1759, on trouverait peut-être le double de ce



qu'il en est entré dans la colonie.» Par un système d'association habilement ménagé, ils achetaient ou vendaient tout ce que le gouvernement avait à vendre ou à acheter. Agissant eux-mêmes pour le roi, ils rejetaient les effets du marchand qui n'était pas dans leur alliance. La concurrence, si nécessaire au commerce, n'existait pas. Il n'y avait aucun équilibre dans les prix, et l'association les fit bientôt monter à un degré exorbitant, malgré l'abondance des denrées et des marchandises, au point que cette cherté factice devint une cause de disette réelle.

Les défauts du système ne s'étaient pas encore manifestés d'une manière si hideuse. Mais ils avaient dû produire dans tous les temps beaucoup de mal, et décourager le négociant industriel, qui ne pouvait lutter que difficilement avec des hommes placés dans de meilleures conditions que lui. Cela n'est pas une exagération. Suivant un mémoire de Bigot lui-même (1750), c'était le roi qui faisait les plus grandes consommations dans les colonies, et c'était avec lui principalement qu'il y avait un commerce d'une certaine

importance.

Une pareille coutume, surtout aux époques de guerre, était propre à ruiner par les accaparements les marchands exclus du monopole. Et si ce résultat n'arriva que dans la guerre finale, on doit croire que l'honneur et l'intégrité avaient en général guidé jusque-là les fonctionnaires publics.

Si l'on excepte la traite des pelleteries et le système monétaire, le commerce canadien fut l'objet d'un très petit nombre de règlements, à venir jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle. On commença alors à s'en occuper un peu. Outre les lois relatives à la liberté commerciale, dont nous avons parlé plus haut, et les actes du Conseil supérieur et de l'intendant, qui se rapportaient aux choses de détail, diverses ordonnances royales, rendues en différents temps, eurent aussi leur influence.

L'une d'elles établit des sièges d'amirauté dans toutes les colonies françaises, en 1717 (12 janvier). Cette institution fut revêtue de deux caractères, l'un judiciaire, l'autre administratif, que se partagent aujourd'hui la Cour de

l'amirauté et la douane. Comme tribunal, elle eut la connaissance de toutes les causes et faits maritimes, sous le nom et l'autorité de l'amiral de France, suivant l'ordonnance de 1681 et les autres règlements sur la marine. Comme administration, elle eut la visite des navires arrivant ou partant, et le pouvoir exclusif de donner des congés à tous ceux qui faisaient voile pour les autres colonies ou pour la France. Ces congés étaient des passavants ; chaque navire, à son départ, était tenu d'en prendre un, qui était enregistré au greffe de l'amirauté. Les bâtiments employés au cabotage de la province n'en prenaient qu'un par an. Il fallait, en outre, le consentement exprès du gouverneur aux congés pour la pêche ou pour les navires qui transportaient des passagers en France.

Une autre ordonnance de la même année (11 mai) créa une bourse à Québec et à Montréal, et permit aux négociants de s'y assembler tous les jours pour y traiter entre eux de leurs affaires. Cet établissement était demandé depuis longtemps par le commerce, qui reçut aussi la permission de nommer, dans les deux villes, un syndic ou agent

pour exposer à l'occasion ses vœux et défendre ses intérêts auprès du gouverneur général et de l'intendant.

Quant aux lois de commerce proprement dites, il n'en fut promulgué aucune d'une manière formelle. Les tribunaux se crurent autorisés à suivre la célèbre Ordonnance de 1673 dite code marchand, qui était la loi générale du royaume. [À venir jusque-là, c'est-à-dire depuis 1663, on se conformait à la jurisprudence adoptée par le Parlement de Paris]. Le Canada n'avait pas incorporé dans sa législation coloniale un code commercial particulier. Sous le régime français, le code marchand devint par l'usage la loi du pays.

Nous croyons devoir citer ici une résolution qui honore le gouvernement français ; celle qu'il avait prise de ne pas encourager l'introduction des esclaves en Canada. Cette colonie qu'il préférait à toutes les autres, cette colonie qu'il tâchait de former à l'image de la France, Louis XIV la voulait couvrir d'une noblesse et d'une population véritablement nationale, catholique,

française, sans mélange de races. En 1688, à cause de la rareté et de la cherté des gens de travail, [le procureur général du Conseil souverain alla] proposer au roi d'employer des nègres pour faire la culture. Louis XIV [donna son consentement, mais] exprima la crainte qu'ils ne périssent par la rigueur du climat canadien, et que le projet ne fût inutile. (Mémoire du roi à Denonville et Champigny, 1<sup>er</sup> mai 1689). [Plus tard, cependant, on fit venir un certain nombre de Panis, sauvages qui habitaient les terres à l'ouest du Mississipi. Mais, en 1736, le roi prohiba désormais l'usage de cette forme de travail. La même année (1<sup>er</sup> septembre) l'intendant Hocquart rendait une ordonnance pour fixer la manière d'affranchir légalement les esclaves]. Cela anéantit pour ainsi dire une entreprise qui aurait frappé notre société d'une grande et terrible plaie. Il est vrai qu'au siècle suivant, on étendit à la Louisiane (mars 1724) le *code noir* des Antilles. Il est vrai encore qu'il y eut ici des ordonnances sur la servitude. Néanmoins l'esclavage ne régna point en Canada. À peine y voyait-on quelques esclaves lors de la conquête. Cet événement en

accrut un peu le nombre un instant ; ils disparurent ensuite tout à fait.

Nous nous sommes étendu sur des choses qui n'ont guère d'intérêt pour plus d'un lecteur ; mais elles servent à faire connaître l'ancien système colonial sous un de ses aspects les plus sérieux. Les convulsions incessantes de ce grand corps trahissent sa faiblesse.

## **Bibliographie**

Sources. Mémoire sur l'état présent du commerce du Canada et de l'Acadie, 1684. – Mémoires de 1687, de 1690, 12 oct. 1691, de 1692. Mémoire des négociants de la Rochelle, 1696, Mémoires de Riverin, 1696, 10 février 1696, Mémoires et pièces sur le commerce du Canada, 1713, 1714, 1715. Mémoire du 15 oct. 1716. Mémoires de Hocquart, 1719-1732. Édits et ordonnances, tomes I et II. – Documents relating to the Colonial history of the State of New-York, déjà cités. – Ouvrages à consulter. E.

Garnault, *Le Commerce rochelais au XVII<sup>e</sup> siècle*, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> parties, La Rochelle, 1891, 1898 ; du même : *Les Rochelais et le Canada*, La Rochelle, 1893. – E. Salone, *La colonisation de la Nouvelle-France*, Paris, 1906. – Johnson, *Summary of the Censures of Canada*, déjà cité, tome IV.





## **Table des matières**

### **Livre sixième**

I – Établissement de la Louisiane.

II – Traité d’Utrecht.

III – Colonisation du Cap-Breton.

### **Livre septième**

I – Conspiration des Natchez – Système de Law.

II – Découverte des montagnes Rocheuses.

### **Livre huitième**

I – Commerce du Canada.



Cet ouvrage est le 70<sup>e</sup> publié  
dans la collection *Littérature québécoise*  
par la Bibliothèque électronique du Québec.

**La Bibliothèque électronique du Québec**  
est la propriété exclusive de  
Jean-Yves Dupuis.